

2013

**DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE**

—
Rapport Financier Annuel

RAPPORT DE GESTION 3

MESSAGE DU PRÉSIDENT 5

1	ACTIVITÉ	7
1.1.	Présentation générale de l'activité	8
1.2.	Zones géographiques	9
1.3.	Offres	11
1.4.	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2013	15
1.5.	Données financières issues des états financiers consolidés	16
1.6.	Données financières issues des comptes sociaux	18
1.7.	Acquisitions et restructurations	19
1.8.	Autres Informations	20
1.9.	Recherche et Développement	21
1.10.	Marché des services informatiques et perspectives du Groupe	22
1.11.	Gestion sociale – Ressources humaines	22
1.12.	Événements postérieurs à la clôture	23
1.13.	Facteurs de risques	23
1.14.	Éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	26

2	RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE	27
2.1.	Informations sociales	29
2.2.	Informations environnementales	40
2.3.	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	43
2.4.	Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux	45
2.5.	Rapport des commissaires aux comptes désignés organismes tiers indépendants sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	47

3	ACTIONS – CAPITAL	49
3.1.	Informations générales	50
3.2.	Structure de l'actionariat au 31 décembre 2013	51
3.3.	État des autorisations financières au 31 décembre 2013	53
3.4.	Capital et évolution du capital	54
3.5.	Rachat par la Société de ses propres actions	56
3.6.	Autres informations sur les actions – Cours de Bourse	58

4	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	61
4.1.	Conseil d'administration au 25 mars 2014	62
4.2.	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau	70
4.3.	Rapport du Président du Conseil d'administration	71
4.4.	Rapport des commissaires aux comptes	80

5	ÉVÉNEMENT INTERVENU APRÈS L'ARRÊTÉ DES COMPTES	81
----------	---	-----------

6	RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE	83
6.1.	Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites	84

7	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	87
7.1.	États financiers consolidés	88
7.2.	Notes annexes aux états financiers consolidés	94
7.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	134

8	COMPTES SOCIAUX ANNUELS	137
8.1.	Comptes sociaux annuels	138
8.2.	Notes annexes aux comptes sociaux annuels	140
8.3.	Autres informations	162
8.4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	164
8.5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	166

9	AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL	169
9.1.	Renseignements concernant la Société	170
9.2.	Renseignements concernant la Direction de la Société	172
9.3.	Responsable du document	173
9.4.	Responsables du contrôle des comptes	174
9.5.	Communication financière	175

10	TABLE DE CONCORDANCE ET INDEX	177
-----------	--------------------------------------	------------

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2013

Rapport Financier Annuel



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2014 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Ce document de référence est disponible sur le site internet de Gfi Informatique www.gfi.fr et auprès de la Direction de la Communication, au 145, boulevard Victor-Hugo 93400 Saint-Ouen. Le site internet de Gfi Informatique dispose de nombreuses informations concernant le Groupe (stratégie, implantations, filiales, chiffres clés, informations financières).

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et individuels et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 87 à 160 du document de référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'AMF en date du 26 avril 2013 sous le n° D.13-0454 ;
- les informations financières figurant aux pages 11 à 80 du document de référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2013 sous le n° D.13-0454 ;
- les comptes consolidés et individuels et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 69 à 141 du document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 27 avril 2012 sous le n° D.12-0467 ;
- les informations financières figurant aux pages 11 à 61 du document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2012 sous le n° D.12-0467 ;
- une actualisation du document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 22 juin 2011 sous le n° D.11-400-A01 ;
- les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du document de référence.

Rapport de Gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe Gfi Informatique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, de son organisation, et vous présenter les perspectives du Groupe.

Les éléments présentés ci-après aux chapitres 1 à 4 ainsi que leurs renvois aux chapitres 7 et 8 sont constitutifs du rapport de gestion. Le rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise constitue le chapitre 2 du présent rapport.

Message du Président

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

En 2013, avec 11 % de croissance de son chiffre d'affaires, Gfi Informatique a conforté son image de leader en France. Sur l'exercice, le Groupe a continué d'investir fortement dans l'innovation, moteur de nos succès futurs et le recrutement de nouveaux talents venant rejoindre un projet d'Entreprise dynamique et unique. Il a également finalisé l'acquisition d'Addstones dans la BFI et plus récemment celle d'Awak'IT dans le digital.

Au terme de cet exercice, Gfi Informatique enregistre une nouvelle amélioration de ses performances avec une progression de la marge opérationnelle de +13 % et du résultat net¹ de +54 %. La France, qui représente 85 % de l'activité, a réalisé la meilleure performance de ces cinq dernières années. La combinaison d'une stratégie volontariste de croissance externe de niche et une stratégie innovante de montée en gamme de notre offre, nous a permis de réussir le pari de créer un modèle de croissance à la fois rentable et durable, malgré un contexte économique difficile.

Ces bons résultats s'accompagnent d'une progression notable du cours de l'action sur l'exercice (+ 56 %) et d'une proposition de dividende au titre des résultats 2013 de 10 centimes par action, contre 6 centimes l'an dernier.

2014 s'annonce dynamique et pleine de challenges pour le Groupe qui aborde cette nouvelle année avec confiance et détermination. Je suis convaincu que notre positionnement sur l'Outsourcing, le Cloud et le Digital seront les moteurs de notre performance.

Je suis heureux de vous présenter le document de référence 2013 qui décrit nos réalisations et présente nos résultats et je tiens à y associer tous les collaborateurs du Groupe qui ont permis de les atteindre.



Très cordialement

Vincent Rouaix

Président-directeur général

(1) Résultat net des activités poursuivies

ACTIVITÉ



1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ	8	1.9. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	21
1.2. ZONES GÉOGRAPHIQUES	9	1.10. MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES ET PERSPECTIVES DU GROUPE	22
1.2.1. France	10	1.10.1. Marché et tendances	22
1.2.2. International	10	1.10.2. Perspectives du Groupe	22
1.3. OFFRES	11	1.11. GESTION SOCIALE – RESSOURCES HUMAINES	22
1.3.1. Cinq branches	11	1.11.1. Participation et intéressement	22
1.3.2. Six secteurs	13	1.11.2. Actionnariat salarié	23
1.4. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013	15	1.12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	23
1.5. DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	16	1.13. FACTEURS DE RISQUES	23
1.5.1. Compte de résultat	16	1.13.1. Risques opérationnels – Risques juridiques	24
1.5.2. Bilan	16	1.13.2. Risques financiers	24
1.5.3. Flux de trésorerie et endettement	17	1.13.3. Risques stratégiques	25
1.6. DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DES COMPTES SOCIAUX	18	1.13.4. Risques liés à la propriété intellectuelle	25
1.6.1. Compte de résultat	18	1.13.5. Assurance et couverture des risques	26
1.6.2. Bilan	19	1.14. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	26
1.7. ACQUISITIONS ET RESTRUCTURATIONS	19		
1.7.1. Acquisition de la société Addstones Consulting	19		
1.8. AUTRES INFORMATIONS	20		
1.8.1. Délais de paiement des fournisseurs de Gfi Informatique SA	20		
1.8.2. Filiales et participations – Inventaire des valeurs mobilières	20		
1.8.3. Résultats des cinq derniers exercices	20		
1.8.4. Affectation du résultat de Gfi Informatique SA	20		
1.8.5. Dividendes et politique de distribution	21		

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Activité du Groupe : forte croissance en France et une progression de la marge opérationnelle

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2013 s'est établi à 742,7 millions d'euros en progression de 11,3 % par rapport à l'exercice précédent. À périmètre et taux de changes constants, l'activité progresse de 0,4 %.

La marge opérationnelle du Groupe s'établit à 45,0 millions d'euros soit 6,1 % du chiffre d'affaires contre 39,8 millions d'euros en 2012, soit une augmentation de 13,0 %.

Depuis la mise en œuvre du nouveau plan stratégique en septembre 2009, le taux de marge opérationnelle a progressé de 2,0 points.

EN FRANCE : PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE

La France, qui représente 85 % de l'activité du Groupe, a continué de gagner des opérations significatives confortant son positionnement parmi les ESN leader du marché. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 631,8 millions d'euros, en progression de 15,6 % par rapport à l'exercice précédent qui était de 546,5 millions d'euros, dont 1,8 % de croissance organique.

En 2013, Gfi Informatique a continué d'alimenter sa croissance avec les acquisitions réalisées en 2012 telles que Thales, Cognitis, Géosphère et Adix, mais également avec le rachat début septembre 2013 de la société Addstones Consulting spécialisée dans la Banque de Financement et d'Investissement (BFI).

La bonne intégration des acquisitions, la montée en gamme des activités et les effets croissants de massification ont permis au Groupe d'enregistrer sur l'exercice une progression de 0,4 point de sa marge opérationnelle qui s'établit à 42,2 millions d'euros (6,7 % du chiffre d'affaires), contre 34,7 millions d'euros en 2012 (6,3 % du chiffre d'affaires), soit une progression de 21,6 %.

En cinq ans, depuis la mise en œuvre du projet stratégique engagé en septembre 2009, le taux de marge opérationnel du Groupe en France a progressé de 2,4 points, passant de 4,3 % à 6,7 %.

À L'INTERNATIONAL : DES PERSPECTIVES POSITIVES

L'activité internationale enregistre au dernier trimestre 2013 une croissance organique de 2,1 % par rapport au dernier trimestre de l'exercice précédent, alors que les trois premiers trimestres avaient enregistré une décroissance. Au global, le chiffre d'affaires est de 111,0 millions d'euros, soit une décroissance organique de 6,1 %.

La marge opérationnelle à l'international a représenté 2,7 millions d'euros, soit 2,5 % du chiffre d'affaires, contre respectivement 5,1 millions d'euros et 4,2 % en 2012.

La baisse est imputable pour l'essentiel à la péninsule ibérique qui cependant voit ses perspectives, tant en croissance organique qu'en profitabilité, s'améliorer pour l'exercice 2014. Le Belux, la Suisse et le Maroc sont quasi stables tant en chiffre d'affaires qu'en marge opérationnelle avec, eux aussi, des perspectives plus favorables en 2014.

Croissance du résultat opérationnel : + 27,7 % et du résultat net ⁽¹⁾ : + 54,4 %

Le résultat opérationnel du Groupe progresse de 6,5 millions d'euros pour atteindre 29,8 millions d'euros en 2013 contre 23,4 millions d'euros en 2012, ce qui représente une amélioration de 27,7 %. Cette croissance s'explique principalement par l'amélioration de la profitabilité et l'absence de dépréciation des *goodwills*. Les frais de restructuration au second semestre se sont élevés à 1,9 million d'euros en sensible baisse par rapport au premier semestre (5,2 millions d'euros).

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 13,5 millions d'euros, contre 8,8 millions d'euros en 2012, ce qui représente une progression de 54,4 %, un résultat net par action de 0,25 euro contre 0,16 euro pour l'exercice précédent et un doublement par rapport à 2011 dont le résultat net par action était de 0,12 euro.

Effectif

Au 31 décembre 2013, l'effectif du Groupe comptait 10 036 collaborateurs contre 9 809 au 31 décembre 2012 et la France a un solde net positif de près de 287 personnes, confirmant ainsi la capacité d'attraction croissante de Gfi Informatique sur ses marchés.

(1) Résultat net des activités poursuivies

Un exercice qui confirme l'efficacité de la stratégie

Gfi Informatique s'est définitivement repositionné comme l'acteur de proximité de référence en France, avec un portefeuille d'activités bien équilibré entre les Services, l'Industrie et les Banques. Les compétences sectorielles et techniques fortes du Groupe lui ont donné une visibilité accrue, et sa nouvelle taille lui permet d'augmenter ses capacités d'innovation et d'industrialisation.

En combinant stratégie de croissance externe de niches et stratégie innovante de montée en gamme de son offre, le modèle de croissance mis en place est à la fois rentable et durable malgré un contexte économique difficile.

1.2. ZONES GÉOGRAPHIQUES

Présentation synthétique par zone géographique

(en milliers d'euros)	2013	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc
Chiffre d'affaires	742 741	631 809	63 180	16 473	23 839	1 654	5 786
Marge opérationnelle	44 977	42 234	1 294	167	1 088	(276)	470
En %	6,1 %	6,7 %	2,0 %	1,0 %	4,6 %	(16,7 %)	8,1 %

À comparer à :

(en milliers d'euros)	2012	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc
Chiffre d'affaires	667 333	546 550	67 425	21 507	24 228	1 700	5 923
Marge opérationnelle	39 798	34 726	3 084	488	1 253	(290)	537
En %	6,0 %	6,3 %	4,6 %	2,3 %	5,2 %	(17,1 %)	9,1 %

Ce qui représente les variations suivantes :

(en milliers d'euros)	Variation	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc
Chiffre d'affaires	75 408	85 259	(4 245)	(5 034)	(389)	(46)	(137)
En %	11,3 %	15,6 %	(6,3 %)	(23,4 %)	(1,6%)	(2,7 %)	(2,3 %)
Marge opérationnelle	5 179	7 508	(1 790)	(321)	(165)	14	(67)
En %	13,0 %	21,6 %	(58,0 %)	(65,8 %)	(13,2 %)	(4,8 %)	(12,5 %)



ACTIVITÉ

Zones géographiques

1.2.1. France

La France a réussi à poursuivre une croissance organique malgré un contexte difficile et a enregistré les effets de croissance des acquisitions de la seconde partie de l'exercice précédent tout en améliorant la marge opérationnelle.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 631,8 millions d'euros, en progression de 15,6 % par rapport à l'exercice précédent qui était de 546,5 millions d'euros, dont 1,8 % de croissance organique. Parmi ces opérations récentes on peut citer : les centres de services de Tests et Mainframe pour la Société Générale, l'infogérance de Thales Alenia Space et la mise en œuvre de l'*outsourcing* du portail de e-commerce d'Yves Rocher. En 2013, Gfi Informatique a continué d'alimenter sa croissance avec les acquisitions réalisées en 2012 telles que Thales, Cognitis, Géosphère et Adix, mais également avec le rachat début septembre 2013 de la société Addstones Consulting spécialisée dans la Banque de Financement et d'Investissement (BFI).

Cette activité très soutenue permet à Gfi Informatique d'afficher en France un ratio très favorable de *book to bill* à 1,15. Le positionnement sur des opérations à plus forte valeur ajoutée et les progrès continus dans l'industrialisation ont également permis une nouvelle amélioration du taux journalier moyen.

En enregistrant une croissance de ses ventes en France de 6,1 % en 2011, puis de 10,0 % en 2012 et de 15,6 % en 2013, Gfi Informatique a réussi son pari de créer un modèle de croissance économique robuste et créateur de valeur, reposant sur la bonne combinaison d'une croissance organique régulière et d'acquisitions ciblées bien intégrées.

Ainsi la France affiche une marge opérationnelle qui s'établit à 42,2 millions d'euros (6,7 % du chiffre d'affaires), contre 34,7 millions d'euros en 2012 (6,3 % du chiffre d'affaires), ce qui représente une progression de + 21,6 %.

1.2.2. International

L'activité internationale après un début d'année décevant, semble avoir retrouvé au dernier trimestre 2013, une légère croissance.

ESPAGNE – PORTUGAL

Le chiffre d'affaires de 79,7 millions d'euros, contre 88,9 millions d'euros en 2012, est le résultat d'un exercice très contrasté, puisque après un début d'année en retrait, le dernier trimestre affiche une croissance, signe d'une possibilité de rebond.

La marge opérationnelle est également en baisse avec ratio moyen à 1,8 %, contre 4,0 % l'exercice précédent.

BELUX – SUISSE

L'Europe du nord a également renoué avec la croissance (+ 6,9 %) sur dernier le trimestre 2013 mais est quasi stable sur l'exercice en dépit de projets souvent différés dans le courant de l'exercice. Avec 25,5 millions d'euros, contre 25,9 millions d'euros en 2012, la décroissance de l'Europe du nord ne s'est élevée qu'à 1,7 % (1,6 % en organique).

La marge opérationnelle, à 3,2 %, est également globalement stable par rapport à 2012 (3,7 %).

MAROC

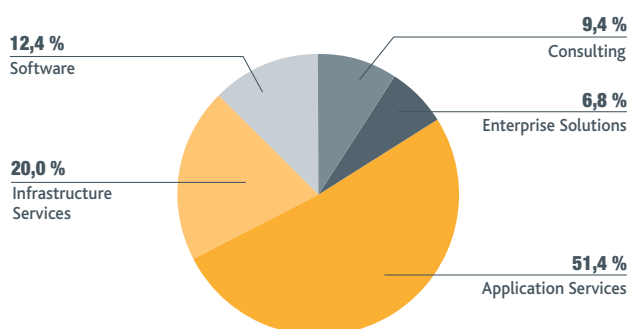
Le Maroc a connu à l'inverse, un dernier trimestre difficile après un début d'année satisfaisant. Au global, le chiffre d'affaires s'établit à 5,8 millions d'euros en 2013, à comparer à 5,9 millions d'euros l'exercice précédent, tandis que sa profitabilité revient de 9,1 % à 8,1 %.

1.3. OFFRES

1.3.1. Cinq branches

Acteur européen de référence des services à valeur ajoutée et des logiciels, Gfi Informatique occupe un positionnement stratégique différenciant entre les opérateurs de tailles mondiales et les acteurs de niche. Avec son profil de multispécialiste, le Groupe met au service de ses clients une combinaison de proximité, d'organisation sectorielle et de solutions de qualité industrielle. Le Groupe s'est développé de manière significative en s'appuyant sur son expertise et ses compétences réparties en cinq branches.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHE



CONSULTING

Les consultants Gfi Informatique prennent en charge des projets de conception et d'accompagnement dans tous les domaines où ces expertises créent de la valeur et contribuent à une réussite économique et commerciale.

La vocation de l'équipe de conseil, autour des opérations de transformation, est d'aider ses clients à déployer leur stratégie et à faire collaborer les équipes de managers grâce à des opérations de conduite du changement et de pilotage de la performance (management de projets, assistance à maîtrise d'ouvrage...).

La branche Conseil de Gfi Informatique est essentielle dans son approche sectorielle. Les consultants Gfi Informatique prennent en charge des projets de conception et d'accompagnement dans tous les domaines où ces expertises créent de la valeur et contribuent à une réussite économique et commerciale : *Risk management*, *Asset management*, GEPC...

Gfi Informatique accompagne ses clients dans leurs projets d'organisation et d'évolution du SI. Les équipes se situent au côté de la maîtrise d'ouvrage, dans les opérations de transformation des processus métier, de l'organisation et des projets SI.

L'acquisition en 2012, des activités « Business Transformation » de Thales Services, et de la société Cognitis a permis de renforcer le positionnement du Groupe dans cette branche. L'acquisition en 2013 de la société Addstones Consulting va permettre de compléter efficacement les compétences BFI du Groupe

ENTERPRISE SOLUTIONS

La branche Enterprise Solutions regroupe les compétences fonctionnelles et techniques concernant les grands éditeurs ERP que sont SAP (Business Suite, All-In-One et Business-By-Design), Oracle E-Business Suite et Sage X3, les solutions SIRH comme HR-Access et PeopleSoft et les solutions de Business Intelligence (Business Objects, Cognos, Informatica...).

Elle intègre également les pôles d'expertise Microsoft (SharePoint, Office 365, CRM), e-business (Liferay, ATG, Alfresco...) et Innovation (Réseaux Sociaux, Mobilité...).

Les compétences de nos consultants couvrent l'ensemble du marché, des grands comptes aux PME et sur les différents secteurs économiques sur lesquels sont développées et mises en œuvre des solutions verticales (services, pharmacie-chimie, produits de grande consommation...).

Le savoir-faire prend aussi bien la forme de projets en intégration que la TMA, le TRA ou même l'infogérance.

L'acquisition des activités « Business Solutions » de Thales Services a permis en fin d'année 2012, de renforcer le positionnement du Groupe dans cette branche et de disposer d'un centre de services en région parisienne.

APPLICATION SERVICES

Le Groupe Gfi Informatique est d'abord connu comme intégrateur de solutions. C'est à ce titre que la branche Application Services représente la majorité de ses activités. Réduisant la part de ses prestations historiques en régie, le Groupe s'est transformé pour prendre en compte de plus en plus de projets. Le chiffre d'affaires en projet avec engagement de résultat est maintenant nettement prépondérant.

Du design au *run*, sans oublier la maintenance, nos ingénieurs et techniciens sont mobilisés pour assurer la mise en œuvre des projets d'intégration puis leur constante optimisation.

La branche AS est primordiale dans notre démarche d'industrialisation avec une taille critique et une méthodologie éprouvée. Ainsi, le Groupe montre sa capacité à gérer n'importe quelle problématique en respectant un prix forfaitaire et des délais parfois très courts. Doté d'une direction industrielle Groupe, Gfi Informatique capitalise sur ses procédures pour partager avec ses clients les économies de charge induites par son industrialisation *nearshore* et *offshore*.

On notera en particulier un leadership en France, sur les prestations de TMA pluriannuelles. Gfi Informatique capitalise sur cette offre, son expérience à travers les bonnes pratiques portées par ITIL, CMMI, certification ISO 9001 déclinées pour des clients grands comptes comme de plus petite taille.

Gfi Informatique prend des engagements forts portés par des Plans d'Assurance Qualité et des Conventions de Services sur toutes les phases du cycle de vie de la TMA : prise en compte du parc applicatif et montée en compétences, phase de croisière, réversibilité. Un



ACTIVITÉ

Offres

plan d'amélioration continue permet d'identifier des axes de gain de productivité. Gfi Informatique accompagne ainsi son client dans l'industrialisation et l'externalisation progressives de ses applicatifs.

Il faut également souligner que Gfi PLM a développé une expertise unique en intégration de solutions progiciels en s'appuyant sur des méthodologies novatrices dans le domaine du PLM et sur des équipes de consultants maîtrisant les métiers des clients et les solutions des partenaires éditeurs. Les projets sont menés selon des méthodologies adaptées au contexte des clients et s'appuient sur des processus industriels éprouvés permettant adaptation et agilité. Dans ce contexte les équipes mettent en œuvre des solutions fiables en parfaite intelligence avec l'organisation des clients pour une intégration optimisée dans les systèmes d'information existants.

INFRASTRUCTURE SERVICES

La branche Infrastructure Services est l'architecte et l'opérateur des Infrastructures Informatiques. Face aux enjeux d'innovation, d'accélération des transformations, d'optimisation économique de la fonction IT, de flexibilité des services et de disponibilité des applications, Gfi Informatique propose des solutions pour : la gouvernance et l'optimisation des processus IT, la production informatique et le support des infrastructures, le *cloud computing* et les nouveaux modèles de *delivery*.

L'engagement de Gfi Informatique repose sur des moyens de R&D, des équipes certifiées en mode projet, des centres de services spécialisés et distribués en Europe, ainsi que de trois *datacenters*. Gfi Informatique est un industriel du service informatique, appliquant les meilleures pratiques ITIL et disposant de partenariats forts avec les fournisseurs de technologie majeurs.

Gfi Informatique est présent dans le domaine des Infrastructures et de la Production depuis plus de 30 ans.

Les offres d'Infrastructure Services répondent aux besoins de transformations des grandes entreprises internationales et des services publics : que ce soit en conseil, en intégration ou en infogérance, Gfi Informatique pourra proposer des solutions adaptées et intégrées dans une relation contractuelle de longue durée les évolutions nécessaires au métier de l'utilisateur final : évolution des postes de travail, virtualisation, mobilité, solutions open source, architecture et processus des centres de traitements, mise en œuvre d'une politique de sécurité, transformation et industrialisation des processus de production IT (ITSM), on-line Services (accès 24/7 aux experts Gfi Informatique sous SLA), *cloud computing*, infogérance des supports utilisateurs, des infrastructures et de la production informatique...

Plus de 65 % des prestations de la branche Infrastructure Services sont délivrées en engagement de résultat, Gfi Informatique consolide l'ensemble de ces contrats dans des structures spécialisées : son centre de conseil et d'expertise, ses lignes de services, ses centres de traitements situés sur le territoire français, et ses centres de services situés en France et au Maroc.

Plus de 20 % des collaborateurs sont certifiés ITIL.

SOFTWARE

Gfi Informatique détient une position significative sur le marché de l'édition de solutions logicielles. Gfi Informatique est un des principaux éditeurs de logiciels en France avec une présence incontournable dans le secteur public au niveau des collectivités territoriales, des établissements publics et de la gestion du temps.

Collectivités locales et territoriales, établissements publics

Gfi Informatique a acquis une grande légitimité grâce à sa longue expérience des collectivités et à la gamme de solutions disponibles.

Plus des deux tiers des conseils généraux et plusieurs centaines de grandes villes sont équipés des solutions Gfi Informatique qui proposent la couverture fonctionnelle la plus étendue pour les ressources humaines, la gestion financière, la fiscalité locale, l'action sociale, les transports scolaires, la gestion du patrimoine et les infrastructures.

Ce dispositif est complété par des solutions spécifiques aux petites et moyennes collectivités.

L'offre pour les établissements publics dispose de 450 références et concerne essentiellement la gestion budgétaire et comptable, et la gestion de patrimoine.

Le secteur public est donc le premier client de l'activité d'éditeur de logiciels du Groupe.

Les acquisitions réalisées en 2012 des sociétés Géosphère et Adix ont permis à Gfi Informatique de renforcer son offre de logiciels aux collectivités locales et aux établissements publics, notamment avec une offre porteuse autour des SIG (Systèmes d'Information Géographiques), qui permet de couvrir des besoins tels que : la gestion foncière et les droits des sols, la gestion des réseaux d'eau, l'assainissement collectif et non collectif et la gestion cartographique des cimetières.

La nouvelle gamme, baptisée Gfi SSP, intègre de nouvelles solutions métiers innovantes à partir des technologies Dynamics AX de Microsoft.

Gestion des temps et des activités

La gamme Gestor représente plusieurs milliers de sites installés et la ligne de produits la plus riche du marché pour valoriser le capital temps. Gfi Informatique est l'un des seuls éditeurs à concevoir les dispositifs de recueil du temps (badgeuses) et de contrôle d'accès basés sur des innovations techniques comme la biométrie, le WiFi, les badges de proximité, le badgeage téléphonique... Des solutions Gestor ont été mises en place en environnement totalement *cloud* sous Azure de Microsoft dès 2011.

À travers sa filiale Gfi Chrono Time, le Groupe Gfi Informatique occupe une place de leader en matière de solutions et de services aux entreprises pour la gestion des temps, la gestion d'activités et la planification des ressources humaines grâce à son équipe de 220 experts et à sa gamme d'offres Gestor. Gfi Informatique compte plus de 1 700 clients et intervient principalement sur le secteur public (santé, administrations, collectivités), les grandes entreprises et des PME de premier ordre.

Avec plus de 15 ans d'expertise technologique et métier RH, Gfi Informatique apporte un conseil en amont aux DRH sur l'ensemble des réflexions liées aux projets de SIRH. Dans le contexte économique actuel, l'expertise SIRH du Groupe dans son ensemble permet de répondre aux enjeux du marché et d'accompagner les entreprises désireuses de piloter au mieux leurs ressources humaines en temps de crise. En effet, la gestion des temps et la planification sont des briques du SIRH devenues indispensables en temps de crise économique.

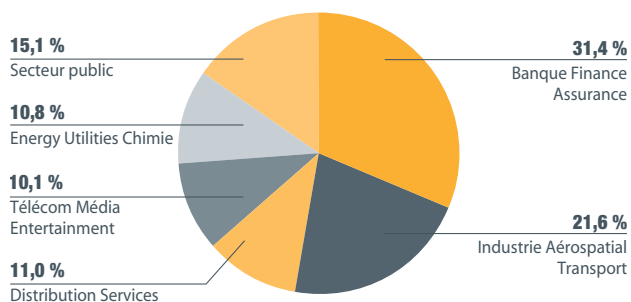
Le marché de la gestion des temps a atteint un degré de maturité suffisant pour atteindre une phase de renouvellement des outils déployés. La demande d'équipement des entreprises en outils de planification va permettre une hausse de ce marché.

Dans ce cadre, des tendances fortes se dégagent sur le marché de la gestion des temps dans les domaines de l'adéquation de la production aux ressources, du pilotage des ressources en temps réel et des outils d'aide à la décision.

1.3.2. Six secteurs

Gfi Informatique a choisi de développer une stratégie fondée sur une approche sectorielle métier. Six secteurs majeurs ont été identifiés au niveau du Groupe. Cette dynamique a pour but de répondre aux nouvelles exigences du marché, de plus en plus axées sur la connaissance métiers, au-delà de l'expertise technologique. Cette organisation s'appuie également sur la démarche de progression dans la chaîne de valeur en proposant de nouvelles offres structurées pour chaque secteur.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR



BANQUE-FINANCE-ASSURANCE – (BFA)

Gfi Informatique est le partenaire de longue date des principaux acteurs du secteur de la banque, de l'assurance et de la retraite.

Gfi Informatique adresse toutes les problématiques qui correspondent aux enjeux majeurs du secteur :

- optimisation des coûts informatiques et des délais de mise en service des nouvelles applications ;
- accélération de la modernisation des périmètres applicatifs ;
- développement de portails et d'applications mobilité ;
- mise en œuvre du *cloud computing* ;
- mise en place des relations d'*Enterprise Information Management* ;
- maintenance des SI Risques et Réglementaires ;
- développement de plateforme BFI et gestion d'actifs.

On peut citer également l'offre Paystream pour la gestion des moyens de paiements, les services en lignes – portail clients et l'offre Core Banking System en partenariat avec Temenos.

Gfi Informatique réalise de nombreux projets industriels chaque année (TMA, développements, infogérance), pour ses clients banques et assurances, ce qui en fait l'un des acteurs clefs de ce secteur.

SECTEUR PUBLIC – (SP)

La simplification administrative et l'amélioration de l'efficacité publique sont devenues des enjeux majeurs pour les politiques publiques tant au niveau de l'état qu'à celui des collectivités territoriales, ou des établissements publics.

La mise en réseau du secteur public apparaît comme un point de passage obligé. Ainsi, l'e-administration, la performance publique, la réduction des coûts et l'ouverture des systèmes d'information sont les enjeux majeurs de la modernisation des services publics.

Ces dernières années, plusieurs centaines de projets prioritaires liés aux technologies de l'information et de la communication ont été mises en œuvre afin de faire face au processus de modernisation de l'état.

Pour les collectivités, Gfi Informatique propose des solutions :

- pour les services techniques (transports scolaires, gestion des bibliothèques, gestion du patrimoine, systèmes d'informations géographique etc) ;
- pour la gestion des services (fiscalité, actions sociales, ressources humaines...etc).

Pour les établissements publics, les innovations de la nouvelle offre Gfi SSP (Solutions secteur public), en partenariat avec Microsoft devraient donner un nouvel élan à ces offres.

TELECOM-MEDIA-ENTERTAINMENT – (TME)

Avec ses équipes pluridisciplinaires, Gfi Informatique intervient comme un partenaire privilégié des opérateurs de télécommunication et des médias. Gfi Informatique offre l'ensemble des solutions nécessaires à leur accompagnement dans la connaissance de leurs clients, dans leur évolution vers des propositions de nouveaux services (interfaces innovantes, *cloud*, *xaas*...) et dans la réduction des coûts.

Gfi Informatique s'est positionnée sur des domaines stratégiques avec des offres concernant :

- la gestion de contenu, les réseaux sociaux et la mobilité ;
- la convergence (fixe, mobile, internet, image, services à valeur ajoutée, mobilité) ;
- le CRM (connaissance client, e-Care, facturation) ;
- l'*outsourcing* global (en particulier avec un centre de services dédié à Douai).



ACTIVITÉ

Offres

L'expertise Gfi Informatique lui permet de présenter de nombreuses réalisations dans la « gestion des offres » pour les opérateurs.

INDUSTRIE-AEROSPACE-TRANSPORT – (IAT)

Il s'agit d'un secteur très significatif au sein du Groupe et en croissance importante depuis notamment les accords passés avec Thales Services.

L'expertise Gfi Informatique traite de la performance et de la transformation des organisations, de l'optimisation des *assets*, et des chaînes d'approvisionnement. Gfi Informatique peut intervenir en intégrateur d'ERP, ou dans des offres de TMA ou de *testing*.

Concernant les transports, les démarches innovantes doivent être signalées dans le « transport intelligent » pour mieux gérer les infrastructures en luttant contre les pollutions, en économisant l'énergie, et en améliorant également l'information des voyageurs.

DISTRIBUTION-SERVICES – (DS)

Il s'agit d'un secteur vertical au sein du Groupe Gfi Informatique, particulièrement ouvert aux innovations et aux solutions digitales. Gfi Informatique propose des solutions e-commerce, multicanaux, ou à base de mobilité, avec possibilité de dématérialisations.

Également des offres d'optimisation des ressources en entrepôts ou magasins, et optimisation des chaînes logistiques.

Une offre « entreprise communicante » permet de présenter une combinaison de services internet, de portails communautaires et de plateformes collaboratives.

Sur la partie Service, la dérégulation dans le monde des paris en ligne a permis à des intégrateurs comme Gfi Informatique d'apporter également son savoir-faire.

ENERGY-UTILITIES-CHIMIE – (EUC)

Le secteur *Energy-Utilities*-Chimie est entré aujourd'hui dans un cycle de transformation majeur. Les besoins en énergie étant en croissance continue, et les problématiques des économies d'énergie ou du traitement des pollutions étant devenues omniprésentes, ce secteur représente des enjeux d'investissements importants.

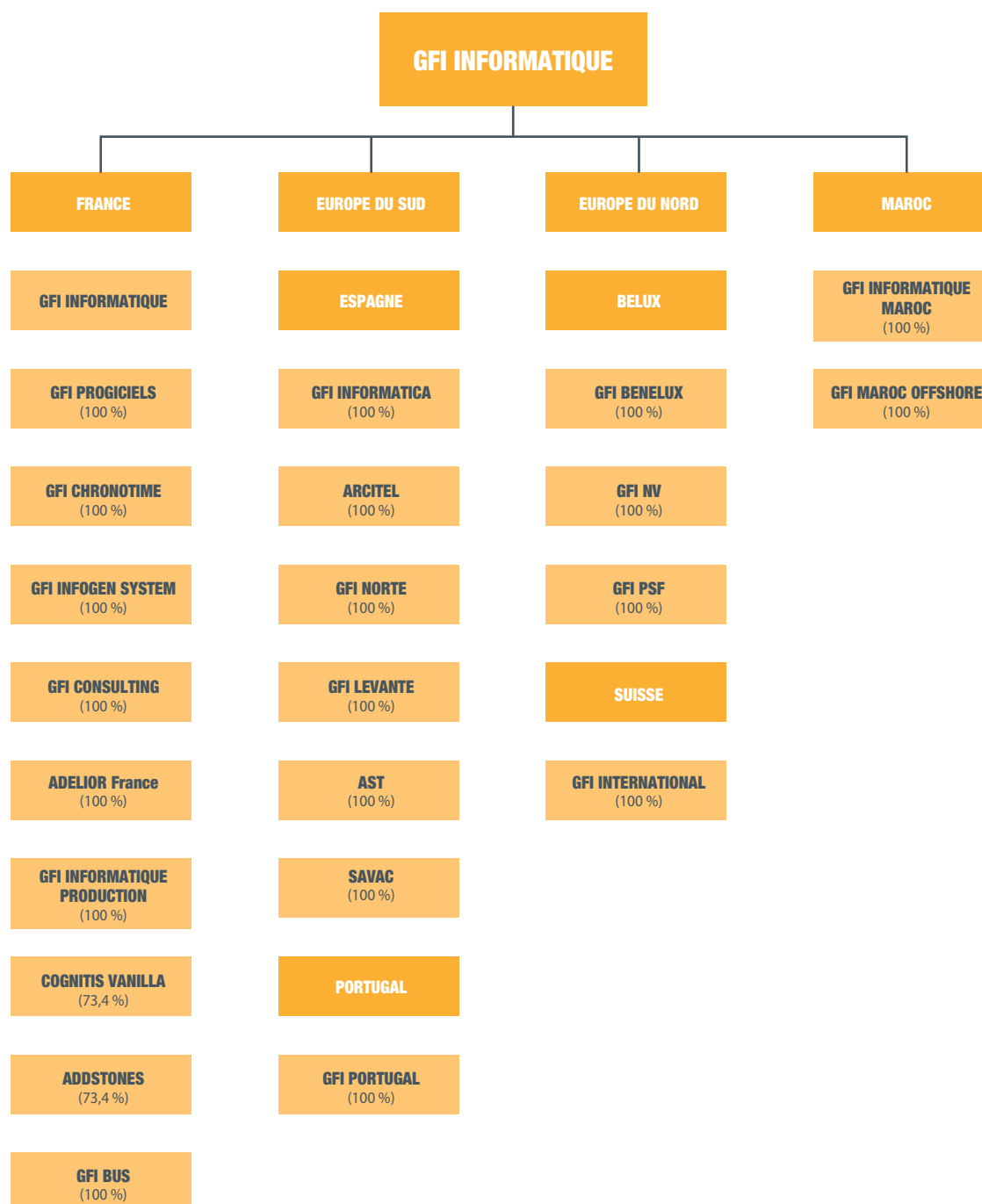
La présence au niveau mondial d'acteurs français respectés parmi les grands énergéticiens, mais aussi dans le domaine de l'eau permet à Gfi Informatique de disposer de très nombreuses références dans ce secteur.

Parmi l'offre Gfi Informatique, on peut citer :

- la gestion d'actifs de production et de distribution ;
- la gestion de la relation client : facturation, centre d'appels, e business ;
- les comptages intelligents avec optimisation des systèmes d'information ;
- optimisation des fonctions supports, et réduction des coûts.

1.4. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013

1



La liste exhaustive des filiales du Groupe est présentée dans les états financiers consolidés.

1.5. DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.5.1. Compte de résultat

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation	en %
Chiffre d'affaires	742,7	667,3	75,4	+ 11,3 %
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	45,0	39,8	5,2	+ 13,0 %
Marge opérationnelle en %	6,1 %	6,0 %		
Résultat opérationnel	29,8	23,4	6,5	+ 27,7 %
Résultat net des activités poursuivies	13,5	8,8	4,8	+ 54,4 %
Résultat net part du Groupe	13,5	11,6	1,9	+ 16,4 %
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	0,25	0,16	0,09	+ 54,6 %

(1) Résultat opérationnel avant éléments non récurrents, dont les dépréciations des écarts d'acquisition et avant amortissements des actifs incorporels affectés.

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 29,8 millions d'euros contre 23,4 en 2012, soit une progression de 27,7 %. C'est la progression de la marge opérationnelle qui explique cette croissance, ainsi que l'absence de dépréciation de *goodwills*. Les coûts de restructuration surtout importants au premier semestre 2013, et les autres charges opérationnelles non courantes sont détaillées en note 3 des États financiers consolidés. Il est précisé que conformément aux recommandations des instances réglementaires (AMF), la Société a analysé l'évolution des conditions économiques et des perspectives en Europe et n'a pas cru nécessaire d'enregistrer des dépréciations des différents écarts d'acquisition.

Le coût de l'endettement financier, net des autres produits et charges financiers, est quasi stable. Un détail est présenté en note 4 des États financiers consolidés.

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 13,5 millions d'euros contre 8,8 millions d'euros, ce qui marque une progression de 54,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Les tests de dépréciation n'ont pas fait ressortir de dépréciation à constater.

Le résultat de base des activités par action s'élève à 0,25 euro contre 0,16 euro en 2012.

1.5.2. Bilan

BILAN RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2013	2012 retraité ⁽¹⁾		2013	2012 retraité ⁽¹⁾
Écarts d'acquisition	200,5	192,1	Capitaux propres du Groupe	202,6	189,5
Immobilisations	44,0	41,2	Capitaux propres minoritaires	(1,8)	(1,6)
Autres actifs non courants	36,5	28,3	Passifs non courants	90,7	100,0
Actifs courants	282,0	292,1	Passifs courants	319,7	305,9
Trésorerie	48,2	40,2			
TOTAL ACTIF	611,2	593,8	TOTAL PASSIF	611,2	593,8

(1) Exercice 2012 retraité compte tenu de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

Les notes 7 à 21 des états financiers consolidés détaillent les principales rubriques de l'actif et du passif.

1.5.3. Flux de trésorerie et endettement

1

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2013	2012
Capacité d'autofinancement	40,9	34,9
Impôt versé	(10,3)	(8,3)
Variations du BFR	(7,3)	1,2
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	23,3	27,8
Flux nets d'investissements (hors opérations de périmètre)	(9,8)	(8,2)
Flux liés aux opérations de périmètre	1,6	31,7
Flux d'investissement	(8,2)	23,5
Dividendes	(3,2)	(4,8)
Nouveaux emprunts		37,7
Remboursements d'emprunts	(8,0)	(44,5)
Intérêts versés	(4,7)	(4,5)
Tirage <i>factor</i> et autres	(4,7)	(10,8)
Flux nets de financement	(20,6)	(26,9)
Variation de trésorerie des activités poursuivies	5,5	24,3

La situation financière de Gfi Informatique s'est à nouveau sensiblement renforcée en 2013 grâce à une capacité d'autofinancement qui passe de 34,9 millions d'euros en 2012 à 40,9 millions d'euros en 2013, ce qui représente une progression de 17,1 %. Le flux de trésorerie généré par l'activité est resté à un niveau important avec 23,3 millions d'euros contre 27,8 millions d'euros en 2012, la variation du besoin en fonds de roulement étant pénalisée par les créances fiscales générées par le CICE et le CIR.

Cette situation a permis de financer les investissements hors opérations de périmètre et les échéances de la dette bancaire, améliorant d'autant le *gearing*. L'encaissement du crédit vendeur sur la cession des activités canadiennes intervenue en 2012 a permis de financer les opérations de périmètre et notamment l'acquisition de la société Addstones Consulting.

OCÉANE

En juin 2011, Gfi Informatique avait procédé à l'émission d'une obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Océane) à échéance unique au 1^{er} janvier 2017, d'un montant nominal de 50 millions d'euros, et qui correspondait à

l'émission de 10 080 645 obligations. Les principales caractéristiques sont données au 3.4.3. Par suite des demandes de remboursement, ou de conversion reçues en 2013, le nombre d'obligations Océanes au 31 décembre 2013 est de 10 077 917.

EMPRUNTS BANCAIRES

Gfi Informatique a utilisé les droits de tirage pour financement de croissance externe tels qu'ils ont été prévus par la convention de crédits passée avec le pool bancaire en septembre 2012. Ce tirage a permis en janvier 2013, de refinancer partiellement l'acquisition de la société Cognitis.



ACTIVITÉ

Données financières issues des comptes sociaux

ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31.12.2013	2014	2015	2016	2017
Emprunt obligataire Océane	46 113	0	0	0	46 113
Emprunt auprès des établissements de crédit	27 763	9 351	9 352	9 060	0
TOTAL	73 876	9 351	9 352	9 060	46 113

AUTRES

Le Groupe dispose également de lignes de financement auprès d'établissements d'affacturage en France et en Espagne, ainsi que de concours bancaires courants et de financement par crédit-bail. Un détail est présenté en note 15 des États financiers consolidés.

1.6. DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DES COMPTES SOCIAUX

1.6.1. Compte de résultat

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2013	2012
Chiffre d'affaires	450,7	424,5
Résultat d'exploitation	11,5	10,9
Résultat financier	0,2	(12,1)
Résultat courant avant impôt	11,7	(1,3)
Résultat exceptionnel	(4,0)	7,3
Résultat net après impôt	13,0	10,4

Le total des produits d'exploitation est de 455,2 millions d'euros à comparer à 431,7 millions d'euros en 2012, soit une augmentation de 5,4 %. Le total des charges d'exploitation est de 443,7 millions d'euros, à comparer à 420,8 millions d'euros en 2012, soit une augmentation de 5,4 % également. Le résultat d'exploitation est alors de 11,5 millions d'euros à comparer à 10,9 millions d'euros en 2012.

Le résultat financier est quasi équilibré entre les revenus des filiales et les frais financiers, eux-mêmes au même niveau que l'exercice précédent à 4,3 millions d'euros. Parmi les produits financiers, il faut noter le montant des dividendes perçus des filiales pour 3,1 millions d'euros en 2013. La note 16 des comptes sociaux détaille l'ensemble des éléments.

Le résultat exceptionnel négatif de 4,0 millions d'euros comprend des coûts de restructuration pour un montant net des reprises sur provisions de 2,7 millions d'euros, à comparer à 2,6 millions d'euros en 2012. La note 17 des comptes sociaux détaille l'ensemble des éléments.

La convention d'intégration fiscale mise en place permet à la Société de bénéficier d'un produit net d'intégration de 0,9 millions d'euros. La Société a présenté des dossiers de crédit impôt recherche au titre de 2013 pour un montant total de 4,7 millions d'euros. Ces deux éléments ont permis de contribuer à un produit fiscal de 5,5 millions d'euros. La note 20 des comptes sociaux détaille l'ensemble des éléments.

1.6.2. Bilan

BILAN RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2013	2012		2013	2012
Immobilisations incorporelles et corporelles	94,3	93,1	Capitaux propres dont résultat de l'exercice	185,5	176,2
Immobilisations financières	156,4	152,4	Provisions	7,5	12,5
			Emprunt obligataire et dettes financières à plus d'un an	124,1	100,5
Actifs circulant	221,8	204,5	Dettes à moins d'un an	135,8	141,6
Autres – régularisation	1,4	1,9	Autres – régularisation	20,9	21,1
TOTAL ACTIF	473,8	451,9	TOTAL PASSIF	473,8	451,9

Les notes 1 à 11 des comptes sociaux détaillent les principales rubriques de l'actif et du passif.

1.7. ACQUISITIONS ET RESTRUCTURATIONS

1.7.1. Acquisition de la société Addstones Consulting

Gfi Informatique a procédé début septembre à l'acquisition de la société Addstones Consulting. Cette acquisition permet au Groupe de renforcer ses activités de conseil et de service informatique dans la Banque de Financement et d'Investissement et de devenir un leader dans ce secteur en développement.

La société Addstones Consulting, dotée d'un effectif de 136 personnes, réalise du conseil et des prestations en assistance technique globalisée ou unitaire exclusivement pour les plus grandes banques françaises et internationales. Son chiffre d'affaires essentiellement réalisé en BFI, gestion d'actifs (AM) et services aux investisseurs (SS) annuel est de l'ordre de 13 millions d'euros et présente une forte visibilité grâce notamment aux prestations réalisées en ATG2. La Société affiche un bon niveau de profitabilité.

Cette opération permet au Groupe d'accroître sa visibilité sur le segment porteur de la banque de financement et d'investissement. En effet, en associant Addstones Consulting et Vanilla, le Groupe dispose d'un effectif de près de 250 personnes pour servir les clients du segment BFI. Ensemble et appuyées par toutes les ressources du Groupe Gfi Informatique, les deux sociétés pourront répondre à la demande croissante de massification, d'industrialisation et d'innovation d'un segment du marché en profonde mutation. La fusion entre les deux sociétés est effective depuis le 1^{er} janvier 2014.



ACTIVITÉ

Autres Informations

1.8. AUTRES INFORMATIONS

1.8.1. Délais de paiement des fournisseurs de Gfi Informatique SA

(Article L.441-6-1 du Code de commerce)

Les dettes «Fournisseurs» se décomposent par échéance de la manière suivante.

(en milliers d'euros)	Total	Factures échues	Factures non échues		
			de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs au 31 décembre 2013	23 586	9 098	12 856	1 632	0
Fournisseurs au 31 décembre 2012	20 448	9 611	10 303	522	11

1.8.2. Filiales et participations – Inventaire des valeurs mobilières

Le tableau des filiales et participations et l'inventaire des valeurs mobilières sont annexés aux Comptes sociaux annuels au chapitre 8.2.6 en note 27 et au chapitre 8.3.2 du présent document de référence.

1.8.3. Résultats des cinq derniers exercices

Le tableau présentant les résultats des cinq derniers exercices est annexé aux Comptes sociaux annuels au chapitre 8.3.1 du présent document de référence.

1.8.4. Affectation du résultat de Gfi Informatique SA

Le résultat à affecter est composé comme suit :

Origines	(en milliers d'euros)
Résultat de l'exercice	13 019
Dotation à la réserve légale	651
Solde intermédiaire	12 368
Report à nouveau antérieur	12 144
Résultat Distribuible	24 512

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat distribuable	(en milliers d'euros)
Aux actionnaires à titre des dividendes	5 445
Report à nouveau	19 067
TOTAL	24 512

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,10 euro par action. Le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues à la date de mise en paiement sera affecté au compte de report à nouveau.

1.8.5. Dividendes et politique de distribution

Les distributions au titre des cinq derniers exercices ont été les suivantes :

Années	2012	2011	2010	2009	2008
Nombre d'actions au 31 décembre	54 450 342	54 450 342	54 293 742	54 293 742	54 293 742
Valeur nominale (en euros)	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Dividende par action (en euros)	0,06	0,09	-	-	0,22
MONTANT NET DISTRIBUÉ (EN EUROS) (1)	3 222 848	4 846 245	-	-	11 861 550

(1) Les actions auto détenues par la Société à la date de mise en paiement n'ont pas droit aux dividendes.

1.9. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de ses activités industrielles et pour assister son activité aéronautique dans son développement, Gfi Informatique a implanté son centre de recherche à Toulouse et a créé le centre Gfi Innovation Center.

L'objectif de ce centre est de fédérer la recherche et le développement de solutions innovantes pour le Groupe dans son ensemble avec un premier champ d'applications lié aux besoins de l'activité toulousaine. En effet, la proximité du centre de développement aéronautique crée une synergie et un ensemble d'opportunités de recherche appliquée au métier de l'avionique et du spatial.

Par ailleurs des recherches complexes sur la business intelligence, le big data, la mobilité, ont été menées afin de développer les futures offres de services à destination des grands comptes dans leur transformation vers les enjeux du digital.

D'autres projets qui concernent le *knowledge management*, et l'industrialisation des processus, ont été également menés.

Le Groupe a également poursuivi sa stratégie *cloud* sur son offre « progiciels » à destination des collectivités locales ainsi que sur son offre « gestion du temps ».

L'objectif est de bâtir des solutions performantes et innovantes qui permettront à Gfi Informatique de développer ses futures offres de service à destination des grands comptes clients du Groupe.

Les dépenses réalisées par le Groupe en 2013 en France en matière de recherche et de développement ont été évaluées à 14,9 millions d'euros. Quand les conditions sont réunies, ces travaux donnent lieu au dépôt d'un dossier de crédit impôt recherche.



ACTIVITÉ

Marché des services informatiques et perspectives du Groupe

1.10. MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES ET PERSPECTIVES DU GROUPE

1.10.1. Marché et tendances

Malgré une incertitude importante sur l'évolution de la demande globale, la plupart des prévisionnistes s'accordent pour estimer que le marché sur lequel évoluent les ESN devrait croître de plus de 1 %

en 2014 en France. La situation est plus incertaine en Espagne et au Portugal, même si un plancher semble avoir été atteint en milieu d'année 2013.

1.10.2. Perspectives du Groupe

Compte tenu de ce contexte économique actuellement peu lisible, le Groupe reste nécessairement prudent sur l'exercice 2014. Cependant, la forte activité commerciale et les progrès enregistrés permettent

au Groupe de se fixer un objectif de croissance de son activité et d'amélioration de sa rentabilité pour l'année 2014.

1.11. GESTION SOCIALE – RESSOURCES HUMAINES

La loi du 10 juillet 2010 et son décret d'application du 26 avril 2012 ont créé, pour les grandes entreprises, une obligation de communiquer sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Ceci prend la forme d'un rapport spécifique qui est présenté ci-après au chapitre 2. Ce rapport ne contient toutefois pas les informations qui suivent.

1.11.1. Participation et intéressement

Le montant de la participation distribuable au titre de 2013 en France s'élève à 0,8 million d'euros contre 0,5 million d'euros au titre de 2012.

Ces sommes sont gérées dans le cadre d'un PEE (Plan d'épargne entreprise) offrant au choix des collaborateurs plusieurs FCPE (fonds commun de placement d'entreprise) à vocations diverses, dont le FCPE Gfi Informatique Expansion investi en actions Gfi Informatique. Il n'y a aucun contrat d'intéressement en cours au sein du Groupe.

1.11.2. Actionnariat salarié

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Un Plan d'épargne entreprise a été ouvert en 1998 à l'ensemble des salariés du Groupe. Un fonds commun de placement « Gfi Informatique Expansion » a été créé afin d'acquérir et gérer des actions Gfi Informatique. Ce FCPE a obtenu l'agrément n° 06985 de la Commission des opérations de Bourse le 7 mai 1998. Le FCPE est géré par Natixis Asset Management et détient au 31 décembre 2013 un total de 202 960 actions Gfi Informatique, soit 0,37 % du capital social.

Le Groupe Gfi Informatique a déjà plusieurs fois mis en œuvre des plans d'attribution de droits à actions gratuites. Ces plans sont réalisés afin d'associer à l'amélioration de la performance du Groupe, les dirigeants qui jouent un rôle effectif, direct ou indirect, dans l'obtention des

résultats et l'ensemble des salariés. Les plans conditionnent l'attribution définitive des actions à la satisfaction de conditions de performances économiques définies dans le plan et au maintien de la présence dans l'entreprise des attributaires. Quand une attribution de droits à actions gratuites concerne l'ensemble des salariés, les actions définitivement attribuées ci sont apportées au FCPE Gfi Informatique Expansion et converties en parts.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le chapitre 6.1 commente l'ensemble des plans d'attributions gratuites d'actions qui sont en cours.

1.12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ACQUISITION D'AWAK'IT SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE DANS LA COMMUNICATION DIGITALE

Gfi Informatique a acquis fin janvier 2014, la totalité du capital de la société Awak'IT, agence conseil spécialisée dans la communication Digitale globale, Corporate, RH des grands groupes. Awak'IT s'est forgée une compétence reconnue sur les nouveaux canaux du Digital (Web TV, intranet, tablettes mobiles, réseaux collaboratifs et sociaux, e-formation...) et compte notamment parmi ses clients des groupes prestigieux dont beaucoup du CAC 40. Ses équipes comprennent des créatifs et des techniciens de haut niveau qui lui ont permis de remporter de nombreux prix, notamment deux « topcoms » avec BNPP et Air Liquide, le 6 février dernier.

À travers cette opération, Gfi Informatique a pour objectif de prendre une place de premier plan sur le marché (français) du Digital, tant en création qu'en capacité de réalisation. Le Groupe entend également développer des synergies commerciales importantes sur un secteur en très forte croissance.

COGNITIS

Gfi Informatique a acquis le 24 janvier 2014, le solde des actions de la société Cognitis Group encore détenues par un actionnaire minoritaire. Après cette acquisition, Gfi Informatique détient l'intégralité du capital de cette société, contre 73,4 % auparavant.

1.13. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe Gfi Informatique procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser

ses objectifs. Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.



ACTIVITÉ

Facteurs de risques

1.13.1. Risques opérationnels – Risques juridiques

PROJETS CLIENTS

Gfi Informatique intervient sur des projets informatiques parfois complexes comme éditeur de progiciels, intégrateur de solutions ou prestataire de services. De ce fait, le Groupe n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits du Groupe ou ses consultants n'ont pas atteint les objectifs attendus dans les délais prévus ou lui ont causé des préjudices. Le Groupe peut alors être exposé à payer des dommages et intérêts.

Les procédures mises en place, sous l'égide de comités constitués à cet effet, permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'est pris avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

Le système qualité de Gfi Informatique, certifié ISO 9001, définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières.

RÉGLEMENTATION

Le Groupe Gfi Informatique n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale ou administrative, et ce, même pour l'ensemble de

ses filiales internationales. Quelques secteurs sensibles dans lesquels opèrent ses clients nécessitent parfois la conclusion d'accords de confidentialité spécifiques.

Toutefois, les risques juridiques qui existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit fiscal, etc.) concernent le Groupe au même titre que tout autre entreprise de services.

Les propositions de redressement fiscaux ou ceux émis par l'Urssaf sont provisionnés pour leur montant en principal et intérêts à la réception des avis de mise en recouvrement, et ce même si une réclamation a été émise ou si un contentieux a été ouvert. Dans ce cas, le montant des pénalités et majorations n'est toutefois pas provisionné.

INFORMATION SUR LES LITIGES

Les litiges et contentieux sont évoqués en notes 16 et 18 des états financiers consolidés.

À la connaissance de la Société, sur une période couvrant les douze derniers mois, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

1.13.2. Risques financiers

SOLVABILITÉ CLIENTS

Le Groupe est exposé au risque de défaillance financière d'un client. Les risques financiers de l'entreprise sont identifiés au stade de la prospection et de l'établissement de la proposition commerciale, technique et financière. Le cas échéant, les clients font l'objet d'une enquête de solvabilité menée par le service recouvrement et dont les résultats sont communiqués au Directeur financier du Groupe.

Les dix principaux clients du groupe Gfi Informatique représentent près de 39 % du chiffre d'affaires consolidé en 2013. Aucun des dix principaux clients ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

La ventilation des créances échues et non dépréciées est décrite en note 12 des états financiers consolidés. L'exposition par pays est présentée en note 22 des états financiers consolidés « Informations sectorielles ». Le Groupe tient compte des risques spécifiques inhérents à la situation des différents pays.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier du Groupe, à taux variable. La gestion de ce risque est développée en note 28 des états financiers consolidés « objectifs et politique de gestion des risques financiers ».

Les instruments de couverture mis en place sont présentés en note 19 des états financiers consolidés.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires, et de contrats d'affacturage. Les contrats d'emprunts bancaires comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles. Ces clauses dites de défaut sont présentées en note 28 des états financiers consolidés.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

RISQUES DE CHANGE

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone euro. Dans les autres cas (Suisse, Maroc), les produits issus de la vente sont générés dans la même devise que les coûts d'exploitation liés, limitant ainsi l'exposition au taux de change. Les flux intragroupe opérationnels en devises étrangères sont extrêmement limités.

Ce point est développé en note 28 des états financiers consolidés dans la partie « Risques de change ».

RISQUES LIÉS AUX ÉCARTS D'ACQUISITION

La valeur des écarts d'acquisition est soumise au risque de dépréciation en cas de dégradation de l'activité concernée et/ou d'évolution défavorable de ses perspectives à long terme et/ou de paramètres externes (hausse des taux d'intérêt, crise économique).

Dans le cas des activités poursuivies, l'évaluation de la valeur de ces actifs est effectuée périodiquement sur la base de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont sensibles aux éventuelles évolutions des caractéristiques du modèle économique sous-jacent. Les états financiers consolidés exposent en note 7 les tests de sensibilité réalisés.

Les valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition au 31 décembre 2013, ainsi que les dépréciations des années antérieures se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Total	France	Espagne	Portugal	Benelux	Suisse	Maroc
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2013	200 527	166 356	21 558	4 804	5 116	2 182	511
Dépréciations comptabilisées en 2012	3 300	-	700	1 900	-	700	-
Dépréciations comptabilisées en 2011	4 500	-	3 500	1 000	-	-	-

Le risque de dépréciation des écarts d'acquisition peut également survenir dans le cadre d'une stratégie de désengagement, lorsque la cession d'une activité est envisagée. Dans ce contexte particulier,

l'évaluation de la valeur des écarts d'acquisition est alors effectuée sur la base du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession, qui peut être inférieur à la valeur comptable de l'activité.

1.13.3. Risques stratégiques

RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS POTENTIELLES

L'acquisition de sociétés qui présentent un intérêt pour le Groupe a pour principal objectif l'implantation sur des nouveaux marchés ou le renforcement dans des activités stratégiques. Les opérations d'acquisition présentent toujours un risque de sélection de la bonne cible, d'intégration des équipes, de réussite des synergies envisagées, et de mise en œuvre des garanties prises. Le Comité d'investissement du Groupe veille au bon déroulement du processus d'acquisition.

La méthode d'évaluation des écarts d'acquisitions est présentée en note 7 des états financiers consolidés. La même note décrit les tests de sensibilité qui sont pratiqués.

RISQUES DE COMPÉTITION

Gfi Informatique intervient sur un marché concurrentiel dans lequel les ventes de services informatiques et de logiciels sont liées aux décisions d'investissement de ses clients.

Des risques inhérents à la conjoncture peuvent conduire à retarder, voire annuler le démarrage de certains projets. La gestion des ressources humaines et des sous-traitants peut également s'avérer sensible, notamment en période de hausse des salaires et des tarifs.

1.13.4. Risques liés à la propriété intellectuelle

Les marques et logos utilisés par le Groupe ont été déposés ou sont en cours de dépôt en France et pour les pays de l'Union européenne. De plus, les codes source des progiciels conçus et développés par le Groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

1.13.5. Assurance et couverture des risques

En matière d'assurance, il faut distinguer les assurances dommages pour lesquelles les risques sont systématiquement couverts, et les assurances de responsabilité.

Les principales polices d'assurances concernent la responsabilité civile professionnelle et d'exploitation, la couverture du parc d'ordinateurs portables, la couverture de l'ensemble du parc d'automobiles et de l'ensemble des locaux occupés par Gfi Informatique et ses filiales.

POLICE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une police d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation Groupe qui a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que Gfi Informatique peut encourir du fait de ses activités professionnelles, dès lors qu'elle fait l'objet d'une réclamation fondée au titre des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs ou non. Les montants des garanties sont les suivants, sous déduction d'une franchise de 0,1 million d'euros :

- responsabilité civile professionnelle :
 - tous dommages confondus : 50,0 millions d'euros par année d'assurance dont dommages immatériels non consécutifs : 50,0 millions d'euros par année d'assurance.
- responsabilité civile exploitation :
 - tous dommages confondus : 50,0 millions d'euros par année d'assurance dont :
 - dommages matériels et immatériels consécutifs : 5,0 millions d'euros ;
 - dommages immatériels non consécutifs : 1,5 million d'euros ;
 - atteintes accidentelles à l'environnement : 1,0 million d'euros.

POLICE DOMMAGES

Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie pour l'ensemble du parc informatique lui appartenant, soit le matériel fixe et le matériel portable, ainsi que pour les frais de reconstitution des archives informatiques et les frais supplémentaires, ainsi que pour l'ensemble des dommages susceptibles d'arriver sur un site.

POLICE FLOTTE AUTOMOBILE

Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie couvrant l'ensemble de son parc de location de véhicules longue durée ainsi qu'une garantie couvrant les risques inhérents aux véhicules personnels des collaborateurs lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre des activités professionnelles.

POLICE RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

Gfi Informatique a également souscrit une police couvrant la responsabilité des dirigeants.

1.14. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à l'exception d'un contrat de crédit signé le 28 septembre 2012, ce dernier devenant renégociable en cas de changement de contrôle.

Il est également précisé qu'en cas de changement de contrôle, tout porteur d'Océane émise le 30 juin 2011 (cf. ci-après § 3.4.3) pourra, dans certaines conditions, et à son gré, demander le remboursement anticipé en espèces de tout ou partie des obligations dont il sera propriétaire.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE



2.1. INFORMATIONS SOCIALES	29	2.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	43
2.1.1. Collaborateurs Gfi Informatique, la plus grande richesse du Groupe	29	2.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	43
2.1.2. Organisation du travail, adaptée aux besoins du Groupe et à l'écoute des préoccupations des salariés	32	2.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société	43
2.1.3. Dialogue continu et soutenu avec les organisations syndicales	32	2.3.3. Sous-traitance et fournisseurs	44
2.1.4. Santé et sécurité des collaborateurs, des actions concrètes	34	2.3.4. Loyauté des pratiques	44
2.1.5. Formation, un levier important de réussite	36	2.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	44
2.1.6. Égalité de traitement, un axe majeur de la politique sociale du Groupe	36	2.4. SYNTHÈSE DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	45
2.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	39	2.4.1 Indicateurs sociaux	45
2.1.8. Note méthodologique	40	2.4.2 Indicateurs environnementaux	46
2.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES 40		2.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DÉSIGNÉS ORGANISMES TIERS INDÉPENDANTS SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	47
2.2.1. Politique générale en matière environnementale	40	2.5.1. Responsabilité de la société	47
2.2.2. Pollution et gestion des déchets	41	2.5.2. Indépendance et contrôle qualité	47
2.2.3. Utilisation durable des ressources	41	2.5.3. Responsabilité des commissaires aux comptes	47
2.2.4. Changement climatique	42		
2.2.5. Protection de la biodiversité	42		

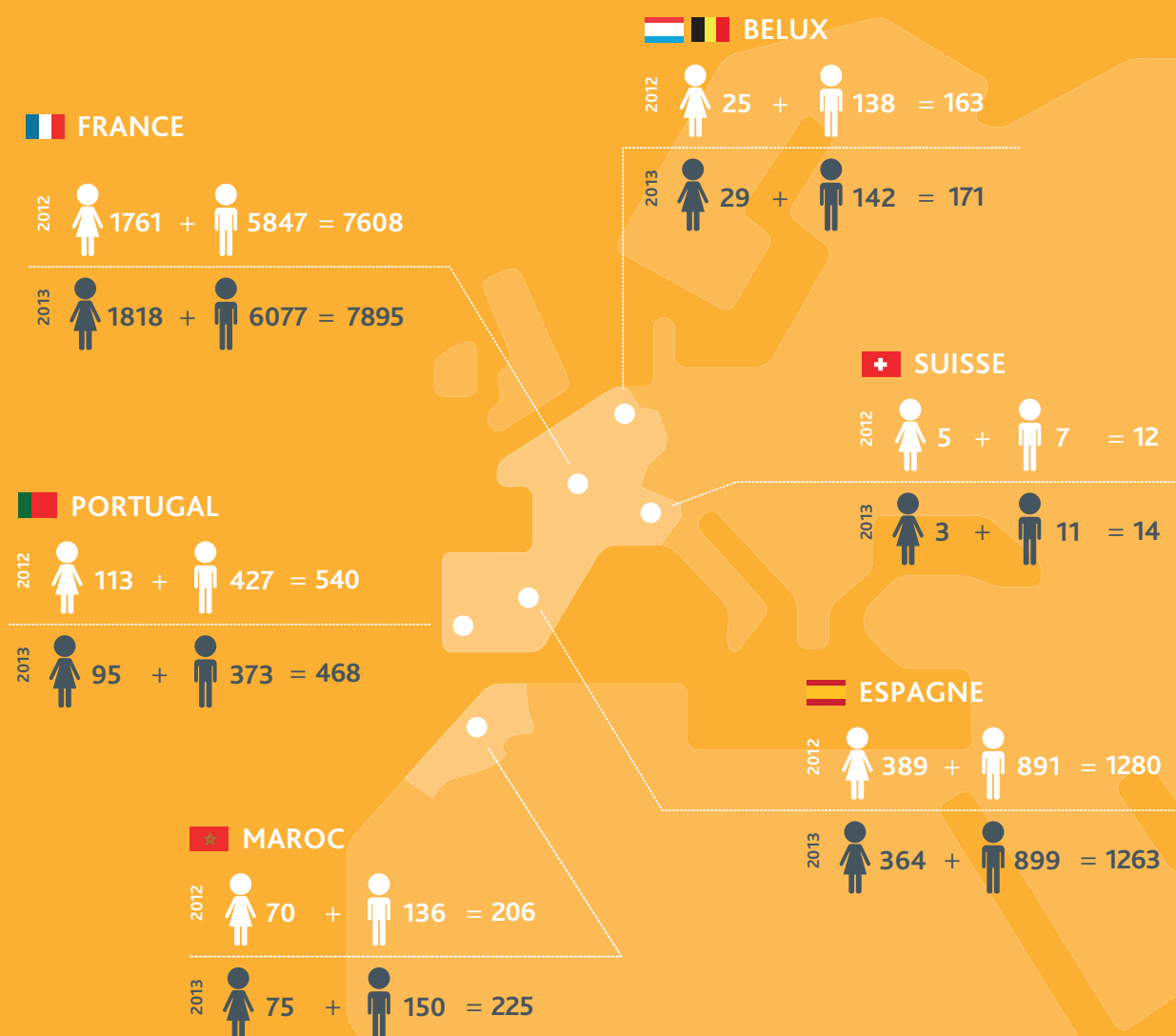
Chiffres clés

Groupe Gfi Informatique

1. Répartition des effectifs H/F au sein Groupe entre le 31/12/12 et le 31/12/13



2. Répartition des effectifs H/F par pays en 2012 et en 2013



La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) consiste à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et sociétales à la stratégie d'entreprise, au sein des activités qu'elle réalise et dans les interactions qu'elle a avec ses différentes parties prenantes.

Le lancement du *Global Compact* des Nations Unies (Pacte Mondial) en juillet 2000 a été la première démarche significative destinée à rassembler des entreprises, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels regroupés en quatre grands domaines : Droits de l'homme, Normes internationales du travail, Environnement et Lutte contre la corruption. Le Groupe GFI Informatique a adhéré au Pacte Mondial, le 5 octobre 2009.

En France, l'article 225 du Grenelle II a instauré des obligations de transparence sur les démarches RSE pour les entreprises. Les sujets relatifs à la RSE font depuis l'objet d'une attention particulière de la part des directions générales des entreprises et notamment de celle du Groupe Gfi Informatique, qui, chaque année communique sur le sujet dans son rapport annuel. En répondant au questionnaire Ecovadis, Gfi Informatique a obtenu la notation « Silver » en 2013.

La loi du 10 juillet 2010 et son décret d'application du 26 avril 2012 ont rendu obligatoire, pour les grandes entreprises, de communiquer sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités et sur leurs engagements sociétaux.

Le présent rapport, qui répond à cette obligation, est structuré en trois parties :

- informations sociales ;
- informations environnementales ;
- informations relatives aux engagements sociétaux.

2.1. INFORMATIONS SOCIALES

2.1.1. Collaborateurs Gfi Informatique, la plus grande richesse du Groupe

GFI INFORMATIQUE, UN ACTEUR MAJEUR DE L'EMPLOI

Présent dans six pays en Europe (France, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg et Suisse) et en Afrique du Nord (Maroc), le Groupe compte 10 036 collaborateurs au 31 décembre 2013. Ceci représente une augmentation des effectifs de 2,3 % par rapport à l'année précédente. La croissance des effectifs du Groupe est due essentiellement à celle de la France, qui, avec 7 895 collaborateurs, représente 79 % des effectifs du Groupe. Les acquisitions de plusieurs fonds de commerce / sociétés au cours de l'année 2013 telles que Addstones Consulting, Techmind, ST Informatique Service et Ascol ont permis au Groupe Gfi Informatique d'accueillir en France 201 collaborateurs supplémentaires en 2013. Par ailleurs, nous avons recruté, au cours de l'année 2013, 1 172 collaborateurs en France. En revanche, les effectifs hors de France se sont rétractés en Espagne et au Portugal en raison du contexte économique local, respectivement de 17 et 72 salariés.

Avec respectivement près de 2 637 et 1 906 entrées réalisées en 2012 et en 2013, le Groupe contribue fortement à l'emploi, avec une répartition équilibrée en France entre l'Île-de-France et les régions. En 2013, les embauches au sein du Groupe représentaient 89 % des entrées des nouveaux collaborateurs et les acquisitions, 11 % (jusqu'à 15 % au niveau de la France). Il faut souligner qu'un quart des embauches de salariés en France est réalisé par le biais de la cooptation. Non compris dans ces données, chaque année le Groupe accueille une centaine de

stagiaires, ce qui constitue une autre façon d'œuvrer en amont du marché du travail, à l'insertion des jeunes. A contrario, le Groupe a enregistré 1 681 départs en 2013, dont 285 licenciements (soit 17 %).

Avec 94 % des collaborateurs en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) au niveau du Groupe et 98 % en France à fin décembre 2013, le Groupe s'est attaché à nouer une relation contractuelle durable et de confiance avec les collaborateurs, en leur proposant notamment des perspectives de carrière tout au long de leurs parcours. Il faut noter que les besoins du marché et la législation sociale locale étant différents, Gfi Informatique Portugal a davantage recours à des emplois à durée déterminée qui représentent, à fin décembre 2013, 46 % des contrats locaux. Le Maroc, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse n'ont pas ou très peu recours à des emplois à durée déterminée, la France emploie 2 % de ses effectifs en CDD et l'Espagne 16 %, dont certains en faveur de populations défavorisées.

Avec 55 % des effectifs de la France hors région parisienne, Gfi Informatique est un acteur incontournable du développement de l'emploi en régions. Gfi Informatique est implanté en France dans plus de 40 villes, couvrant les territoires d'ouest en est et du nord au sud. Cette proximité est un atout pour satisfaire au mieux les clients et les projets qu'ils souhaitent déployer. Gfi Informatique a développé par ailleurs des centres de services partagés, particulièrement à Lille, Nantes, Toulouse et Vélizy. Ce dynamisme régional permet ainsi à Gfi Informatique d'être au cœur des préoccupations de ses clients et contribue à la vitalité de certaines régions.

En Espagne, avec des implantations sur tout le territoire (Madrid, Pays Basque, région de Valence, Catalogne, Andalousie), le Groupe est également un acteur national bien intégré au tissu social local.

LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, UN PILIER DE LA POLITIQUE SOCIALE DE GFI INFORMATIQUE

Avec une moyenne d'âge de 39 ans au niveau du Groupe, Gfi Informatique s'inscrit avant tout comme un Groupe dynamique et multigénérationnel. La répartition des effectifs par tranche d'âge et par pays se trouve en annexe.

Depuis plusieurs années, Gfi Informatique en France agit en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en accueillant plus de 210 collaborateurs en contrat d'alternance (contrats d'apprentissage et professionnalisation) et plus de 100 jeunes en stage au cours de l'année 2013. Dans ce cadre, des opérations spécifiques sont lancées : à titre d'exemple, pour la 3^e année consécutive, Gfi Informatique Nord s'est associé au Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes, en proposant à des jeunes bacheliers des contrats en alternance dans le cadre d'un BTS IRIS en partenariat avec le lycée Jean Rostand de Roubaix. En effet, l'alternance et l'apprentissage en stage sont considérés comme une source incontestable de nouveaux talents qui peuvent ensuite rejoindre Gfi Informatique durablement par le biais d'un contrat à durée indéterminée.

Après négociations avec les organisations syndicales, Gfi Informatique en France a mis en place cette année un plan d'actions intergénérationnel pour une durée de 3 ans. Outre les engagements pris en termes d'embauche et de maintien dans l'emploi des jeunes et des seniors, plusieurs mesures en faveur des jeunes et des seniors ont été déployées, voire renforcées.

Effectivement, la direction s'est engagée sur plusieurs dispositions concernant les jeunes, dont voici les principales :

- désignation d'un référent pour chaque jeune embauché, choisi par son manager. Un entretien mensuel entre le jeune et le référent est prévu, pendant le premier trimestre. La DRH assure un suivi des jeunes et de leur référent ;
- désignation d'un référent jeune au niveau du Groupe ;
- augmentation des gratifications de stage.

En matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des seniors, voici les principales mesures retenues par la Direction :

- possibilité pour le senior ayant plus de 45 ans et 3 ans d'ancienneté de bénéficier d'un entretien de seconde partie de carrière, avec son manager. L'objectif de cet entretien est de mettre en place conjointement un plan d'actions en lien avec l'emploi du salarié ou de l'activité de l'entreprise ;
- accessibilité à un bilan de compétences aux seniors à compter de 40 ans ou après 20 ans d'activité professionnelle ;
- priorités d'accès au télétravail ;
- désignation d'un référent senior ;
- priorité d'accès aux formations dispensées par l'université interne Gfi Informatique Directeur de projet / Chef de projet ;
- droit favorisé à la mobilité professionnelle.

Plus spécifiquement, dans la région Rhône-Alpes de Gfi Informatique, des réunions collectives d'information à destination des collaborateurs seniors ont été organisées, en collaboration avec la CARSAT Rhône-Alpes qui s'est déplacée dans les locaux Gfi Informatique. À cette occasion, de nombreux thèmes ont pu être abordés : les différents

régimes de retraite, les modalités administratives de dépôt de la demande de retraite, ainsi que les services en ligne permettant d'effectuer les démarches sur le site de l'Assurance retraite.

En ce qui concerne les modalités de transmission des savoirs et des compétences, les statuts de « tuteur senior » et « tuteur inversé » ont été institutionnalisés, avec le crédit d'un compteur de formation associé.

Les autres filiales du Groupe sont également particulièrement sensibles et actives sur le sujet. À titre d'exemple, le Belux a embauché cette année plusieurs jeunes, tout juste diplômés de leur école. Après une formation interne dispensée, ils sont accompagnés par plusieurs consultants plus expérimentés. Cette forme de tutorat est tout particulièrement appréciée des plus jeunes. En matière d'emploi des seniors, la Belgique a aussi instauré un plan d'emploi des seniors, c'est-à-dire des salariés âgés de plus de 45 ans.

UNE POLITIQUE SALARIALE, EN LIEN AVEC LA PERFORMANCE

Rémunération moyenne annuelle

Dans un contexte mondial d'incertitude, Gfi Informatique a néanmoins maintenu une politique de rémunération attractive (détail en annexe), avec des niveaux de rémunération pratiqués au-dessus des minima conventionnels locaux. Avec une rémunération annuelle fixe théorique d'environ 42 000 euros bruts en 2013, le salaire moyen Gfi Informatique en France représente près de 2,5 fois le salaire minimum français. Avec une rémunération moyenne en France en 2012 de 41 336 euros bruts, l'évolution de la rémunération moyenne de 1,63 % en 2012 et 2013 s'explique par les augmentations individuelles octroyées ainsi que le niveau de rémunération plus élevé de certains salariés issus des sociétés rachetées. En ce qui concerne la revalorisation significative des salaires en Suisse de 47 %, elle est liée au niveau de rémunération plus élevé des salariés issus de la société Genesis, qui a été reprise courant du dernier trimestre 2013. Quant à la hausse de 8,4 % du salaire moyen au Maroc, elle est la conséquence de la politique dynamique d'augmentation et de l'augmentation légale de la prime d'ancienneté indexée sur le salaire de base. Enfin, la rémunération moyenne annuelle 2012 et 2013 par pays se trouve en annexe.

Evolutions salariales

En termes de processus, afin de veiller en France à l'application de la politique salariale et à sa cohérence entre les différentes Business Units du Groupe, le Comité salaire apprécie les demandes d'évolutions salariales soumises par les managers. Il se réunit quatre fois dans l'année (deux fois en mars puis en juin et septembre) et les augmentations peuvent être positionnées selon 3 dates d'effet différentes dans l'année, en fonction de la date d'anniversaire des collaborateurs. Le Comité salaire prend ses décisions de manière objective au regard des principes de sa politique salariale, à savoir : la reconnaissance de la performance individuelle, le respect de l'équité interne et de l'égalité professionnelle, l'identification des salariés Key People et Hauts Potentiels, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, la compétitivité externe et le contrôle des coûts liés à la masse salariale. Ce comité agit également pour réduire les écarts éventuels de rémunération entre les hommes et les femmes ; il veille ainsi au respect des principes d'égalité de traitement, qui sont rappelés aux managers, notamment chaque début d'année lors de la note de directive salariale. Chaque année, les managers sont sensibilisés sur le sujet, en particulier sur le fait de proposer des salaires d'embauche identiques aux futurs

collaborateurs, à niveau de diplôme, qualification, compétences et expériences identiques. Lors des people review qui sont préparés par chaque manager en amont des Comités salaire, les Responsables Ressources Humaines (RRH) s'assurent également du respect des piliers qui forment la politique de rémunération du Groupe. Avec une connaissance générale des process ressources humaines, les RRH garantissent également l'adéquation de la politique de rémunération avec les chantiers RH engagés (par exemple, le déploiement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou encore le lancement des entretiens d'évaluation informatisés). Au cours des 3 campagnes d'augmentation réalisées dans l'année 2013, presque 50 % des salariés ont bénéficié d'une augmentation individuelle.

Parallèlement, la Direction générale en France, dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire des salaires 2013, a pris des mesures qui ont porté sur la revalorisation importante des indemnités de frais professionnels (indemnités kilométriques et forfait déplacement) ainsi que sur l'enveloppe d'augmentations individuelles, de 1 % de la masse salariale. Les augmentations individuelles sont attribuées sur la base de l'appréciation des performances et en fonction de la cohérence de la rémunération par rapport à l'équité interne et externe, sur proposition des managers et après validation du Comité salaire. En matière d'équité professionnelle, la direction veille à celle-ci à travers plusieurs dispositions : augmentation systématique des femmes de retour de congé maternité/adoption, versement d'une rémunération complémentaire à l'allocation de la sécurité sociale aux hommes ayant pris un congé paternité, et déblocage d'une enveloppe spécifique à la réduction des écarts éventuels de rémunération entre les femmes et les hommes. Ces points sont davantage développés au chapitre 2.1.6 sur l'égalité de traitement.

Association aux performances du Groupe

Au-delà de la rémunération fixe, Gfi Informatique en France propose à ses salariés plusieurs dispositifs, permettant de les associer aux performances financières du Groupe. Ainsi, Gfi Informatique a proposé, pour la deuxième année consécutive en 2013, à l'ensemble de ses salariés une prime de partage des profits afin d'associer les collaborateurs au résultat de l'exercice. Afin d'intéresser les salariés à la performance du Groupe, le Conseil d'administration a également décidé en 2013, comme cela avait déjà été fait en 2011 et 2012, d'attribuer des actions gratuites à l'ensemble des salariés du Groupe. Les deux conditions de la performance financière du plan 2011 ayant été réalisées, la direction a eu le plaisir d'attribuer définitivement les actions gratuites du plan 2011 à 4 795 salariés, soit 78 % de l'effectif initial éligible. Par ailleurs, la condition de performance financière du plan d'actions gratuites pour l'exercice 2012 (pour apport au FCPE Gfi Informatique Expansion) a été atteinte tant pour la tranche 1 que pour la tranche 2. En conséquence, 12 nouvelles actions gratuites seront attribuées en 2014 aux collaborateurs qui répondront aux conditions de présence. Ainsi, la direction souhaite que la motivation, le professionnalisme et l'engagement de chacun puissent permettre au Groupe Gfi Informatique d'obtenir les résultats économiques attendus. Le règlement des plans d'attribution prévoit que l'ensemble des actions gratuites attribuées sera apporté au fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Gfi Informatique Expansion, un des placements proposés parmi d'autres dans le plan épargne du Groupe. Celui-ci offre la possibilité aux collaborateurs d'investir le montant de leur participation pendant la période de blocage, mais également leur épargne volontaire. Enfin, près de 15 % de nos collaborateurs bénéficient d'une rémunération variable contractualisée. Ceci implique les collaborateurs dans la réussite du Groupe et de son plan

de transformation. Le partage des objectifs par rapport aux résultats économiques du Groupe permet d'assurer la cohésion des équipes, la mutualisation des efforts, et ne peut que renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs au Groupe.

Enfin, dans le cadre de la démarche RSE, la Direction en France a entamé fin 2013 des discussions avec les leaders du marché pour dématérialiser dès début 2014 à la fois les bulletins de paie mais également les tickets restaurants. Pionnier sur le sujet, cette avancée permettra au Groupe de contribuer davantage au développement durable.

A l'international

En Espagne, la politique de rémunération est tout autant développée et riche. Une grande campagne annuelle d'évaluation et de notation est lancée en septembre, au cours de laquelle chaque salarié est évalué et noté en comparaison avec ses homologues, au regard de son investissement, de ses compétences et de son potentiel. En fonction de l'appréciation du manager sur la performance générale d'un collaborateur, une évolution de sa carrière ainsi qu'une revalorisation salariale peuvent lui être proposées, en application d'une grille interne. La corrélation entre la performance et l'évolution professionnelle et salariale est pilotée de manière la plus transparente, afin de garantir l'équité de traitement. Ce plan de carrière et de salaire est effectif en mars de l'année suivante. Ce processus d'identification des hauts performeurs, établi très en amont, permet au Groupe de rester très attractif et de baisser par la même occasion son taux de turnover.

Le process au Portugal est approché de la même manière qu'en Espagne, si ce n'est qu'il n'est initié qu'au premier trimestre de l'année. Malgré un contexte économique national très difficile en Espagne et au Portugal, chacun de ces deux pays a consacré en 2013 1 % de sa masse salariale aux augmentations individuelles.

Le processus au Maroc est sensiblement le même qu'en France ou qu'en Espagne avec l'attribution d'augmentations individuelles en fonction à la fois de la performance des collaborateurs, appréciée lors des entretiens d'évaluation, mais également du benchmark externe. Tout comme en France, les augmentations sont plutôt positionnées à date anniversaire de l'entrée dans le Groupe des salariés et sont espacées au minimum tous les 2 ans pour les meilleurs collaborateurs.

En ce qui concerne la politique de rémunération en Belgique et au Luxembourg, les salaires de tous les collaborateurs ont été augmentés d'environ 2,35 % en janvier 2013 en Belgique, et au Luxembourg de 2,5 % en octobre 2013. Cette augmentation collective fait suite au respect du health index, qui correspond en fait à l'indexation des salaires en fonction de celui des prix des biens de consommation. Ce mécanisme permet de garantir le pouvoir d'achat des salariés. Parallèlement, les managers étudient en début d'année si le salaire de chacun de leurs salariés est en ligne avec celui proposé sur le marché national et au regard du positionnement interne. Si la rémunération d'un collaborateur venait à ne pas être en concordance, elle est alors réajustée. Au cours de l'année 2013, 11 % des collaborateurs en Belgique ont bénéficié d'une augmentation individuelle d'un montant moyen de 9 % ; quant aux collaborateurs au Luxembourg, 9 % d'entre eux ont eu une revalorisation salariale individuelle d'un montant moyen de 5 %.

2.1.2. Organisation du travail, adaptée aux besoins du Groupe et à l'écoute des préoccupations des salariés

Temps partiels

Au sein du Groupe, environ 5 % des effectifs sont à temps partiel, avec de légères variantes entre pays (0 % au Maroc et au Portugal, 1,8 % en Espagne, 5,2 % en France, 7,9 % en Suisse et 9,6 % au Belux). En effet, le taux du travail à temps partiel semble plus développé en Suisse et au Belux, mais cela reste relatif à l'effectif de la filiale. L'entreprise s'est attachée à la sécurisation des emplois tout en veillant à favoriser le travail à temps partiel, dès lors que les collaborateurs en sont demandeurs et que les contraintes de services peuvent être levées. L'équilibre entre l'activité professionnelle et la vie personnelle paraît indispensable à l'épanouissement des collaborateurs.

Télétravail

De plus, afin de concilier vie professionnelle et vie privée, un accord sur le télétravail a été signé fin 2011 par le Groupe Gfi Informatique en France. Les salariés sont seuls à l'initiative de ce mode d'organisation du travail, le médecin du travail pouvant par ailleurs être amené à préconiser cette organisation. L'accord privilégie le maintien du lien social en retenant le télétravail dit « pendulaire ». Dans ce dispositif, deux jours maximum par semaine peuvent être travaillés au domicile du salarié. La Société met à disposition du salarié un ordinateur portable et verse une indemnité pour les frais de connexion et d'occupation du domicile.

Le télétravail est également un mode d'organisation du temps de travail développé dans toutes les filiales étrangères du Groupe, sous réserve que cela soit compatible avec la mission du collaborateur et que le manager approuve cette décision. Bien qu'il n'y ait pas d'accord collectif en la matière, un document contractuel est alors conclu entre le collaborateur et l'employeur.

Modulation des heures de travail

Par ailleurs, afin de s'adapter aux conditions climatiques et au mode de vie local, en Espagne, le Groupe module les heures de travail collectives en période estivale. En écourtant le temps de travail quotidien en juillet et août, le nombre hebdomadaire d'heures de travail théoriques sur ces deux mois passe de 40h30 min à 35h00.

Avec une moyenne annualisée de 40h00 de travail par semaine en Espagne, ce pays s'inscrit également dans la moyenne des autres filiales du Groupe : 40h00 au Maroc, au Portugal et au Luxembourg, 40h00 en Belgique mais avec 12 jours de congés supplémentaires. La France fait plutôt matière d'exception avec un temps de travail hebdomadaire pouvant varier entre 37h00 et 38h30 min pour la plupart des cadres, avec dans ce second cas en contrepartie 10 jours de RTT (réduction du temps de travail).

Mobilité géographique

En outre, afin de satisfaire à la volonté de certains collaborateurs d'ouvrir leur carrière à l'international mais à la fois de répondre aux besoins des clients, Gfi Informatique encourage la mobilité géographique entre les filiales du Groupe ou la réalisation de missions durant un temps déterminé vers un pays étranger. Ainsi, une centaine de collaborateurs du Groupe ont été concernés par cette mesure au cours de l'année 2013.

Absentéisme

Avec un taux moyen d'absentéisme de 3,05 % en 2013 dont 2,93 % en France, le Groupe Gfi Informatique affiche un taux stable par rapport à l'exercice précédent, avec 3,02 % au niveau du Groupe. À titre de comparaison, selon le baromètre réalisé par le cabinet Alma Consulting, le taux d'absentéisme qu'ont connu les entreprises françaises est de 4,5 % en 2012 (soit 16,6 jours d'absence par an et par salarié) et 3,8 % en 2013 (soit 14 jours d'absence par an et par salarié).

2.1.3. Dialogue continu et soutenu avec les organisations syndicales

ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL ET BILANS DES ACCORDS COLLECTIFS EN FRANCE

La caractéristique de l'année 2013 porte sur les négociations menées au niveau du Groupe en France. Ainsi, 2 négociations ont été menées dans ce contexte, à travers 7 réunions au cours desquelles 24 représentants syndicaux pouvaient intervenir :

1. la négociation sur le « contrat génération » s'est conclue par un procès-verbal de désaccord et un plan d'action a été établi, comprenant les propositions de la Direction dans le cadre des négociations. Le détail se trouve à la rubrique *Mixité intergénérationnelle* du point 2.1.1 de ce rapport ;
2. une négociation a eu lieu en 2013 sur l'exercice du droit syndical, la Direction proposant d'étendre au niveau du Groupe les dispositions mises en œuvre au sein de l'UES Gfi Informatique depuis mai 2012. Ces dispositions portaient sur la communication syndicale avec un

espace intranet permettant une communication hebdomadaire, sur les moyens alloués aux institutions représentatives du personnel et à l'évolution salariale et professionnelle des représentants du personnel. La négociation s'est conclue par un procès-verbal de désaccord.

Autre événement significatif en 2013 : les négociations menées au sein de Gfi-Bus suite à l'acquisition de l'activité Business Solutions du 15 octobre 2012. À partir d'avril 2013, 13 réunions se sont tenues, auxquelles 16 représentants syndicaux pouvaient participer. 2 accords ont été conclus dès juin 2013, le premier sur les moyens alloués par la Direction aux organisations syndicales dans le cadre des négociations, le second sur la participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Étant précisé que la Direction a également permis aux salariés de bénéficier de représentants élus avant même l'expiration du délai légal de 12 mois puisque le Comité d'entreprise a été élu en mars 2013, soit 5 mois après le transfert de l'activité. Enfin, en décembre 2013 a été

signé un accord d'adaptation avec les organisations syndicales portant sur la classification et le temps de travail des salariés Gfi-BUS, dont les dispositions ont pris effet au 1^{er} janvier 2014.

Au niveau de l'UES Gfi Informatique, le dialogue social a été tout autant actif en 2012 et 2013, avec respectivement 14 et 9 réunions au cours de l'année. La commission paritaire de l'UES, unité qui concerne 81 % de l'effectif en France, est composée de délégués syndicaux de l'UES et de représentants de la Direction.

L'exercice du droit syndical est régi par l'accord collectif signé en 2012, accord complémentaire à celui du 27 avril 2011 qui augmentait les moyens alloués datant de 2001. Ainsi, la subvention de fonctionnement des sections syndicales a été augmentée et se répartit selon le nombre de voix obtenues aux élections. Les délégués syndicaux centraux ont été dotés de moyens supplémentaires (ordinateur portable, abonnement téléphone). Les représentants de section syndicale, secrétaire et secrétaire adjoint du Comité central d'entreprise bénéficient d'un crédit d'heures majoré. Les organisations syndicales non représentatives au niveau de l'UES peuvent participer par accord d'entreprise aux réunions de la Commission paritaire, à condition qu'elles soient représentatives dans au moins un établissement de l'UES. Enfin, les organisations syndicales peuvent communiquer avec les salariés de manière hebdomadaire, mensuelle et semestrielle, notamment via l'intranet de l'UES.

En 2013, la commission paritaire, qui est susceptible de comprendre 18 représentants syndicaux, s'est réunie près d'une dizaine de fois au cours de l'année autour de 6 thèmes :

1. travail atypique : la Direction a axé ses propositions sur le renforcement du repos compensateur pour le travail habituel de nuit, afin de prendre davantage en compte la pénibilité de cette situation. Les négociations sont toujours en cours. Le détail se trouve au point 2.1.4 de ce rapport ;
2. négociations annuelles obligatoires : aucun accord n'ayant pu être trouvé, la Direction a mis en œuvre ses propositions, en allouant 1 % de la masse salariale à la politique salariale et en augmentant de manière significative les remboursements frais liés aux déplacements professionnels. Le détail se trouve à la rubrique *Politique salariale* du point 2.1.1 de ce rapport ;
3. fixation de la journée de solidarité : aucun accord n'ayant pu être trouvé, la Direction a fixé la journée de solidarité au lundi de Pentecôte ;
4. égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : un accord a été conclu en date du 6 juin 2013 pour une durée de 3 ans. Des actions sont prévues en matière d'embauche, de promotion professionnelle, de rémunération et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Un budget est consacré chaque année à la suppression des écarts et un compte épargne solidarité parentale a été mis en place. Le détail se trouve au point 2.1.6 de ce rapport ;
5. la prime de partage des profits a été mise en œuvre par la Direction à défaut d'accord avec les organisations syndicales. Au titre de l'exercice 2012 comme pour l'exercice précédent, la Direction a versé un montant inversement proportionnel à la rémunération du salarié ;
6. un avenant à l'accord collectif sur la prévoyance et les frais de santé a été signé en décembre 2013, avec une application au 1^{er} janvier 2014.

Parallèlement, l'année 2013 a également été l'année du renouvellement des instances CHSCT de l'UES Gfi Informatique et le renouvellement des Délégations Uniques du Personnel (DUP) sur 2 filiales du Groupe en France, Vanilla et Gfi Consulting. Avec environ 300 salariés ayant un mandat au sein d'une instance représentative, les représentants du personnel représentent près de 4 % des effectifs du Groupe en France.

LES RELATIONS SOCIALES DANS LES FILIALES ÉTRANGÈRES

En Espagne, la Direction a eu l'occasion de traiter avec les 5 organisations syndicales (ELA, LAB, UGT, CCOO et USO) de nombreux sujets au cours de l'année 2013 : les cartes de paiement des repas, la mise en place d'un plan sur l'égalité (sexe, religion, diversité culturelle, conciliation vie privée / vie professionnelle) et la révision des accords collectifs de la région basque du pays. Le calendrier 2014 promet d'être tout autant chargé avec à la table des négociations : l'amélioration des plannings de temps de travail et la révision des procédures internes sur les heures supplémentaires.

Tout comme en Belgique, il n'y a pas de Comité d'entreprise, ni de syndicats au Portugal au sein du Groupe. Conformément à la législation locale, il n'y a pas de procédures particulières de consultation. Néanmoins, la direction entretient un dialogue régulier avec les collaborateurs. Les décisions prises sont portées à la connaissance des salariés par plusieurs moyens : affichage sur Intranet, communication par les managers et la direction des ressources humaines et liste de diffusion collective aux collaborateurs. En 2013, le sujet majeur qui a été traité était l'octroi de jours supplémentaires de congés, entre 1 et 3 jours selon la durée de présence des collaborateurs.

En Belgique, Gfi Informatique avait tenté d'organiser des élections professionnelles en 2012, mais aucun salarié ne s'était porté candidat. Néanmoins, même en l'absence de Comité d'entreprise et de Comité de prévention, la direction entretient le dialogue social directement avec ses collaborateurs pour les informer essentiellement des projets à venir, de la situation économique et sociale de Gfi Informatique en Belgique. Les éventuels changements et décisions sont portés à la connaissance des salariés sur Intranet mais également dans la salle de restauration. À défaut de remarques et de commentaires de leur part sous un mois, les nouvelles règles sociales sont alors considérées comme approuvées.

Au Luxembourg, en l'absence de syndicats, la direction a engagé des discussions au cours de l'année 2013 avec une délégation de salariés composée de 3 représentants du personnel, désignés par le personnel. Les sujets traités portaient sur les actions commerciales, la politique interne en termes de voiture et de téléphone, les heures supplémentaires, les absences maladies, les congés payés...

Au Maroc, Gfi Informatique n'est pas représenté par une organisation syndicale. La direction organise des réunions mensuelles avec les délégués des salariés, voire exceptionnelles en cas de besoin ou demande particuliers. Les principaux sujets liés aux ressources humaines qui ont été abordés en 2013 ont été relatifs à la médecine du travail, les conditions de travail et les améliorations en termes d'ergonomie, la révision du contrat d'assurance-maladie en améliorant les prestations existantes, le processus d'évaluation annuelle.

Enfin, la faiblesse de l'effectif de Gfi Informatique en Suisse n'a pas permis de mettre en place des organismes représentant le personnel.

2.1.4. Santé et sécurité des collaborateurs, des actions concrètes

Avec des taux de fréquence et de gravité des accidents de travail de respectivement 2,55 et 0,03 au niveau du Groupe en 2013, Gfi Informatique semble moins exposé aux accidents du travail que d'autres groupes. Ces taux se sont améliorés par rapport à 2012, avec un taux de fréquence qui était de 3,12 et un taux de gravité de 0,07. Ces taux assez faibles, tout comme l'absence de décès liés au travail, s'expliquent avant tout par la nature des activités occupées, peu exposées aux dangers physiques. Par ailleurs, aucune maladie professionnelle n'a été constatée en 2012 et en 2013 au sein du Groupe Gfi Informatique.

LES ACTIONS EN FRANCE

Sécurité et prévention

À la suite de l'implantation du site Gfi Informatique Ile-de-France sur Saint-Ouen en 2011, un programme de formation de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST), auquel avait participé une trentaine de collaborateurs, avait été lancé afin de prévenir les risques éventuels. Au regard de l'intérêt porté à cette formation et en réponse à la volonté des différents CHSCT, Gfi Informatique a reconduit délibérément fin 2013 une campagne de formation (Guide & Serre-file, équipier incendie, formations aux premiers secours) concernant tous les établissements de la région Ile-de-France.

Cette démarche, non consécutive à des obligations légales, revêt certes un enjeu professionnel quant à la sécurité des collaborateurs et au non-fonctionnement des services (stabiliser le taux d'accidents du travail et le taux d'absentéisme, voire d'en améliorer les indicateurs) mais également un enjeu citoyen permettant à tout un chacun de pouvoir apporter les premiers gestes de secours dans la vie quotidienne.

Depuis 2008, la région Rhône-Alpes sensibilise les salariés sur les risques routiers, bien que ce risque n'ait pas été considéré comme un risque majeur au sein de Gfi Informatique par le CHSCT. Ce dernier et la Direction, qui se sont associés dans cette démarche, ont été formés par la CARSAT sur la prévention des risques routiers. Dorénavant, ils font partie du groupe référent sur les risques routiers animés par la CARSAT. Après avoir soumis un questionnaire à l'ensemble des salariés de la région il y a quelques années, le CHSCT et la Direction agissent maintenant sur le sujet en ayant une communication multicanale : informations dans la newsletter régionale, informations sur une plateforme communautaire en ligne, affichages en agence et flyers distribués dans les agences. Cette initiative locale de responsabilité sociale devrait être élargie à d'autres régions en 2014.

Prévention et lutte contre les risques psychosociaux

Attentif au mieux-être au travail, un accord de méthode relatif à l'amélioration des conditions de travail a été signé en 2010. Au-delà des obligations légales, le Groupe est convaincu de la nécessité de mettre en place un plan de prévention et de lutte contre les risques psychosociaux (RPS) et des sources du stress au travail afin de favoriser le mieux-être au travail au sein du Groupe. Ainsi, début 2012, la Direction a conduit avec le cabinet PSYA et le Comité de pilotage RPS une enquête auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe Gfi Informatique en France. Le Comité de pilotage est composé de membres de la Direction, de managers et de membres CHSCT. Grâce à cette enquête à laquelle

43 % des salariés ont répondu, et aux 88 entretiens individuels qui ont été menés pour en approfondir les premiers résultats, le Groupe dispose maintenant d'une photographie de l'entreprise et de son positionnement face à la question des risques psycho-sociaux. Cette photographie est plutôt rassurante : si des facteurs de risques ont pu être identifiés et des facteurs de stress relevés, le Groupe se situe dans la moyenne supérieure des entreprises jusqu'ici étudiées par le cabinet PSYA (moyenne de 1,85 au sein de Gfi Informatique versus 1,91 dans le panel PSYA avec une échelle horizontale de risques allant de 1 à 4 (4 = risque majeur)). Les facteurs de risques relevés, qui sont également partagés par la majorité des entreprises du secteur de l'informatique, sont les suivants : climat de travail, charge de travail, conciliation vie professionnelle / vie personnelle, reconnaissance, soutien du manager, rôle, latitude de décision, perspectives d'évolution, soutien des collègues et participation au changement. Les résultats du diagnostic sur les risques psychosociaux ont été livrés sur l'Intranet du Groupe. Gfi Informatique doit maintenant bâtir une politique de prévention des risques en prenant en compte les facteurs de risques qui ont été soulignés tout en s'appuyant sur ses points forts et les facteurs de régulation mis en exergue dans l'étude (reconnaissance du travail et de l'investissement, l'intérêt du travail, le climat de travail, le soutien des pairs, le soutien des clients et l'autonomie). La Direction a d'ores-et-déjà utilisé les résultats de l'enquête pour actualiser les plans de prévention intégrés dans les documents uniques. Elle doit entamer début d'année 2014 une négociation avec les organisations syndicales pour l'élaboration d'un accord sur la prévention des risques psychosociaux.

Prise en compte des conditions de travail et des situations de pénibilité

En outre, compte tenu des contraintes d'exploitation des clients, un certain nombre de collaborateurs occupent des emplois à horaires alternés ou de nuit. Depuis trois ans, un diagnostic des facteurs de risques liés à la pénibilité auxquels peuvent être exposés les salariés est mené en France. Sur les dix facteurs de risques listés par le Code du travail en France, Gfi Informatique est principalement concerné par le travail de nuit et le travail en équipes successives alternantes. Bien que Gfi Informatique en France ne soit pas concerné par un plan d'actions sur la pénibilité, compte tenu du faible nombre de salariés concernés, des actions ponctuelles sont mises en place, avec par exemple l'intervention de consultants sur les bonnes méthodes de travail à adopter.

Au cours de l'année 2013, des négociations avec les organisations syndicales ont été conduites au niveau de l'UES Gfi Informatique France sur le travail atypique, qui intègre principalement le travail de nuit, le travail posté, le travail du dimanche / jour férié et le back-up. Pour limiter la pénibilité du travail liée à l'activité de nuit, la direction a proposé, au-delà de la contrepartie financière, d'augmenter le temps de repos compensateur. Par ailleurs, afin de permettre des périodes de récupération, la Direction a souhaité que ce temps de repos compensateur soit réparti régulièrement dans le cycle de travail, en allégeant les plannings d'activité. Pour les salariés affectés à des rotations en 3x8, le cycle doit respecter l'enchaînement suivant : matin / après-midi / nuit. Il ne peut y avoir en aucun cas enchaînement d'un poste de nuit avec un poste de matin. Les prises de poste ne peuvent pas avoir lieu sur une plage horaire comprise entre 23h00 et 6h00.

Parmi les autres mesures avancées par la direction figure la garantie temporaire de maintien de la majoration de salaire pour les salariés passant d'un horaire habituel de nuit à un horaire habituel de jour. Cette mesure serait réservée aux cas de sorties définitives d'un travailleur de nuit à l'initiative de l'employeur ou pour inaptitude médicalement constatée par le médecin du travail.

Il est rappelé cette disposition, déjà appliquée au sein de Gfi Informatique, selon laquelle les femmes enceintes bénéficient d'une réduction d'horaire rémunérée de 20 minutes par jour.

Une attention particulière à la santé

MUTUELLE ET PRÉVOYANCE

Soucieux de la santé de ses collaborateurs, le Groupe fait bénéficier à l'ensemble des collaborateurs en France d'un système de mutuelle et prévoyance attractif, avec une prise en charge de l'employeur supérieure à 50 %. 100 % des collaborateurs en CDI sont ainsi couverts par le régime de mutuelle et prévoyance. Pour la première fois en 2013, Gfi Informatique a adressé aux collaborateurs en France en début d'année un bilan personnalisé de leurs frais de santé et prévoyance, ainsi que la part prise en charge par Gfi Informatique. Ce document instructif a permis non seulement de rappeler les comportements responsables à adopter par chacun mais aussi les façons d'optimiser les dépenses engagées par les collaborateurs. Dans la continuité de cette démarche qualitative, le salaire des collaborateurs est maintenu durant les trois premiers jours d'absence, dits de « carence », sous réserve d'un an de présence.

DON DU SANG

Enfin, chaque année, la Direction permet aux salariés du site de Saint-Ouen de participer à l'opération « don du sang, don de soi » en collaboration avec l'Hôpital Bichat. À cet effet, des taxis viennent chercher les salariés donneurs pour les emmener à Bichat, puis les raccompagner à Saint-Ouen (principe de la collecte accompagnée). Une vingtaine de donneurs réguliers participe à ces journées. Les services RH et communication participent activement à cette opération, avec la désignation d'un correspondant EFS et l'intervention d'un webmaster pour création et suivi d'un site dédié à l'opération sur intranet. Il est à noter que les collectes accompagnées sont particulièrement prisées par l'EFS et les donneurs : l'EFS constate en effet que ces collectes fidélisent les donneurs, les salariés apprécient la prise en charge intégrale (transport inclus) et la motivation entre collègues.

LES ACTIONS ENGAGÉES PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

Espagne

En ce qui concerne l'Espagne, afin de garantir un haut niveau de sécurité et de santé à tous les salariés, Gfi Informatique mène des actions de prévention, permettant ainsi de prévenir les éventuels risques professionnels. Concrètement, Gfi Informatique a proposé des rendez-vous médicaux facultatifs à tous ses salariés volontaires. Courant de l'année 2012, 547 collaborateurs, soit environ 43 % de l'effectif ont répondu favorablement à cette initiative de la direction.

Parallèlement, une campagne de santé visuelle avec une clinique ophtalmologique a été organisée durant 3 jours auprès des salariés qui souhaitaient une révision de leurs yeux. Les coûts de cette opération ont été pris en charge par l'employeur. Au-delà de ce programme, l'Espagne a négocié avec deux grosses entreprises privées, Sanitas et Asisa, les coûts d'une mutuelle privée. Bien que les frais soient

supportés par les collaborateurs, cette démarche employeur permet de leur faire bénéficier d'un système médical compétitif, avec de meilleures garanties.

En matière de formation à la sécurité, le Groupe en Espagne est particulièrement vigilant sur le sujet en proposant des formations de prévention théoriques et pratiques à tous ses salariés. Cette formation est dispensée non seulement à l'embauche des nouveaux salariés mais aussi lorsqu'ils sont amenés à changer de sites ou d'endosser de nouvelles responsabilités.

Belgique

En Belgique, outre la conformité aux prescriptions de sécurité prévues par la loi de 1996 relative au bien-être au travail, Gfi Informatique s'est associé avec un service externe spécialisé, IDEWE, au sujet de la protection et de la prévention sur le lieu de travail. Ce service conseille Gfi Informatique en matière de prévention et amène des réponses en matière de sécurité au travail. Le plan de prévention des risques, établi par le conseiller interne, a conduit à plusieurs actions : le test de mobilier et matériel ergonomique, et la rédaction d'une analyse psychosociale en collaboration avec les salariés. Il est par ailleurs prévu dans le cadre de la construction de nouveaux bureaux de rénover les douches, afin d'une part d'encourager les salariés à suivre une activité sportive durant leur temps de repas, et d'autre part d'inciter les collaborateurs vivant à proximité de se déplacer davantage en vélo pour venir au travail. Parallèlement, la direction est particulièrement attentive à la prévention en matière de consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail. Le comportement responsable attendu des collaborateurs comme des managers est particulièrement souligné dans le règlement de travail, et ne manque pas d'être rappelé en cas de nécessité. Enfin, la Belgique fait profiter à l'ensemble de ses collaborateurs d'un système d'assurance aux frais hospitaliers ainsi que d'une prévoyance collective.

Luxembourg

Quant aux actions menées par le Luxembourg, Gfi Informatique a renforcé sa politique d'équipement des salariés travaillant sur des sites industriels ou des zones éventuellement délicates. Le meilleur équipement des salariés (maillots, gants, casques, chaussures de protection) devrait contribuer à diminuer le taux d'absentéisme maladie et voire même supprimer les accidents du travail. Si les salariés au Luxembourg ne sont pas affiliés à un système collectif de santé, ils bénéficient tous en revanche d'une prévoyance collective.

Maroc

Le Maroc offre également la possibilité à tous ses salariés d'adhérer à un système de prévoyance employeur ainsi qu'à un système de mutuelle collective. À ce propos, le contrat mutuel a été renégocié plusieurs années avec l'assureur afin, d'une part, d'augmenter le taux de couverture et d'autre part la liste des garanties couvertes. Ainsi, le taux de couverture moyen au Maroc a augmenté de près de 10 points en deux ans, pour passer d'environ 80 % en 2010 à 90 % en 2012. Parallèlement, un centre médical a été créé en 2012 dans les locaux de l'une des filiales à Casablanca, afin de veiller pleinement à la santé et à la sécurité des collaborateurs mais aussi d'accroître le nombre d'examen médicaux pratiqués. Ce service médical, qui est assuré par deux médecins du travail, couvre une permanence de 4 jours par mois. Dans la continuité, des séances de sensibilisation sur des thématiques liées à la santé ont été menées par les médecins de travail, séances qui ont accueilli une vingtaine de salariés. S'inscrivant dans cette démarche responsable, une campagne de vaccination antigrippale a été reconduite cette année.

2.1.5. Formation, un levier important de réussite

Afin d'accompagner au mieux les clients et de faire progresser les collaborateurs dans un secteur de plus en plus innovant, les efforts en matière de formation restent avant tout soutenus avec une moyenne de 28 heures de formation par an et par salarié formé.

L'effort est encore plus notable en France ou en Espagne, avec des moyennes respectives de 29 et 33 heures de formation par an et par salarié formé. Ainsi, environ 1/3 des collaborateurs ont bénéficié d'une formation en 2013, chiffre qui atteint même jusqu'à 50 % en Espagne et plus de 50 % au Maroc et en Suisse.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les objectifs de l'entreprise et des collaborateurs se rejoignent :

- les salariés souhaitent progresser et acquérir des compétences pointues, en adéquation avec la demande du marché ;
- la première force interne de l'entreprise est la compétence et la motivation de chacun.

La démarche formation au sein du Groupe va au-delà des impératifs du cadre légal. L'objectif est de fournir à chacun des collaborateurs des outils qui lui permettront d'augmenter ses compétences.

Les axes stratégiques des plans de formation sont définis chaque année en fonction des tendances du marché et des spécificités de chaque activité.

La formation s'articule autour de trois principaux axes de compétences :

- axe technique ;
- axe métier ;
- axe de développement personnel.

Les formations dispensées s'inscrivent dans l'une des 6 catégories :

- des formations spécifiques pour s'adapter à l'environnement des clients ;
- des formations s'inscrivant dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour s'adapter à la stratégie business à moyen terme ;
- l'Université Gfi Informatique pour former les managers, ingénieurs commerciaux, chefs de projets et directeurs de projets ;
- des programmes de reconversion ;
- l'intégration des jeunes diplômés par un plan de formation adapté et de demandeurs d'emploi dans le cadre de dispositifs de formation préalable à l'embauche ;
- un dispositif de e-learning permettant l'accès à 300 cours IT.

En France, des actions spécifiques ont été menées sur des sujets considérés comme stratégiques pour l'entreprise, à titre d'exemple :

- montée en compétence des acteurs commerciaux dans le domaine de la vente de solutions complexes ;
- renforcement de l'expertise testing à travers des formations certifiantes ;
- formation de l'ensemble des managers à de nouveaux outils de management RH.

Certains projets de formation ont été menés en collaboration avec les clients dans une optique de conservation de l'employabilité des collaborateurs suite aux évolutions organisationnelles et technologiques du client. Ces projets ont été soutenus par les branches et par les régions.

2.1.6. Égalité de traitement, un axe majeur de la politique sociale du Groupe

LA MIXITÉ, UN DÉFI

Avec près de 24 % de femmes parmi l'ensemble de ses collaborateurs, Gfi Informatique atteint un ratio qui correspond à la moyenne des autres ESN. La répartition des effectifs par sexe et par pays se trouve en annexe.

La signature d'un accord sur l'égalité hommes/femmes en France

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES/FEMMES

Après avoir lancé en 2012 un plan d'actions sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, Gfi Informatique en France a signé avec les organisations syndicales courant 2013 un accord sur le sujet au niveau de l'Unité Économique et Sociale (UES) qui couvre environ 80 % des salariés du Groupe en France. Néanmoins, la plupart des dispositions prises ont été également appliquées par les autres filiales du Groupe en France, de façon à assurer le même principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes au sein du Groupe. L'accord affirme la volonté de la direction et des organisations syndicales de promouvoir

l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tant en matière d'accès à l'emploi qu'en matière de rémunération, d'évolution de carrière et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Pour affirmer leur détermination au principe d'égalité entre les femmes et les hommes, les parties prévoient dans l'accord la définition d'objectifs de progression dans les différents domaines ainsi que la mise en place d'actions permettant d'atteindre les dits objectifs.

Au-delà de l'objectif de recrutement, la Direction souhaite intensifier sa politique de promotion et favoriser l'accès des femmes au niveau supérieur. Elle s'est ainsi engagée à faire participer toutes les femmes ayant une responsabilité d'encadrement d'équipe et occupant une position de cadre position 3 Syntec à une formation management d'ici le 31 décembre 2015.

EQUITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

En matière de rémunération, elle est construite sur des principes d'équité et d'objectivité. L'évolution de la rémunération est basée sur la performance réalisée et le potentiel d'évolution, sans discrimination

entre femmes et hommes. En cas d'écart constaté non justifié à niveau de responsabilités, de formation, d'expérience et de compétences professionnelles mises en œuvre comparable, la situation salariale est spécifiquement revue. À cet effet, une enveloppe de 250 000 euros a été consacrée au cours de l'année 2013 au niveau du Groupe pour résorber certains écarts salariaux, cette enveloppe ayant profité à 110 collaborateurs. La direction a par ailleurs proposé de communiquer les informations relatives à l'utilisation de cette enveloppe à la commission égalité professionnelle du CCE de l'UES Gfi Informatique. La Direction Gfi Informatique a d'ores-et-déjà affirmé sa volonté de poursuivre cette démarche, en allouant une enveloppe du même montant pour les 2 années à venir, 2014 et 2015. Toujours dans la même optique, Gfi Informatique propose une garantie d'évolution salariale au retour de congé maternité/ adoption plus favorable que la garantie légale. Au titre de l'exercice 2013, 64 collaborateurs ont pu profiter de cette garantie d'évolution salariale. Par ailleurs, au-delà de l'allocation minimum versée par la Sécurité sociale, Gfi Informatique verse une rémunération complémentaire aux salariés dans le cadre du congé paternité.

CRÈCHES

Il faut noter la mise en place d'une crèche multi-entreprises intégrée dans l'immeuble de Saint-Ouen. Cette situation a permis à Gfi Informatique d'y proposer des places pour les collaborateurs travaillant au siège social.

CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE / VIE PRIVÉE

Sur le domaine de la conciliation entre l'exercice professionnel et la vie privée, la direction s'est positionnée sur 2 actions : harmonisation des congés pour événements familiaux entre les salariés titulaires d'un PACS et les salariés mariés, et la création d'un compte épargne solidarité parentale qui consiste à faire un don de jours de congés à un ou plusieurs collègues dont un enfant est gravement malade. S'inscrivant dans cette démarche solidaire, la Direction abonde sous certaines conditions le compte du salarié ayant un enfant malade.

ESPAGNE

L'Espagne est également sensibilisée sur le sujet de l'égalité professionnelle, et traite plus largement le sujet dans le cadre des négociations ouvertes avec les organisations syndicales sur le thème de l'égalité. Les organisations syndicales sont particulièrement attentives au domaine de l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. À l'issue des négociations, il est prévu par la Direction de lancer une campagne de communication sur ce plan d'égalité de traitement, et de montrer au regard des statistiques établies par la Direction, que ce thème est abordé avec le plus grand sérieux.

BELGIQUE

En ce qui concerne la Belgique, les collaborateurs ont la possibilité de déposer une procédure de plainte contre les actes de violence ou de harcèlement moral/sexuel au travail. Cette disposition collective est portée à la connaissance de tous les salariés dans le règlement de travail en Belgique. Il est à noter que cette mesure s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Dans le cadre de cette procédure d'alerte, le collaborateur qui s'estime lésé peut se rapprocher d'un conseiller en prévention et/ou d'une psychothérapeute, désignés par l'employeur, qui pourront lui apporter des conseils, de l'aide et du soutien. Bien entendu, ce temps d'écoute et parfois de médiation permet un soutien psychologique important, soutien dont la discrétion est garantie. Cette mesure a permis à un consultant informatique, qui avait sollicité le psychothérapeute, d'être repositionné dans de meilleures conditions chez un autre client.

MAROC

Enfin, en ayant renouvelé fin 2012 pour une durée minimum de 18 mois sa signature à la charte de responsabilité sociale (charte de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc – CGEM), Gfi Informatique au Maroc s'engage à prévenir toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et en faveur des catégories vulnérables, notamment les handicapés.

GFI INFORMATIQUE ET SES SALARIÉS, MOBILISÉS SUR LE SUJET DU HANDICAP EN 2013

Une grande campagne de communication menée en 2013 en France

En France, Gfi Informatique développe une politique en matière de handicap et encourage la diversité, avec une forte mobilisation tout particulièrement en 2013. Depuis 2010, un référent handicap a été mis en place au sein du groupe Gfi Informatique, permettant d'être à l'écoute de ses salariés et de coordonner les actions entreprises en matière de handicap.

Fin 2012 et courant de l'année 2013, une grande campagne de communication a été menée en France auprès des salariés. La mise en place sur l'Intranet Gfi Informatique d'un espace dédié au handicap à partir de décembre 2012 a lancé cette grande opération de communication. Cela s'est poursuivi avec l'attribution de chèques CESU handicap pour les salariés se déclarant handicapés.

Afin de sensibiliser les salariés au sujet et d'avoir un meilleur niveau d'informations, des brochures en 3 volets sur le handicap ont été mises à disposition courant juin 2013 dans les principaux établissements en France, démarche qui s'est accompagnée d'une campagne d'affichage au sein de ces mêmes établissements. Cette sensibilisation des salariés s'est également développée avec la mise en ligne d'une bande dessinée sur le sujet. De manière à pouvoir répondre à l'ensemble des questions posées par les salariés au sujet du handicap et de pouvoir faciliter leurs démarches administratives, une assistance téléphonique ainsi qu'une correspondance par email, gérés par des conseillers extérieurs à Gfi Informatique, ont été ouverts fin du premier semestre 2013. Afin de professionnaliser et dynamiser le projet, une société de communication expérimentée sur le sujet du handicap a aiguillé le Groupe.

De plus, Gfi Informatique en France cherche à faciliter le recrutement des travailleurs handicapés. Des annonces sont publiées sur des sites dédiés au handicap, tels que Monster Handicap et l'AGEFIPH. Le Groupe Gfi Informatique avait participé également en 2012 à des événements dédiés au recrutement de travailleurs handicapés, appelés handicafés. En outre, un partenariat avec Tremplin a été monté sur 2012 et 2013, dont l'objectif est de mettre en relation des étudiants ou apprentis en formation, en situation de handicap, avec Gfi Informatique. Cette initiative a également permis à Gfi Informatique d'échanger les bonnes pratiques en la matière avec les entreprises partenaires.

Par ailleurs, des partenariats ont été développés avec les Entreprises Adaptées ELISE (recyclage de papiers), INTERNETTO et COPIVER (reproduction) afin de créer un véritable référencement au sein du Groupe. Gfi Informatique continue à travailler ponctuellement avec des Esat ou Entreprises adaptées en ce qui concerne les fournitures de bureau et la mise en place de défibrillateurs au sein des différents établissements du Groupe. Gfi Informatique fait partie du Collectif « Handicap et Numérique », composé d'une quinzaine de sociétés du secteur informatique ayant pour objectif la création d'une synergie

au niveau de ce secteur et son évolution sur la prise en compte du handicap, via l'échange des bonnes pratiques. La mise en place d'un site commun est en cours d'élaboration, ayant pour objet de rendre plus lisible les formations et les métiers du secteur ESN.

Enfin, des actions en interne sont menées afin de maintenir les salariés en situation de handicap dans leur emploi. Des aménagements de postes sont ainsi effectués avec l'aide du médecin du travail, des SAMETH et de l'AGEFIPH.

Une sensibilité continue dans les filiales étrangères

En Espagne, Gfi Informatique respecte les dispositions de la loi LISMI de 1982 (loi pour l'insertion des personnes handicapées) et adopte, à cette fin, des mesures alternatives. Gfi Informatique fait appel à des centres spécialisés, où plus de 80 % de leur effectif est composé de salariés handicapés, pour sous-traiter certaines missions : achat de matériels de bureau, réalisation d'entretiens des bureaux... Parallèlement, Gfi Informatique collabore également avec des fondations spécialisées, dans l'espoir de pouvoir recruter davantage de salariés en situation de handicap, dont les compétences techniques correspondent à celles recherchées dans les projets. La Direction en Espagne ne manque pas de communiquer et rappeler aussi ses engagements et ses actions sur le site Intranet.

En Belgique, même si aucun accord ou plan sur le handicap n'a été signé engageant la filiale sur ce thème, l'intégration de collaborateurs handicapés est néanmoins une réalité et des aménagements des conditions de travail sont effectués afin de concilier la vie professionnelle et le handicap rencontré. Le télétravail a été favorisé également, afin de limiter les trajets professionnels et même de les supprimer. Dans ce cas, l'employeur peut participer à l'adaptation du poste de travail au domicile (prise en charge de l'ordinateur, de la connexion Internet et téléphonique...). Enfin, le bureau d'emploi du gouvernement local (VDAB) veille à ce que l'employeur soit mobilisé sur le sujet et offre les conditions de travail appropriées à ses employés.

Quant au Maroc, Gfi Informatique missionne une association spécialisée dans l'insertion des personnes handicapées, l'AMH, pour avoir l'opportunité d'embaucher davantage de personnes en situation de handicap. Avec environ 25 000 adhérents, l'AMH est une référence au Maroc en matière d'inclusion et de bien-être des personnes handicapées.

UNE CHARTE, SYMBOLE DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

FRANCE

La charte de la diversité a été adoptée par le Groupe en France. Celle-ci a pour objet de témoigner un engagement, en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de l'organisation.

En vertu de cette charte, le Groupe s'engage à :

- sensibiliser et former les dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité ;
- respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs ;

- chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification ;
- communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement ;
- faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels ;
- inclure dans le rapport annuel un descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

PORTUGAL

Au Portugal, Gfi Informatique a signé un Code d'éthique au travers duquel la filiale s'est engagée à respecter les principes éthiques et des valeurs : respect des droits de l'homme, promotion de la diversité, lutte contre la discrimination. La filiale demande également à ses fournisseurs dans ses conditions générales, de respecter les normes éthiques. Dans la continuité de cette démarche volontariste, la direction a distribué en 2013 aux nouveaux salariés un guide du recrutement dans lequel les principes d'égalité et de non-discrimination sont mis en avant.

MAROC

Au Maroc, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a renouvelé fin 2012 l'attribution du label CGEM à la filiale de Gfi Informatique. Ce label avait été obtenu pour la première fois en janvier 2008. La forte mobilisation des équipes Gfi Informatique aux objectifs de la charte responsabilité sociale de la CGEM ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions ont permis la reconduite de cette labellisation. Aujourd'hui, Gfi Informatique fait partie d'un cercle fermé avec 54 autres sociétés marocaines ayant reçu cette accréditation sur le sujet. À travers cette charte, Gfi Informatique s'engage sur plusieurs points, en particulier sur le volet social : le respect des droits humains, l'amélioration en continu des conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles et le développement de l'engagement sociétal.

Dans la continuité, Gfi Informatique au Maroc a signé une convention avec l'association Education For Employment (EFE) Maroc, visant à offrir des possibilités économiques à certains jeunes chômeurs Marocains, à travers des programmes de formation ciblée et d'insertion professionnelle. Les actions menées dans ce cadre doivent favoriser :

- la création d'opportunités d'emploi ou de stage pour les jeunes lauréats EFE-Maroc au Maroc ;
- la dispense d'une formation comportementale et commerciale aux nouveaux collaborateurs issus de ce programme ;
- l'implication des collaborateurs dans le programme de mentoring développé par EFE-Maroc ;
- l'engagement des collaborateurs dans l'initiative « Guest Speaker » au cours des formations délivrées par EFE-Maroc.

Pour le moment, grâce à cette convention, Gfi Informatique au Maroc a inséré 2 jeunes lauréats EFE, et les membres du Comité de direction ainsi que d'autres managers opérationnels ont accompagné une vingtaine de lauréats EFE dans ce programme.

2.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

LES MOYENS D'EXPRESSION ET DE COMMUNICATION DES COLLABORATEURS

Afin de favoriser les échanges dès l'arrivée des nouveaux collaborateurs dans le Groupe, ceux-ci sont conviés à des réunions d'informations et de bienvenue, dites « Welcome ».

Depuis plusieurs années, les salariés sont incités à participer à des plates-formes collaboratives et aux réseaux sociaux. Dès 2011, des espaces collaboratifs ont été ouverts pour supporter les process des Business Units. Depuis plusieurs espaces communautaires ont été créés pour partager autour de sujets professionnels.

De plus, un blog interne, réservé à l'ensemble des salariés du Groupe, a été lancé courant 2012. Symbole de la modernité et du dynamisme du Groupe, ce blog est un formidable outil de communication interne, où plusieurs dizaines d'informations sont échangées. Les collaborateurs ont la possibilité de s'exprimer, d'ajouter des commentaires et de mettre en valeur les affinités par rapport aux sujets abordés. Ce même principe a été développé en Belgique via une plate-forme où les collaborateurs peuvent poser des questions, poster des messages, partager les connaissances.

Dernièrement, Gfi Informatique en France a lancé en septembre 2013 un réseau social d'entreprise, appelé YAMMER, pour transformer les savoirs individuels en savoirs collectifs. Il s'agit d'un projet d'entreprise particulièrement innovant puisqu'il met à la disposition des salariés un nouvel outil de communication basé sur l'usage de technologies 2.0. La volonté de bâtir une meilleure communication entre les collaborateurs venant d'horizons différents (commerce, production, fonctions de support...) mais partageant un intérêt professionnel commun a été à l'origine de ce projet. Réunis au sein d'une « communauté », les collaborateurs peuvent grâce aux technologies 2.0 mieux se connaître, échanger plus facilement de l'information et tirer profit de l'intelligence collective.

Enfin, l'organisation d'événements conviviaux, à la fois au niveau international (séminaire managers et commerciaux à chaque début d'année), et national (barbecue hivernal en Belgique) ou local (kick off) permet également aux collaborateurs d'enrichir leur cercle de connaissances.

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE, AU CŒUR DU PROCESS DE L'ENTREPRISE

La liberté d'association est le droit de toute personne de se joindre à d'autres personnes pour exprimer, promouvoir, poursuivre et défendre des intérêts communs. La liberté d'association est reconnue dans de nombreuses constitutions nationales et déclarations des droits de la personne, telle que la convention européenne des droits de l'homme.

Le Groupe Gfi Informatique en France et à l'international respecte les lois nationales et les conventions internationales sur la liberté d'association, dans tous les pays où il exerce ses activités. Les moyens de communication mis à disposition des collaborateurs ainsi que les différents événements organisés participent à mettre en œuvre cette liberté d'association.

La négociation collective entre employeurs et représentants des salariés porte sur plusieurs sujets tels que les salaires, les conditions de travail, le temps de travail, la résolution des conflits. Le Groupe privilégie ce moyen pour accompagner et mettre en œuvre sa stratégie de développement.

La liberté syndicale, la liberté d'adhésion à un syndicat de son choix ou non et l'absence de toute discrimination envers tout salarié qui aurait une activité syndicale sont aussi des principes intangibles dans le Groupe.

En mai 2011, Gfi Informatique en France a signé un accord relatif à l'organisation du droit syndical et du dialogue social au sein de l'UES Gfi Informatique. Dans cet accord est stipulé, entre autres, des articles sur les moyens de communication des sections syndicales, la subvention de fonctionnement des sections syndicales, l'organisation des négociations d'accords ou encore l'évolution salariale et professionnelle des représentants de personnel.

Au vu du secteur d'activité, l'absence de travail forcé ou obligatoire et le non-recours au travail des enfants est une évidence.

C'est à l'issue d'un processus de recrutement clair et établi que les deux parties prennent le choix délibéré de coopérer ou non ensemble. La concrétisation de cette collaboration est marquée par la signature d'un contrat de travail, document qui lève toute suspicion, s'il devait y en avoir, de travail forcé ou obligatoire au sein d'une des sociétés du Groupe.

Enfin, il convient aussi d'affirmer que le Groupe Gfi Informatique n'emploie aucun enfant, ni en France, ni dans aucune de ses filiales.

2.1.8. Note méthodologique

Ce rapport ainsi que les divers chiffres remontés résultent d'un travail collaboratif avec les interlocuteurs des ressources humaines France et filiales étrangères. Le service reporting social France, en charge de l'élaboration du rapport social RSE pour l'ensemble du Groupe veille d'une part à la cohérence et à la consolidation des données chiffrées pour le périmètre France et international, et d'autre part à la rédaction de ce rapport, en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.

Afin de réaliser ce rapport, le service reporting social France a lancé le processus de consultation et recueil d'informations pour le périmètre France et les filiales étrangères à partir d'août 2013. Le mode opératoire ainsi que les informations demandées ont été explicités, en français et en anglais, auprès des interlocuteurs courant du mois d'août 2013.

Concernant le périmètre France, en raison du rachat sur le 2^e semestre 2013 de la société Addstones Consulting, les données relatives à l'organisation du travail, la santé et sécurité ainsi que la formation n'ont pu être intégrées aux indicateurs sociaux pour cette filiale récente.

Deux grandes étapes ont jalonné ce processus :

La première étape a consisté à recueillir auprès des filiales étrangères en novembre 2013 des éléments d'appréciation qualitatifs sur leur politique sociale en matière de RSE (égalité de traitement entre les

hommes et les femmes, leur organisation du temps de travail, leur politique en matière de sécurité et santé au travail...). Pour cela, un questionnaire qualitatif leur avait été adressé sur différentes thématiques. Quant à la politique sociale relative à la France, un entretien avec la Directrice des Ressources Humaines, sur la base de ce questionnaire qualitatif, a permis d'apprécier les actions entreprises par le Groupe en France sur le sujet.

La seconde étape, qui s'est déroulée courant du mois de janvier 2014, a reposé sur le calcul, le contrôle et la consolidation des indicateurs sociaux chiffrés. À ce titre, un dictionnaire des indicateurs reprenant le périmètre attendu, les restrictions à prendre en compte ainsi que le mode de calcul a été transmis à chaque filiale, qui a pu ensuite calculer les différents indicateurs attendus dans le cadre du décret (effectif, taux d'absentéisme, taux de salariés formés...) et remonter ces informations au service reporting social. Au niveau de la France, ces données chiffrées ont été calculées directement à partir du système de paie.

Ces deux différentes étapes ont permis de rédiger la ligne éditoriale de ce rapport, auquel le service communication a également contribué avec la production d'infographies pour étayer et rendre plus attractif le document finalisé. Enfin, la Directrice des Ressources Humaines du Groupe s'est assurée de la validation de l'ensemble de ce rapport.

2.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.2.1. Politique générale en matière environnementale

UNE DÉMARCHE DÉJÀ ANCIENNE ET AFFIRMÉE

Dès 2006, le Groupe a pris des initiatives pour sensibiliser les équipes aux enjeux environnementaux et aux impacts de son activité sur son milieu. L'objectif était d'identifier des bonnes pratiques au sein du Groupe, et de mettre en avant certaines actions concrètes pour les partager tant avec ses collaborateurs qu'avec ses partenaires économiques. L'animation et le déploiement de cette démarche relèvent, selon les pays et les sites, des services en charge des achats, de la logistique ou des services qualité. Ils sont suivis par la Direction générale.

L'Espagne a été certifiée ISO 14001 en 2011. Cette certification impose notamment de dispenser des actions de formation régulières aux collaborateurs sur le thème de l'environnement et de communiquer des informations relatives à l'environnement. Un site internet dédié à cette fin a été créé et de nombreux salariés ont déjà pu suivre le cycle de formation qui leur était proposé.

Au Portugal, la commercialisation des matériels électroniques a été l'occasion pour la filiale d'adhérer aux normes de l'ANREE et d'en respecter le cahier des charges en ce qui concerne l'environnement.

Au Maroc, Gfi Informatique a reçu pour la première fois en 2008 le label RSE, qui est attribué par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc aux entreprises qui adoptent une démarche de développement durable. La reconduction de ce label en 2012 a été très bien accueillie, dans la mesure où ce label, n'a été attribué qu'à 54 entreprises.

La nature des services informatiques délivrés par le Groupe ne présente pas réellement de risques directs sur l'environnement. Le levier d'action pour limiter l'empreinte environnementale du Groupe est donc relativement limitée. C'est donc sur l'économie du développement durable qu'une réflexion a surtout été menée et que des actions ponctuelles ont été conduites ou sont en cours de réalisation.

Enfin, l'activité de Gfi Informatique ne présentant pas de risque direct de générer un accident écologique, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe à ce titre.

2.2.2. Pollution et gestion des déchets

La nature des services informatiques délivrés ne produit pas directement de rejet dans l'air, l'eau ou le sol. De même, l'activité du Groupe ne génère aucune nuisance sonore ou olfactive.

GESTION DES DÉCHETS : DES RÉSULTATS CONCRETS ET MESURABLES

La gestion des déchets papier et des déchets d'équipements électriques et électroniques créés par le Groupe est l'un des enjeux principaux en termes environnementaux. Le Groupe a donc mis en place des mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ainsi que des procédures précisant les modalités de récupération des matériels et composants à recycler.

En ce qui concerne le papier :

- dès 2011, mise en place sur le site de Saint-Ouen de la collecte de papiers de bureau avec un tri sélectif à la source. Cette mise en place a ensuite été étendue à tous les sites d'Île-de-France en 2012. Ceci a permis de collecter 5 tonnes de papier en 2013 contre environ 4,5 tonnes en 2012. Ces mesures ont permis d'économiser en 2013 : 84 arbres, 149 220 litres d'eau et de préserver 2,7 tonnes de CO₂ et 19 896 kWh ;
- la collecte a été étendue en 2012 aux sites de Lille et de Lyon, et en 2013 à ceux de Nantes et Toulouse.

De plus, comme mentionné dans la politique salariale plus haut, dans le cadre de la démarche RSE, la Direction de Gfi Informatique en France a entamé fin 2013 des discussions avec les leaders du marché pour dématérialiser dès début 2014 à la fois les bulletins de paie et les tickets restaurants, ce qui devrait contribuer encore à une réduction des consommations de papier.

En ce qui concerne les déchets électroniques :

- sélection et gestion d'un fournisseur agréé pour la récupération et le retraitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E.) provenant des matériels informatiques obsolètes mis au rebut ; environ 2,2 tonnes de matériels ont ainsi été collectées sur le site de Saint-Ouen.

En Espagne, un plan de gestion des déchets – collecte des papiers, matériels informatiques et téléphones portables par une entreprise spécialisée – a également été mis en place. Ainsi, la consommation de papier a été réduite de 5 % sur la dernière période et près d'une tonne de matériels électroniques a été retraitée sur Madrid. Ces actions sont intégrées dans le cadre de la certification ISO 14001. En 2013, 0,4 tonne de déchets d'équipements électriques et électroniques a ainsi été collectée en Espagne.

Au Portugal, une démarche comparable est menée, tant pour la gestion des déchets électroniques que pour le recyclage du papier.

En Belgique, la collecte du papier a été également mise en place.

2.2.3. Utilisation durable des ressources

ÉCONOMISER LES RESSOURCES

L'activité de Gfi Informatique n'impliquant pas de consommation d'eau en dehors de l'usage courant des bâtiments, le Groupe n'a pas mis en place de suivi de consommation. Il en va de même pour la consommation directe de matières premières, très limitée.

En ce qui concerne la consommation de papier, des actions de sensibilisation ont été menées pour réduire la quantité des impressions. En France, ceci a concerné, par exemple, une recommandation favorisant notamment les impressions recto verso et, autant que possible, l'utilisation de papiers recyclés.

Le regroupement sur le site de Saint-Ouen de l'ensemble des sites de la région parisienne en 2010 avait été l'occasion pour l'entreprise de mettre en œuvre des politiques en la matière. L'immeuble est certifié HQE Construction (Haute Qualité Environnementale) et dispose de nombreux dispositifs destinés à réduire les consommations d'énergie. Il dispose également d'une réutilisation partielle des eaux de pluie.

Depuis, chaque installation dans un nouveau site est l'occasion, comme à Toulouse en 2013, de favoriser l'implantation dans des immeubles économes en énergie, et si possible certifiés HQE.

La multiplication des agences régionales tant en France, que dans les filiales internationales, outre les aspects sociaux déjà évoqués, participe à une meilleure gestion des ressources, notamment grâce à la proximité client qu'elle crée, et à la réduction très significative des trajets qui en résulte.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les services informatiques délivrés ne consomment qu'une quantité d'énergie électrique modérée. Gfi Informatique ne dispose pas de données chiffrées concernant la consommation globale d'énergie, ni de la part d'origine renouvelable. Cependant, en France, depuis 2012, des actions de mesure ont été entreprises sur plusieurs sites et une analyse comparée avec les consommations passées est actuellement en cours. Un tableau de bord mensuel est fourni permettant de suivre ces consommations.

En 2013, la consommation d'électricité sur le site de Saint-Ouen a ainsi représenté 344 764 kWh. Le changement de gestionnaire du bâtiment de Saint-Ouen a entraîné une modification du suivi des consommations. Ce chiffre est potentiellement sous-estimé, mais le suivi sera fiabilisé au cours de l'année 2014.

L'objectif est d'étendre ces mesures aux sites les plus importants ou les plus consommateurs par nature, comme notamment les sites d'hébergement de matériels.

Une démarche similaire a été menée en Espagne et une politique de virtualisation des serveurs a pu limiter la consommation des CPD (Centro de Proceso de Datos). Un suivi des consommations mensuelles d'électricité ainsi que des températures a été mis en place. La consommation totale d'électricité a été de 245 753 kWh sur le site de Madrid en 2013.



Au Portugal, les températures des locaux sont contrôlées et des coupures sont automatisées pour limiter le recours à la climatisation. Des actions de sensibilisation sont également menées auprès des collaborateurs.

UTILISATION DES SOLS : DES RÉSULTATS CONCRETS

Le Groupe ne transforme aucune matière première et n'occupe que des bureaux situés en zone déjà urbanisée.

Néanmoins la mise en place de l'accord de télétravail, signé en fin d'année 2011 en France – accord détaillé dans la partie Informations sociales - devrait avoir un double impact, non seulement sur les surfaces de bureaux nécessaires à l'activité, mais encore sur l'environnement, en réduisant le volume des trajets des salariés concernés.

2.2.4. Changement climatique

Gfi Informatique estime ne pas être directement exposé aux conséquences du changement climatique à court ou à moyen terme.

REJETS DE GAZ À EFFETS DE SERRE : UN BILAN CARBONE

La Direction du Groupe a cherché à sensibiliser l'ensemble des équipes sur ce thème depuis plusieurs années.

Dans cet esprit, elle a fait analyser par un cabinet spécialisé son empreinte carbone pour la France en 2008. Cette mesure de l'empreinte carbone a concerné l'ensemble des données relatives aux missions et déplacements, aux consommations d'énergie des bâtiments, celles des datacenters, ainsi que l'impact des matériels et des consommables. Elle a été réalisée sur la base des données 2008. Le bilan carbone s'élevait à 10 700 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂). Les déplacements professionnels en constituaient la part la plus importante avec 7 500 teqCO₂.

Suite à cette étude, des mesures ont ensuite été mises en œuvre pour limiter les déplacements, notamment :

- une démarche systématique de minimisation des déplacements, notamment grâce aux vidéoconférences et à l'utilisation des outils de net conferencing ;
- la mise en place d'une nouvelle car policy imposant des modèles dont l'émission de CO₂ ne dépasse pas 151 gr/km ;

- les instructions données à l'ensemble des responsables d'établissement de prendre toutes les mesures possibles tendant à réduire les consommations d'énergie avec la mise en place de plans d'extinction des bureaux et de contrôle des températures des locaux ;
- l'ouverture d'une négociation pour mettre en place du télétravail, qui a abouti, comme cela a déjà été indiqué.

On peut également citer, un avant-projet dont l'objectif est d'équiper les parkings de prises électriques afin de promouvoir l'utilisation de véhicules électriques.

Ces préconisations ont été également partagées avec les différentes filiales internationales, notamment en ce qui concerne l'utilisation des outils de net conferencing.

En Espagne, des indicateurs de consommations de CO₂ liées aux moyens de transport utilisés pour les déplacements ont été mis en place : l'outil permet notamment de suivre les moyens de transport utilisés en nombre de Km, en distinguant : transports en commun, taxi, et véhicules individuels. Un autre tableau de bord permet de suivre le nombre de vidéo-conférences. Un bilan carbone hors trajets a été réalisé sur le site de Madrid, ce qui a permis de mesurer la consommation électrique globale, les émissions de CO₂ (42,7 teqCO₂), mais également de SO₂ (65 kg) et de NOx (93 kg).

En Belgique, chaque renouvellement de véhicules est précédé d'une étude du niveau d'émission de CO₂. Ainsi les véhicules émettant plus de 149 gr CO₂/km sont proscrits de la car policy.

2.2.5. Protection de la biodiversité

La nature des services informatiques délivrés n'a pas d'impact direct sur la biodiversité.

2.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE, UN ENGAGEMENT DURABLE

2.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Il a déjà été évoqué la mise en place par le Groupe de nombreuses agences régionales décentralisées (une quarantaine en France et autant à l'international). Ce choix déjà ancien de la proximité avec les clients permet d'embaucher localement les futurs collaborateurs et de limiter les déplacements occasionnés par les missions. Cette organisation facilite l'intégration des équipes d'intervention dans un

environnement économique et social qui leur est familier et contribue à réduire les incompréhensions et les conflits avec les interlocuteurs locaux des clients.

La contribution de Gfi Informatique au développement local et à une meilleure gestion des ressources est un élément différenciant de sa stratégie.

2.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

Les contraintes de recrutement local et de compétences spécifiques limitent les possibilités de coopération avec les associations d'insertion, des établissements d'enseignement, ou d'autres associations locales.

Néanmoins, Gfi Informatique a mené plusieurs partenariats ou mécénats comme indiqué ci-après :

Plusieurs actions sont menées par le groupe Gfi Informatique en France pour l'insertion des jeunes en recherche d'emploi, voire en situation de décrochage. À titre d'exemple, et pour la 3^e année consécutive, Gfi Informatique dans le Nord s'est associé au Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes, en proposant à des jeunes bacheliers des contrats en alternance dans le cadre d'un BTS IRIS en partenariat avec le lycée Jean Rostand de Roubaix. En effet, l'alternance et l'apprentissage en stage sont considérés comme un moyen incontestable d'identifier de nouveaux talents, qui pourront ensuite rejoindre Gfi Informatique. En 2013, plus de 210 jeunes ont été accueillis en contrat d'alternance et 100 jeunes en stage.

Il faut citer également :

- la participation et le soutien à la création d'une crèche gérée par Babilou. Cette crèche est mixte : multi-entreprises et ouverte à la population de Saint-Ouen ;
- la mise en place de visite régulière des quartiers de Saint-Ouen, en association avec la municipalité ;
- les opérations « don du sang ». Chaque année, il est monté une opération « don du sang, don de soi » en collaboration avec l'Hôpital Bichat. À cet effet, des taxis viennent chercher les salariés donateurs pour les emmener à Bichat, puis les raccompagner à Saint-Ouen (principe de la collecte accompagnée). Un correspondant EFS a été désigné et un site dédié à l'opération a été mis en place sur intranet ;
- le fait, tant en France qu'en Espagne, que les sociétés prestataires du recyclage des déchets sont des entreprises « adaptées » employant un grand nombre de travailleurs handicapés.

2.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Les fournisseurs du Groupe peuvent, pour la grande majorité, être classés en deux catégories : les prestataires de services liés à la logistique des bâtiments, et les sous-traitants métiers pour les autres. La sous-traitance métier représente 8 % du chiffre d'affaires.

UNE CHARTE « ACHAT ET RESPONSABILITÉ »

Dans sa politique d'achats, Gfi Informatique a toujours attaché une importance à ne pas travailler avec des fournisseurs qui ne satisferaient pas aux normes éthiques courantes. Une charte « Achat et Responsabilité » est en cours d'élaboration. L'objectif, à moyen terme,

est qu'elle soit obligatoirement signée par chacun des sous-traitants du Groupe. À cet effet, elle pourrait être intégrée aux conditions générales d'achat sous forme d'annexe et engagerait la responsabilité contractuelle du fournisseur.

Au Portugal, Gfi Informatique a adhéré au Code de déontologie pour le commerce et les services qui est édité par la Confédération du Commerce et des Services du Portugal. Celui-ci reflète l'engagement des signataires au respect des principes éthiques et des valeurs sociétales partagées, et engage la responsabilité de l'entreprise en cas de non-respect du code.

2.3.4. Loyauté des pratiques

La charte éthique n'est pas encore formalisée mais des réflexions ont eu lieu sur le sujet. La charte pourrait être adoptée dans un premier temps par la Direction générale, puis étendue au management. L'objectif serait qu'elle constitue un engagement personnel, et adapté au niveau de responsabilité de l'employé, à respecter les principes éthiques et à refuser les pratiques déloyales.

DES APPELS D'OFFRES SINCÈRES

Hormis la sous-traitance, un fournisseur ne peut être retenu que s'il a fait l'objet d'un agrément préalable, et ce dernier ne peut être accordé qu'à l'issue d'un appel d'offres concurrentiel. L'agrément, quand il est donné, est à durée limitée.

Au Portugal, les conditions générales d'achat et de ventes ont déjà intégré des clauses que le partenaire commercial, client ou fournisseur, doit s'engager à respecter. Elles concernent des engagements anti-corruption tant actifs que passifs, des engagements en matière de santé et de sécurité des employés, ainsi que le respect de la législation environnementale.

Outre le respect des obligations légales déjà existantes en la matière, la nature des activités du Groupe n'a pas permis de mettre en place des mesures de prévention en matière de santé ou de sécurité des clients et a fortiori de la population en général.

2.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

La nature des services délivrés n'a pas donné l'occasion d'engager des actions particulières dans ce domaine.

Conclusion

Cette présentation permet d'apprécier la démarche engagée et de préciser chaque année les actions qui ont été accomplies. Les progrès de demain reposent certainement sur des efforts de sensibilisation du management et des équipes, qui sont un préalable nécessaire à de nouvelles initiatives.

Gfi Informatique est également conscient du fait que des progrès doivent être faits sur la mesure de son impact (consommations d'électricité, émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels...) ; et d'une manière générale sur tous les éléments ayant une incidence sur le développement durable.

2.4. SYNTHÈSE DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

2.4.1 Indicateurs sociaux

	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc	2013 Groupe	2012 Groupe
Effectif et répartition par sexe, âge et type de contrat								
Effectif moyen de l'année	7 684	1 276	496	166	13	206	9 841	9 020
Répartition de l'effectif par sexe :*	7 895	1 263	468	171	14	225	10 036	9 809
Femme	1 818	364	95	29	3	75	2 384	2 363
Homme	6 077	899	373	142	11	150	7 652	7 446
Répartition de l'effectif par tranche d'âge :*	7 895	1 263	468	171	14	225	10 036	9 809
< 20 ans	8	-	-	-	-	-	8	5
[20 ans à 24 ans]	332	8	26	5	-	12	383	385
[25 ans à 29 ans]	1 159	97	82	11	-	104	1 453	1 444
[30 ans à 34 ans]	1 445	291	115	36	1	58	1 946	1 950
[35 ans à 39 ans]	1 373	399	150	43	7	22	1 994	2 113
[40 ans à 44 ans]	1 285	315	61	33	2	11	1 707	1 523
[45 ans à 49 ans]	983	100	23	27	2	9	1 144	1 066
[50 ans à 54 ans]	778	38	8	10	-	7	841	808
[55 ans à 59 ans]	417	11	2	6	2	2	440	416
>= 60 ans	115	4	1	-	-	-	120	99
Âge moyen des collaborateurs*	39,4	37,7	34,7	39,4	41,3	31,9	38,8	38,4
Ancienneté moyenne des collaborateurs*	7,7	6,2	5,9	6,8	3,6	4,3	7,3	7,2
Répartition de l'effectif par type de contrat de travail :*	7 895	1 263	468	171	14	225	10 036	9 809
• contrat à durée indéterminée	7 703	1 063	255	170	14	225	9 430	9 199
• contrat à durée déterminée	149	200	213	1	-	-	563	475
• autres types de contrat (contrats de professionnalisation, d'apprentissage...)	43	-	-	-	-	-	43	135
Nombre de stagiaires*	15	7	1	-	-	-	23	

* au 31 décembre de l'année

Répartition des entrées et sorties par zone géographique

Entrées cumulées de l'année :	1 373	325	122	26	9	51	1 906	2 637
• Embauches	1 172	325	122	26	2	51	1 698	1 581
• Incorporations suite à une acquisition ou un contrat d'infogérance	201	-	-	-	7	-	208	1 056
Départs cumulés :	1 089	342	194	18	7	31	1 681	1 526
• dont transferts hors du groupe ou dans le groupe	6	-	65	1	-	-	72	-
• dont licenciements	180	79	10	12	4	-	285	225

Rémunération moyenne exprimée en euros et évolution entre 2012 et 2013

Rémunération annuelle fixe théorique moyenne au 31.12	42 040	29 554	16 148	50 748	94 415	19 176	38 970	38 066
Évolution de la rémunération annuelle fixe théorique entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013	1,70 %	0,51 %	- 3,10 %	5,25 %	47,13 %	8,41 %	2,37 %	5,60 %



RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc	2013 Groupe	2012 Groupe
Organisation du travail*								
Pourcentage moyen de salariés à temps complet dans l'année	94,77 %	98,16 %	100,00 %	90,36 %	92,11 %	100,00 %	95,03 %	94,69 %
Taux d'absentéisme moyen de l'année	2,93 %	3,98 %	3,06 %	4,17 %	1,22 %	0,89 %	3,05 %	3,02 %
Santé et sécurité*								
Nombre de salariés occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit au 31.12 de l'année	457	12	164	-	-	8	641	381
Médecine du travail : nombre d'examens cliniques	2 203	530	228	27	-	220	3 208	2 996
Nombre d'accidents du travail	30	21	3	2	-	-	56	57
Taux de fréquence des accidents du travail	2,23	3,59	3,38	6,75	0,00	0,00	2,55	3,12
Taux de gravité des accidents du travail	0,03	0,03	0,06	0,04	0,00	0,00	0,03	0,07
Nombre de décès liés au travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de maladies professionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation*								
Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié formé	29	33	11	26	8	8	28	28
Nombre de salariés formés	2 218	631	194	47	8	124	3 222	2 741
Taux moyen de salariés formés dans l'année	29,1 %	49,5 %	39,1 %	28,3 %	63,1 %	60,2 %	32,7 %	31,1 %

* hors société Addstones Consulting pour la France

2.4.2 Indicateurs environnementaux

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX DES COLLECTES DE DÉCHETS

Recyclage du papier sur la région parisienne, bilan réalisé par la société Elise

Année	Poids (kg)	Équivalent Arbres sauvés	Litres d'eau économisés	Kg de CO ₂ évités	KWh économisés
2012	4 565	78	136 965	2 511	18 262
2013	4 974	85	149 220	2 735	19 896

Recyclage des DEEE* sur la région parisienne et sur le site de Madrid

Année	Poids (kg) Saint Ouen	Poids (kg) Madrid
2013	2 170	400

* Déchets d'équipements électriques et électroniques

CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ET ÉMISSIONS ASSOCIÉES

Année	Consommations électriques (kWh) Saint Ouen	Émissions CO ₂ (teq) Saint Ouen	Consommations électriques (kWh) Madrid	Émissions CO ₂ (teq) Madrid
2013	344 764	19,3	245 753	42,7

2.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DÉSIGNÉS ORGANISMES TIERS INDÉPENDANTS SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Gfi Informatique désignés organismes tiers indépendants, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous les numéros n°3-1065 et n°3-1080, nous vous présentons notre

rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre 2 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

2.5.1. Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la

société, composés des instructions de reporting ressources humaines et environnemental (ci-après les « Référentiels ») disponibles sur demande au siège de la Société.

2.5.2. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques

et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

2.5.3. Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 6 personnes entre décembre 2013 et mars 2014 pour une durée d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Il convient d'indiquer que le périmètre des données environnementales couvre uniquement les sites de Saint Ouen et de Madrid.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené 4 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès du Secrétariat Général, du Département Finance et de la Direction des Ressources Humaines en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau du site de Saint Ouen que nous avons sélectionné² en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 79 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 18 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Abily

Christophe Schmeitzky
Expert Développement Durable

GRANT THORNTON

Vincent Papazian

¹ **Informations environnementales et sociétales** : l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les émissions de gaz à l'effet de serre), la loyauté des pratiques (les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs).

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé sécurité au travail (la politique liée aux risques psycho-sociaux), les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme femme).

² Site de Saint Ouen, siège de la société Gfi Informatique

ACTIONS – CAPITAL



3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	50	3.5. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS	56
3.1.1. Capital social	50	3.5.1. Descriptif du « Programme de Rachat 2014 »	56
3.1.2. Négociabilité des actions	50	3.5.2. Bilan du « Programme de Rachat 2013 »	57
3.1.3. Forme des actions	50	3.6. AUTRES INFORMATIONS SUR LES ACTIONS – COURS DE BOURSE	58
3.1.4. Mode d'inscription en compte des actions (article 7 des statuts)	50	3.6.1. Nantissement d'actions de la Société et de ses filiales	58
3.1.5. Conditions d'accès aux Assemblées générales	50	3.6.2. Cours de Bourse et de transactions	58
3.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2013	51	3.6.3. Analyse des transactions	59
3.2.1. Actionnariat salarié	51	3.6.4. Cours de Bourse (base 100)	60
3.2.2. Franchissements de seuils – Offre Publique d'Achat	52		
3.2.3. Participations réciproques	53		
3.3. ÉTAT DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	53		
3.4. CAPITAL ET ÉVOLUTION DU CAPITAL	54		
3.4.1. Capital potentiel	54		
3.4.2. Évolution du capital depuis le 1 ^{er} janvier 2010	55		
3.4.3. Émission d'une Océane le 30 juin 2011	55		
3.4.4. Émission de Bsaar	55		

3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

3.1.1. Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 108 900 684 euros. Il est divisé en 54 450 342 actions de 2 euros chacune, de même catégorie. Compte tenu des actions auto détenues par Gfi Informatique

(515 604 actions) qui n'ont pas droit de vote, le nombre de droits de vote au 31 décembre 2013 était de 53 934 738.

3.1.2. Négociabilité des actions

Les actions sont cotées sur Euronext (compartiment B). Elles sont toutes librement négociables, dans les conditions et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 8 des statuts) et sous le libellé : Gfi Informatique Code ISIN : FR 0004038099.

3.1.3. Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 7 des statuts).

3.1.4. Mode d'inscription en compte des actions (article 7 des statuts)

Les actions sont inscrites au gré des propriétaires :

- en ce qui concerne les actions nominatives, en compte nominatif pur auprès de la Société ou en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire financier habilité ;
- en ce qui concerne les actions au porteur, en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France. La Société a prévu dans ses statuts, et conformément à la loi, la possibilité de rechercher l'identification des actions au porteur.

3.1.5. Conditions d'accès aux Assemblées générales

L'article 17 des statuts – rappelé ci-après en 9.18 – précise les conditions d'accès aux Assemblées générales. Ces informations sont également rappelées dans l'avis de réunion publié au BALO et sur le site internet de la Société www.gfi.fr.

3.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

À la connaissance de la Société, la structure estimée de l'actionnariat de la Société se présente comme suit :

Actionnaires	2013			2012			2011		
	Nombre d'actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Nombre d'actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Nombre d'actions détenues	% Capital	% Droits de vote
Public	6 350 780	11,7 %	11,8 %	16 174 909	29,7 %	30,2 %	16 275 973	29,9 %	30,1 %
Concert d'actionnaires	42 666 632	78,4 %	79,1 %	32 622 499	59,9 %	61,0 %	33 230 389	61,0 %	61,5 %
Itefin Participations ⁽¹⁾	17 069 533	31,3 %	31,6 %	16 335 102	30,0 %	30,5 %	17 069 443	31,3 %	31,6 %
Infopin Participations ⁽²⁾	10 416 431	19,1 %	19,3 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
Boussard & Gavaudan ⁽³⁾	15 180 668	27,9 %	28,1 %	16 287 397	29,9 %	30,4 %	16 160 946	29,7 %	29,9 %
Financière de l'Échiquier	3 670 000	6,7 %	6,8 %	3 670 000	6,7 %	6,9 %	3 670 000	6,7 %	6,8 %
Managers et salariés	914 343	1,7 %	1,7 %	808 060	1,5 %	1,5 %	664 694	1,2 %	1,2 %
Administrateurs	130 023	0,2 %	0,2 %	34 023	0,1 %	0,1 %	34 014	0,1 %	0,1 %
FCPE Gfi Informatique Expansion	202 960	0,4 %	0,4 %	181 100	0,3 %	0,3 %	189 560	0,3 %	0,4 %
Actions auto détenues	515 604	0,9 %	néant	959 751	1,8 %	néant	385 712	0,7 %	néant
TOTAL	54 450 342	100,0 %	100,0 %	54 450 342	100,0 %	100,0 %	54 450 342	100,0 %	100,0 %

1) La société Itefin Participations est détenue par les sociétés FCPR Apax France VII (53,87 %), Altamir Amboise (40,63 %), Auteuil Conseil (5,49 %), et par Monsieur Vincent Rouaix (0,01 %).

2) La société Infopin Participations est détenue par les sociétés FCPR Apax France VII (57 %) et Altamir Amboise (43 %).

3) Boussard & Gavaudan, du fait de la souscription aux obligations émises par Infopin Participations échangeables en actions Gfi Informatique, dispose d'un droit à 5 208 216 actions Gfi Informatique (représentant 9,57 % du capital). Il est précisé que les 5 208 216 actions susvisées sont actuellement détenues par Infopin Participations qui les comptabilise au titre de sa participation (communiqué AMF du 5 septembre 2013 n°213C1338).

Le concert composé du FCPR Apax France VII, des sociétés Itefin Participations, Altamir, Infopin Participations, BG Master Fund Plc et Boussard & Gavaudan Holding Limited détenait au 29 août 2013, 42 666 632 actions Gfi Informatique, représentant 78,4 % du capital.

Il est précisé que les sociétés Infopin Participations et Boussard & Gavaudan détiennent respectivement 163 755 et 9 890 184 Océanes juin 2011 (Communiqué AMF du 26 juillet 2013 n°213C1089).

Conformément aux statuts de la Société, chaque administrateur détient au moins une action sous forme nominative.

Hormis les actions auto détenues qui n'ont pas droit de vote, tous les titres de Gfi Informatique sont assortis d'un droit de vote par action. Il n'y a pas de droit de vote double.

3.2.1. Actionnariat salarié

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, le FCPE « Gfi Informatique Expansion » détient, au 31 décembre 2013, un total de 202 960 actions Gfi Informatique.

PLAN D'ACTIONS GRATUITES

1. Le 10 mars 2011, le Conseil d'administration a utilisé une autorisation de l'Assemblée générale du 19 mai 2010 pour attribuer 508 000 droits à actions gratuites à une quarantaine de salariés de différentes filiales françaises ou internationales du Groupe, et 91 725 droits à actions gratuites à l'ensemble des salariés de la société Gfi

Informatique et de ses filiales françaises. Ces attributions ne devaient devenir définitives qu'à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de deux années et sous conditions de performance relatives aux exercices 2011 et 2012.

Le Conseil d'administration du 14 mars 2012 a constaté la réalisation de la performance relative à l'exercice 2011 et a décidé d'annuler 246 500 droits qui concernaient la performance attendue pour l'exercice 2012. Le Conseil d'administration du 7 juin 2013, après avoir constaté la présence des bénéficiaires dans les effectifs de la Société à la date du 10 mars 2013 a attribué à ces derniers globalement 282 360 actions Gfi Informatique existantes et auto détenues grâce au programme de rachat d'actions mis en place par la Société.

2. Le 14 mars 2012, le Conseil d'administration a utilisé une autorisation de l'Assemblée générale du 19 mai 2010 pour attribuer 699 000 droits à actions gratuites à une cinquantaine de salariés de différentes filiales françaises ou internationales du Groupe, et 76 212 droits à actions gratuites à l'ensemble des salariés de la société Gfi Informatique et de ses filiales françaises. Ces attributions deviendront définitives à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de deux années et sous conditions de performance relatives à l'exercice 2012. Le 1^{er} mars 2013, le Conseil d'administration a validé les conditions de performance relatives à l'exercice 2012. Un prochain Conseil d'administration, après avoir constaté la présence des bénéficiaires dans les effectifs de la Société à la date du 14 mars 2014, leur attribuera définitivement les actions Gfi Informatique ou annulera les droits.

3. Le 1^{er} mars 2013, le Conseil d'administration a utilisé une autorisation de l'Assemblée générale du 22 mai 2012 pour attribuer 756 500 droits à actions gratuites à une cinquantaine de salariés de différentes filiales françaises ou internationales du Groupe, et 114 450 droits à actions gratuites à l'ensemble des salariés de la société Gfi Informatique et de ses filiales françaises. Ces attributions deviendront définitives à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de deux années et sous conditions de performance relatives à l'exercice 2013. Le Conseil d'administration du 4 mars 2014, après avis du Comité des rémunérations, considère que les critères de performance ajustés sont atteints tant en ce qui concerne la tranche 1 que la tranche 2.

Des explications complémentaires sont fournies dans le rapport spécial inséré sous 6 ci-après.

3.2.2. Franchissements de seuils – Offre Publique d'Achat

Les Fonds Apax et Boussard & Gavaudan ont conclu un pacte d'actionnaires le 7 juin 2013 afin « de stabiliser le capital de Gfi Informatique, et de poursuivre la création de valeur de la Société dans l'optique de la recherche d'une liquidité de leur investissement dans le délai le plus approprié compte tenu des circonstances ». Conformément à la réglementation applicable, le concert ainsi constitué a entraîné l'obligation de déposer une offre publique d'achat dont l'initiateur a été la société Infofin Participations, société constituée à cet effet.

Au terme de la période d'offre, la société Infofin Participations a acquis 7 483 083 actions et 163 755 Océanes, ce qui permet au concert de détenir 42 666 632 actions Gfi Informatique, et 10 053 919 Océanes, ce qui représente 78,36 % du capital et des droits de vote de la société et 99,73 % des Océanes en circulation.

Cette opération marque la confiance des deux actionnaires principaux dans la stratégie suivie jusqu'à présent. Elle permet au Groupe d'envisager sereinement la poursuite du développement de l'activité tout en stabilisant le capital de Gfi Informatique.

Cette opération a provoqué plusieurs franchissements de seuil. La Société a été informée des franchissements de seuils suivants pendant l'année 2013 :

Franchissement de seuil(s) Date	Seuils franchis en capital et en droits de vote	Sens	Actionnaire(s) ayant franchi le/les seuils	Nombre d'actions détenues	% détenu capital droit de vote ⁽¹⁾
28 février 2013	5 %	Hausse	Société Générale	3 318 066	6,09
7 juin 2013	5 %	Baisse	Société Générale	44 000	0,08
7 juin 2013	5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3 et 50 %	Hausse	Concert Apax et Boussard & Gavaudan ⁽²⁾	31 515 770	57,88
24 juin 2013	5 %	Hausse	Infofin Participations	2 767 593 ⁽³⁾	5,08
5 juillet 2013	2/3	Hausse	Concert Apax et Boussard & Gavaudan ⁽²⁾	42 666 632	78,36
9 et 11 juillet 2013	10 %, 15 %	Hausse	Infofin Participations	8 559 470 ⁽⁴⁾	15,72
22 juillet 2013	30 %	Hausse	Itefin Participations	17 069 533	31,35
29 août 2013	5 %, 10 %	Hausse	Boussard & Gavaudan Holding Limited	6 792 960 ⁽⁵⁾	12,48

(1) Sur la base du capital composé de 54 450 342 actions représentant autant de droit de votes.

(2) Le concert composé du FCPR Apax France VII, des sociétés Itefin Participations, Altamir, Infofin Participations, BG Master Fund Plc et Boussard & Gavaudan Holding Limited aux termes d'un pacte d'actionnaire signé le 7 juin 2013.

(3) Le concert composé du FCPR Apax France VII, des sociétés Itefin Participations, Altamir, Infofin Participations, BG Master Fund Plc et Boussard & Gavaudan Holding Limited détient au 24 juin 2013, 34 283 363 actions Gfi Informatique, représentant 62,96 % du capital.

(4) Au 15 juillet 2013, la société Infofin Participations détient 10 416 431 actions Gfi Informatique, représentant 19,13 % du capital.

(5) Le concert composé du FCPR Apax France VII, des sociétés Itefin Participations, Altamir, Infofin Participations, BG Master Fund Plc et Boussard & Gavaudan Holding Limited détient au 29 août 2013, 42 666 632 actions Gfi Informatique, représentant 78,36 % du capital.

3.2.3. Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque permettant un autocontrôle de la société Gfi Informatique.

3.3. ÉTAT DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2013

3

Les autorisations financières en cours sont les suivantes :

Date d'autorisation de l'Assemblée	Nature de l'autorisation	Nombre Maximum d'actions autorisées	Durée autorisation	Date d'expiration	Utilisation
17 mai 2013 11 ^e résolution	Rachat d'actions (au prix d'achat maximum de 6 euros)	5 445 034	18 mois	17.11.2014	Oui cf. 3.5.2
22 mai 2012 13 ^e résolution	Attribution gratuite d'actions	1 000 000	38 mois	22.07.2014	Oui cf. 6.1.3
22 mai 2012 17 ^e résolution	Réduction du capital par annulation des actions auto détenues	5 445 034	24 mois	22.05.2014	Néant

3.4. CAPITAL ET ÉVOLUTION DU CAPITAL

3.4.1. Capital potentiel

Le capital potentiel au 31 décembre 2013 s'élève à 135 143 992 euros.

Pour déterminer le capital potentiel, il convient de prendre en compte les différents éléments suivants :

	Nombre d'actions	Capital potentiel en euros
Nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2013	54 450 342	
a) Plan d'attribution d'actions gratuites	1 570 877	
b) Océanes juin 2011 convertibles	10 571 735	
c) Bsaar 2011	849 992	
d) Autorisation d'émission non utilisée	129 050	
Nombre d'actions potentielles	13 121 654	
TOTAL	67 571 996	135 143 992

a) la situation des différents plans d'attribution d'actions gratuites qui sont au total susceptibles de générer l'émission de 1 570 877 actions nouvelles et selon le détail ci-après :

Plan 2012

Le Conseil d'administration, en date du 14 mars 2012, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2010, a décidé :

- de consentir aux managers et dirigeants du Groupe Gfi Informatique des droits à attribution gratuite d'actions Gfi Informatique, représentant 699 000 actions de 2 euros de valeur nominale. Le plan d'attribution a posé des conditions de performance et a ainsi créé deux tranches, correspondant chacune à une condition. Sur ce plan, 51 000 actions ont été annulées pour cause de démission. Au 31 décembre 2013, 648 000 actions sont susceptibles d'être attribuées ;
- de consentir à l'ensemble des salariés du Groupe Gfi Informatique 12 droits à attribution gratuite d'actions Gfi Informatique, représentant 76 212 actions de 2 euros de valeur nominale. Le plan d'attribution a posé des conditions de performance et a ainsi créé deux tranches, correspondant chacune à une condition. Sur ce plan, 12 720 actions ont été annulées pour cause de démission. Au 31 décembre 2013, 63 492 actions sont susceptibles d'être attribuées.

Plan 2013

Le Conseil d'administration, en date du 1^{er} mars 2013, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2012, a décidé :

- de consentir aux salariés et dirigeants du Groupe Gfi Informatique des droits à attribution gratuite d'actions Gfi Informatique, représentant, au 31 décembre 2013, 756 500 actions de 2 euros de valeur nominale. Le plan d'attribution a posé des conditions de performance et a ainsi créé deux tranches, correspondant chacune à une condition. Au 31 décembre 2013, 756 500 actions sont susceptibles d'être attribuées ;
 - de consentir à l'ensemble des salariés du Groupe Gfi Informatique 15 droits à attribution gratuite d'actions Gfi Informatique, représentant 114 450 actions de 2 euros de valeur nominale. Le plan d'attribution a posé des conditions de performance et a ainsi créé deux tranches, correspondant chacune à une condition. Sur ce plan, 11 565 actions ont été annulées pour cause de démission. Au 31 décembre 2013, 102 885 actions sont susceptibles d'être attribuées ;
- b) les 10 571 735 actions qui pourraient être émises lors de la conversion des obligations issues de l'emprunt obligataire de juin 2011 (Océane), (cf. ci-dessous 3.4.3) ;
- c) les 849 992 actions qui pourraient être souscrites suite à l'émission des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (Bsaar), (cf. ci-dessous 3.4.4) ;

d) les 129 050 actions pour lesquelles l'autorisation d'émission n'a pas été utilisée, selon détail ci-après :

Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Nature de l'autorisation	Nombre d'actions autorisées à émettre à l'origine	Nombre d'actions restant à émettre au 31.12.2013
22 mai 2012 13 ^e résolution	Attribution d'actions gratuites	1 000 000	129 050 ⁽¹⁾
TOTAL		1 000 000	129 050

(1) Attribution par le Conseil d'administration du 10 mars 2013, aux salariés et dirigeants du Groupe Gfi Informatique de 756 500 actions et à l'ensemble des salariés du Groupe Gfi Informatique de 114 450 actions.

3.4.2. Évolution du capital depuis le 1^{er} janvier 2010

Dates des Assemblées générales ou des Conseils d'administration	Opérations	Nominal de l'action (en euros)	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission apport/fusion (en euros)	Montant successif du capital (en euros)	Actions de la Société en nombre cumulé
1 ^{er} janvier 2010	À nouveau				108 587 484	54 293 742
14 décembre 2011	Constatation augmentation de capital en numéraire – actions gratuites attribuées aux salariés	2	313 200	-	108 900 684	54 450 342

3

3.4.3. Émission d'une Océane le 30 juin 2011

En date du 30 juin 2011, Gfi Informatique a procédé à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« Océane ») à échéance 1^{er} janvier 2017, d'un montant nominal de 50 millions d'euros, et qui correspond à l'émission de 10 080 645 obligations.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- les obligations ont été émises au pair. Elles sont remboursables au pair le 1^{er} janvier 2017 ;
- la valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 4,96 euros, faisant ressortir une prime d'émission de 30 % par rapport au cours de référence de l'action Gfi Informatique sur le marché NYSE Euronext à Paris ;
- les obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,25 % payable annuellement à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année, en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissements anticipés ;

- les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Gfi Informatique, à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Au 31 décembre 2013, la parité de conversion est de 1,049. À tout moment à compter du 30 juin 2011 (et jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date de remboursement normal ou anticipé), les porteurs d'obligations peuvent demander l'attribution d'actions de Gfi Informatique ;
- les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions ;
- les Océanes Gfi Informatique sont cotées à l'Euronext sous le Code ISIN FR0011069442.

Au cours de l'année 2013, 2 686 obligations ont été remboursées et 42 obligations ont été converties en actions existantes.

Au 31 décembre 2013, le nombre d'obligations restantes en circulation est de 10 077 917. Ces obligations pourraient donner lieu, compte tenu de la parité de conversion au 31 décembre 2013, à l'émission de 10 571 735 actions Gfi Informatique.

3.4.4. Émission de Bsaar

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé d'émettre 849 992 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (Bsaar) au bénéfice de salariés du Groupe et des mandataires sociaux, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 19 mai 2011 dans sa 14^e résolution.

Le prix de souscription a été fixé à 0,45 euro par le Conseil d'administration après analyse et avis d'un expert indépendant. Chaque BSSAR donnera à son titulaire le droit de souscrire ou d'acquérir une action ordinaire, moyennant un prix unitaire de 3,84 euros qui correspond à 130 % de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société, lors des 20 dernières séances de Bourses précédant la date du Conseil ayant décidé l'émission.

Il est précisé qu'à l'émission, le Président directeur général, Monsieur Vincent Rouaix, a souscrit 65 384 bons et les dix salariés dont le nombre de bons est le plus élevé en ont souscrit au global 653 840. Les Bsaar devront être exercés entre le 9 novembre 2012 et 9 novembre 2016, sous peine de caducité.

Au 31 décembre 2013, aucun Bsaar n'avait été exercé.

3.5. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2013 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions Gfi Informatique représentant 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat par action était fixé à 6 euros. Ce programme de rachat pouvait être utilisé notamment en vue de remplir les objectifs suivants :

- attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- attribution ou cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion ;
- animation du marché des actions de la Société dans le cadre de contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant dont les termes seront conformes à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la limite de 5 % du capital pour les échanges effectués dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant droit, de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'actions de la Société ;
- réduction du capital par voie d'annulation de toute ou partie des actions acquises.

La présente autorisation expire le 17 novembre 2014. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera demandée à la prochaine Assemblée.

3.5.1. Descriptif du « Programme de Rachat 2014 »

La mise en œuvre de ce programme est soumise au vote des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale de la société Gfi Informatique du 20 mai 2014 dans la résolution reproduite ci-dessous :

AUTORISATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE L'ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003 :

- autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions Gfi Informatique représentant au maximum 10 % du capital social actuel, avec un prix maximum d'achat par action de 6 euros. Le nombre d'actions sera, le cas échéant, ajusté en cas d'opérations sur le capital, notamment en cas d'incorporations de réserves, bénéfiques ou primes et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement d'actions ; le capital sera également ajusté du nombre d'actions auto-détenues.

Le Conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation en vue notamment de remplir les objectifs suivants :

- attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- attribution ou cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion ;
- animation du marché des actions de la Société dans le cadre de contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service

d'investissement indépendant dont les termes seront conformes à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la limite de 5 % du capital pour les échanges effectués dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant droit, de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'actions de la Société ;
- réduction du capital par voie d'annulation de toute ou partie des actions acquises.

Ce programme sera également destiné à permettre à la Société d'opérer sur les actions de la Société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation, et par tous moyens, y compris le cas échéant, sur le marché ou de gré à gré, par acquisition ou cession de blocs, par l'utilisation de produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles. Il est précisé qu'en période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 231-40, II du règlement général de l'AMF, afin de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs, et uniquement : a) si d'une part, l'offre d'achat des titres Gfi Informatique est réglée intégralement en numéraire ; et b) si, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme déjà en cours, entrent dans l'un des objectifs visés ci-dessus et ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour passer tous ordres, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le Conseil informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution. L'autorisation conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée ; elle met fin et remplace, pour la période non écoulée et à hauteur des montants non utilisés à ce jour, celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2013.

3.5.2. Bilan du « Programme de Rachat 2013 »

ANIMATION DU MARCHÉ

Gfi Informatique dispose d'un contrat de liquidité avec la société Oddo Corporate Finance, conforme à la charte de l'AFEI. Le programme de rachat 2013 était intégré au document de référence de l'exercice 2012 qui peut être consulté sur le site internet de la Société ou obtenu sous format papier auprès du siège social par tout actionnaire qui en ferait la demande. Le bilan au 31 décembre 2013 du programme de rachat est le suivant :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au 1 ^{er} janvier 2013	54 450 342
Nombre de titres auto détenus de manière directe ou indirecte au 1 ^{er} janvier 2013 (en titres et en pourcentage)	387 668 (0,7 %)

Informations cumulées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 (Contrat de liquidité)

Nombre de titres achetés	1 071 263
Nombre de titres vendus	1 312 067
Nombre de titres transférés	0
Nombre de titres annulés	0
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital social ou des dirigeants	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres auto détenus au 31 décembre 2013 (en titres et en pourcentage)	146 864 (0,3 %)
Valeur boursière des titres auto détenus au 31 décembre 2013	4,74
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2013	705 404
Cours moyen d'achat hors frais au cours de l'année 2013	3,54
Cours moyen de vente hors frais au cours de l'année 2013	3,60

Au 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- 146 864 actions Gfi Informatique ;
- 1 445 251 euros en sicav de trésorerie.

AUTRES OBJECTIFS (PORTEFEUILLE DE RACHAT DE TITRES)

Informations cumulées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Nombre de titres auto détenus de manière directe ou indirecte au 1 ^{er} janvier 2013 (en titres et en pourcentage)	572 083 (1,0 %)
Nombre de titres achetés	79 061
Nombre de titres attribués en actions gratuites aux salariés	282 360
Nombre de titres remis en échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant droit à actions de la Société	44
Nombre de titres annulés	néant
Nombre de titres auto détenus au 31 décembre 2013 (en titres et en pourcentage)	368 740 (0,7 %)
Valeur boursière des titres auto détenus au 31 décembre 2013	4,74
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2013	1 027 682
Cours moyen d'achat hors frais depuis le début du contrat	2,86

3.6. AUTRES INFORMATIONS SUR LES ACTIONS – COURS DE BOURSE

3.6.1. Nantissement d'actions de la Société et de ses filiales

Le 30 octobre 2012, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Informatique-Production soit 351 923 en faveur du Trésor public, en garantie de la créance relative au litige TVA.

Le 28 septembre 2012, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Informatique Progiciels soit 10 466 439 actions, en faveur du pool bancaire et dans le cadre de la convention de crédit en date du 28 septembre 2012.

Le 11 janvier 2013, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Cognitis Group, soit 2 151 000 actions, en faveur du pool bancaire qui avait participé au financement de l'acquisition de cette Société et dans le cadre de la convention de crédit en date du 28 septembre 2012.

3.6.2. Cours de Bourse et de transactions

Le titre Gfi Informatique fait partie du compartiment B d'Euronext Paris de NYSE Euronext et des indices CAC Mid & Small, CAC Small, CAC Technology, CAC Software & Computer Services, CAC All Shares, CAC IT, CAC ALL-Tradable.

Les informations présentées ci-après, provenant d'Euronext, ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui les rendrait inexacts ou trompeuses.

3.6.3. Analyse des transactions

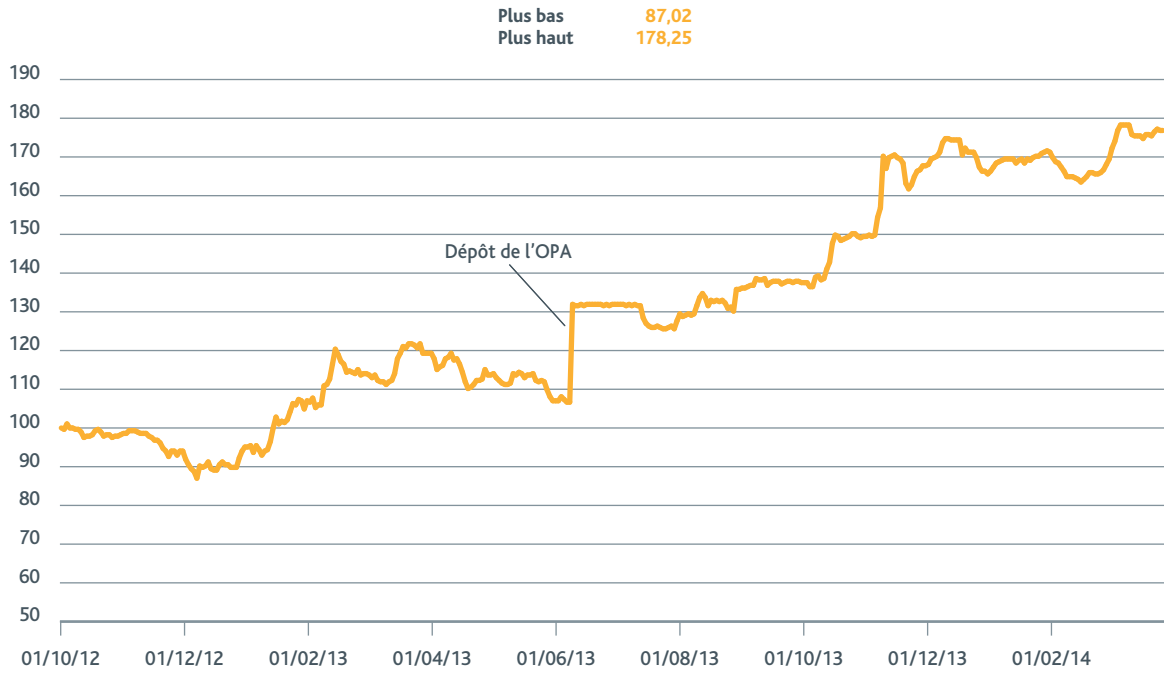
	Nombre de séances de cotations	Nombre total de transactions (en nombre de titres)	Moyenne des volumes quotidiens (en nombre de titres)	Total des volumes (en euros)	Cours du mois le plus bas	Cours du mois le plus haut	Cours moyen du mois*
2012							
Octobre	23	430 904	18 735	1 207 558	2,73	2,91	2,81
Novembre	22	364 006	16 546	994 835	2,60	2,84	2,65
Décembre	19	559 756	29 461	1 439 972	2,43	2,71	2,69
2013							
Janvier	22	1 047 709	47 623	3 008 917	2,61	3,07	3,04
Février	20	1 433 326	71 666	4 619 190	2,97	3,50	3,25
Mars	20	1 914 072	95 704	6 298 411	3,14	3,49	3,41
Avril	21	856 112	40 767	2 789 430	3,10	3,40	3,28
Mai	22	486 608	22 119	1 537 661	2,99	3,27	3,03
Juin ⁽¹⁾	19	4 235 595	222 926	15 832 105	3,02	3,97	3,75
Juillet ⁽¹⁾	23	7 839 262	340 837	29 360 553	3,52	3,76	3,58
Août	22	348 420	15 837	1 304 290	3,57	3,87	3,80
Septembre	21	147 719	7 034	577 887	3,82	3,96	3,92
Octobre	23	433 411	18 844	1 774 863	3,86	4,28	4,26
Novembre	21	728 167	34 675	3 362 632	4,24	4,89	4,75
Décembre	21	338 009	16 096	1 651 190	4,72	4,99	4,74
2014							
Janvier	22	204 829	9 310	987 187	4,69	4,90	4,89
Février	20	204 710	10 236	969 539	4,64	4,90	4,75
Mars	21	358 221	17 058	1 783 837	4,74	5,12	5,04

* sur la base des cours de clôture journaliers

(1) Période de l'OPA

3.6.4. Cours de Bourse (base 100)

Indice 100 au 31 octobre 2012



GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



4.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 25 MARS 2014	62	4.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GFI INFORMATIQUE	80
4.1.1. Liste des principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Gfi Informatique	62	4.4.1. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	80
4.1.2. Rémunérations des mandataires sociaux	66	4.4.2. Autres informations	80
4.1.3. Autres informations sur les mandataires sociaux	69		
4.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU	70		
4.3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	71		
4.3.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur général	71		
4.3.2. Conseil d'administration	71		
4.3.3. Administrateurs indépendants	72		
4.3.4. Censeurs	72		
4.3.5. Fréquence des réunions	72		
4.3.6. Relations du Conseil d'administration avec les tiers	72		
4.3.7. Principales décisions adoptées par le Conseil d'administration	72		
4.3.8. Directeur général	73		
4.3.9. Directeurs généraux délégués	73		
4.3.10. Comité d'audit et de contrôle interne	73		
4.3.11. Comité des nominations et des rémunérations	74		
4.3.12. Comité des investissements	74		
4.3.13. Comité stratégique	75		
4.3.14. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	75		

Le Conseil d'administration est composé de sept administrateurs, d'un censeur et de deux représentants du Comité d'entreprise. La liste des membres du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

4.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 25 MARS 2014

• M. Vincent Rouaix	Président-directeur général
• M. William Bitan	Administrateur indépendant
• M. Patrick de Giovanni	Administrateur
• M. Jean-Paul Lepeyre	Administrateur indépendant
• Mme Christiane Marcellier	Administrateur indépendant
• Itefin Participations représentée par M. Gilles Rigal	Administrateur
• M. Nicolas Roy	Administrateur indépendant
• M. Henri Moulard	Censeur
• M. Alain Kuong Kaing	Représentant le Comité d'entreprise
• M. Jean-Luc Louis	Représentant le Comité d'entreprise

Il n'existe pas d'administrateur nommé par les salariés. Cependant, conformément à la Loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, il sera présenté à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 20 mai 2014, une résolution à l'effet de déterminer les modalités de désignation d'au moins un administrateur représentant les salariés.

Conformément aux statuts, chaque administrateur détient au moins une action de la Société.

4.1.1. Liste des principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Gfi Informatique

VINCENT ROUAIX

Né le 16 juin 1959

Age ⁽¹⁾ : 54 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 145, boulevard Victor-Hugo, 93400 Saint-Ouen

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2016

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Président-directeur général et administrateur de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

- Président-directeur général de Gfi Informatique – Production et d'Adeliior France
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Gfi Consulting SAS (France)
- Président de Gfi Bus SAS (France)
- Président-directeur général et administrateur de Cognitis Group SA (France)
- Président-directeur général et administrateur de Gfi International (Suisse)
- Président et administrateur de Holding Gfi Informatique Maroc (Maroc)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité Président et d'administrateur de Grupo Corporativo GFI Informatica (Espagne)
- Président et administrateur de Gfi Portugal - Technologias de Informacao (Portugal)

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015.

**MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS
EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE**

- Gérant d'Auteuil Conseil EURL (France)
- Membre du Comité d'administration d'Itefin Participations SAS (France)
- Administrateur de MoneyLine Banking Systems SA
- Administrateur de Paris Entreprendre (association 1901)

**MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS
AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

- Membre du Conseil de surveillance de Gfi Informatik Management Holding AG (Allemagne) jusqu'en mars 2010
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Gfi Monetic SAS (France) jusqu'en août 2010
- Directeur général délégué de Gfi Informatique SA (France) jusqu'en mars 2009

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Diplômé de l'École Supérieure des Travaux Publics, M. Vincent Rouaix a effectué l'ensemble de sa carrière dans des groupes de services internationaux. En 1986, il rejoint la société Logispace, où il accède au poste de Directeur général, puis de Président-directeur général. En 1999, il est nommé Directeur général de la société Cognicase France, puis en 2001 *Executive Vice-President* et Directeur général Europe de la société Cognicase.

M. Vincent Rouaix a ensuite créé et développé le Groupe Adeliior avec le support de fonds d'investissements. Suite à la prise de contrôle du groupe Adeliior par le Groupe Gfi Informatique, il est nommé administrateur (mars 2006), puis Directeur général délégué (décembre 2006) de Gfi Informatique, et Directeur général depuis le 17 mars 2009. Il a été nommé Président du Conseil d'administration le 20 mai 2009.

WILLIAM BITAN

Né le 1^{er} janvier 1949

Age ⁽¹⁾: 65 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 44, rue Ferdinand, 75017 Paris

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾: 2015

**MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS
DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE**

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité d'audit et de contrôle interne de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

**MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS
EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE**

- Consultant indépendant (société WHB Conseil (France))

**MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS
AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

- Membre du Conseil de surveillance d'Adomos (France) et d'Acheter-Louer.fr (France) jusqu'en juillet 2010.

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. William Bitan a commencé sa carrière en 1968 au sein de la Direction financière de SEMA. En 1986, il est nommé Directeur du contrôle de gestion de SEMA Group Plc (société de droit britannique cotée au London Stock Exchange et à la Bourse de Paris), puis Directeur financier, membre du Comité exécutif et administrateur, en 1992. Il est nommé Directeur opérationnel du Groupe en 2000. En 2001, il rejoint le groupe Capgemini pour exercer successivement les fonctions de Directeur du Contrôle de gestion, Directeur financier, membre du Comité exécutif et administrateur de nombreuses filiales du Groupe. Depuis 2005, il intervient en qualité de consultant indépendant auprès de sociétés, dans le domaine des fusions-acquisitions, du coaching, de la communication financière et de l'élaboration de plans stratégiques auprès de groupes internationaux.

PATRICK DE GIOVANNI

Né le 4 mars 1945

Age ⁽¹⁾: 69 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 45, avenue Kléber, 75016 Paris

Échéance du mandat d'administrateur ⁽³⁾: 2016

**MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS
DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE**

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité d'audit et de contrôle interne de Gfi Informatique (France)

**MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS
EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE**

- Administrateur des sociétés Albioma SA, Altamir Gérance SA
- Directeur général et membre du Comité d'administration d'Itefin Participations SAS
- Directeur général de Financière Helios SAS
- Président du Conseil de surveillance d'Impact Partenaires
- Gérant de SC Plamet

**MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS
AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

- Administrateur de Vedici SAS (jusqu'en 2008) et de Vedici Groupe SAS (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Camelia Participations SAS (jusqu'en 2010)
- Représentant permanent d'Apax Partners SA au sein de Finalliance SAS (jusqu'en 2011)
- Administrateur de NWL Investissements SA (Luxembourg) (jusqu'en 2012)
- Membre du Comité exécutif de Financière Helios SAS (jusqu'en 2013)

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2014.

(3) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015.

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Patrick de Giovanni est Directeur associé d'Apax Partners depuis 1983. Il a réalisé un grand nombre d'investissements dans des entreprises industrielles et de services aux entreprises et dans tous les types d'opérations (LBO, Capital développement, Capital-risque). Il est ancien Président de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC). Patrick de Giovanni est ancien élève de l'École polytechnique.

ITEFIN PARTICIPATIONS – SOCIÉTÉ NON COTÉE REPRÉSENTÉE PAR M. GILLES RIGAL

45, avenue Kléber, 75016 Paris

Échéance du mandat d'administrateur d'Itefin Participations ⁽¹⁾: 2016

M. Gilles Rigal est né le 26 mai 1958, et est âgé de 55 ans ⁽²⁾.

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Représentant permanent d'Itefin Participations au Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Président et membre du Comité d'administration d'Itefin Participations SAS
- Président du Conseil d'administration de Willink SAS
- Président d'Altrafin Participations SAS
- Administrateur de Vocalcom SAS et d'Altran Technologies SA,
- Administrateur d'Apax Partners MidMarket SAS et de Financière MidMarket SAS
- Administrateur et Président du Conseil d'administration de Magequam (Luxembourg)
- Représentant légal d'Altrafin Participations dans la société en participations Altitude
- Gérant de Infofin Participations (Luxembourg)
- Associé gérant de la société civile Sofaprig

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Représentant permanent d'Apax Partners SA au Conseil d'administration d'Odyssey Group SA (Luxembourg) (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Cognitis Group SA (jusqu'en 2012)
- *Director* d'Odyfinance (Luxembourg) (jusqu'en 2012)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Gilles Rigal est Directeur associé d'Apax Partners. Gilles Rigal rejoint Apax Partners en 2001 au sein de l'équipe Technologies & Telecom. Il débute sa carrière comme entrepreneur en participant à la création de IGL, société de logiciels et de services informatiques revendue cinq ans plus tard à Thales. Il entre alors chez McDonnell Douglas Information Systems où il devient Directeur de division, puis chez Systar, société internationale de logiciels basée en France dont il est successivement Directeur général pour la France, pour l'Europe et pour les opérations mondiales. En 1995, il rejoint BMC Software, 5^e éditeur mondial de logiciels en tant que Directeur général France et Vice-Président du marketing et des ventes indirectes pour l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique. Gilles Rigal est Ingénieur ENSEIHT (Toulouse) et titulaire d'un DEA de Robotique de l'Université de Toulouse.

JEAN-PAUL LEPEYTRE

Né le 16 août 1947

Âge ⁽²⁾: 66 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 14, rue Berbier-du-Mets, 75013 Paris

Chevalier de la Légion d'Honneur

Échéance du mandat d'administrateur ⁽³⁾: 2014

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Président de JPL Consulting SAS
- Administrateur de la société MCSA

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur de Thales Avionics, de Thales Communication, de Thales Air Systems et de Thales Optronics jusqu'en avril 2010.

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Jean-Paul Lepeytre a effectué l'ensemble de sa carrière dans le groupe Thales où il a occupé différents postes de Direction dans le domaine Optronique (1972-1987), Électronique de Missiles (1987-1989), Avionique (1989-1999), Services et Sécurité (1999-2008). En 2008, il accède au poste de Directeur général adjoint et membre du Comité exécutif de la société Thales, puis de conseiller du Président en particulier pour la gestion des risques. Il est entré au Conseil d'administration de Gfi Informatique en tant que censeur en 2010 puis d'administrateur en 2011.

(1) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015.

(2) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(3) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

CHRISTIANE MARCELLIER

Née le 24 août 1956

Âge ⁽¹⁾ : 57 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Financière de Courcelles, 63 avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2014

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité d'audit de Gfi Informatique (France)

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Associé-gérant de la société JD4C Conseil
- Directeur général délégué de Financière de Courcelles
- Membre du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Comité stratégique, du Comité des nominations et des rémunérations de la Banque Postale SA (France)
- Administrateur de Financière Holding CEP SAS (France)
- Administrateur de Axa Assurance IARD Mutuelle
- Membre du Conseil de surveillance, des Comités des nominations et des rémunérations et Président du Comité d'audit de la Banque Postale Asset Management

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Diplômé de Paris IX-Dauphine, titulaire d'un DECS et membre de la société des Analystes Financiers (SFAF), Mme Christiane Marcellier a exercé pendant quinze ans le métier d'analyste financier avant d'intégrer la Direction générale de plusieurs groupes bancaires dont BNP Paribas à la Direction de la Stratégie, ou encore le Comité exécutif de la CNCE comme Responsable de la stratégie. Elle intègre ensuite le groupe ABN Amro où elle prend des responsabilités sur l'international avant de créer sa propre structure de Conseil (JD4C) en 2008 et devient partenaire de la Financière de Courcelles, dont elle est désormais Directeur général délégué depuis janvier 2013.

NICOLAS ROY

Né le 7 juillet 1968

Âge ⁽¹⁾ : 45 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Orange Business Services, 1, place des Droits-de-l'Homme, 93457 La Plaine Saint-Denis

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2014

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Président du Conseil d'administration de EGT
- Administrateur de France Telecom Lease SA (France)
- Administrateur de l'indivision Maître SA

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Ancien élève de l'École Normale Supérieure (ENS), diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, M. Nicolas Roy a commencé sa carrière chez France Telecom Marine en 1994 avant de rejoindre en 2000, France Telecom Mobile où il occupe différents postes de management dans l'informatique et les réseaux avant d'être nommé Directeur technique d'Orange France en charge des systèmes d'information et du réseau. Depuis septembre 2010, il a pris les fonctions de Directeur Unité d'Affaires Solutions Réseaux au sein d'Orange Business Services.

HENRI MOULARD

Né le 2 mai 1938

Age ⁽¹⁾ : 76 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Truffle Capital, 5, rue de la Baume, 75008 Paris

Échéance du mandat de censeur ⁽³⁾ : 2015

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Censeur au Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Président d'HM et Associés (SAS) et de Truffle Capital (SAS)
- Président du Conseil de surveillance : Foncière Saint Gothard (SAS) Compagnie Franco-Suisse (SAS)
- Censeur de Gerpro (SAS)
- Administrateur de Buelle SA (société cotée Eurolist B), de Neuflyze Vie, et Sogelym-Dixence
- Président du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations de Neuflyze Vie
- Administrateur d'Atlamed (Maroc)
- Censeur d'Amundi Private Equity Fund

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

(3) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2014.

**MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS
AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

- Président du Conseil de surveillance de Centuria Capital (SAS)
- Administrateur d'ELF Aquitaine (jusqu'en 2010)
- Censeur et Président du Comité d'audit de Calyon (jusqu'en 2010)
- Censeur et Président du Comité d'audit du Crédit Agricole (jusqu'en 2010)
- Censeur et Président du Comité d'audit de LCL-Crédit Lyonnais (jusqu'en 2010)
- Président du Comité d'audit d'Amundi (jusqu'en 2011)
- Membre du Conseil de surveillance et du Comité des nominations et des rémunérations d'Unibail-Rodamco (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Petra (Maroc) (jusqu'en 2012)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Diplômé de l'IEP Lyon et titulaire d'un DESS de droit public, M. Henri Moulard a occupé différents postes à responsabilités au sein de la Lyonnaise de Banque, de la Banque La Hénin. Secrétaire général de la Lyonnaise de Banque en 1977, il en devient Directeur général en 1984, puis Président en 1987. En 1992, il devient Président des Directoires de la Banque de Neuflyze et du groupe ABN Amro en France.

En 2000, il prend la présidence de Generali France. Depuis 2002, il est Président d'une société de gestion indépendante de Private Equity (Truffle Capital). En 1998, il est nommé administrateur de Gfi Informatique. Il est censeur de Gfi Informatique depuis 2003.

4.1.2. Rémunérations des mandataires sociaux**Tableau 1 : Synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Vincent Rouaix	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	39 026	39 026
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	219 375	461 750
TOTAL	258 401	500 776

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Vincent Rouaix	2013		2012	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	36 000	36 000	36 000	36 000
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature *	2 635	2 635	3 026	3 026
TOTAL	38 635	38 635	39 026	39 026

* Description des avantages en nature : véhicule.

Il existe un contrat de services liant indirectement M. Vincent Rouaix à Gfi Informatique via la société Auteuil Conseil dont il est le gérant et l'associé unique. Ce contrat a donné lieu aux prestations suivantes :

Honoraires hors taxes versés à la société Auteuil Conseil	2013		2012	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Honoraires	600 000	600 000	600 000	600 000
Honoraires - complémentaires	270 000	270 000	270 000	189 110
TOTAL	870 000	870 000	870 000	789 110

Les honoraires complémentaires au titre de 2013 sont liés pour moitié à la performance de l'exercice 2013 et pour moitié aux opérations de croissance externe exécutées pendant l'exercice 2013. Ces critères ont été soumis à l'appréciation du Comité des rémunérations et validé par lui.

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

	Jetons de présence, montant brut versé		Autres rémunérations versées	
	2013	2012	2013	2012
Henri Moulard	17 000	17 000	Néant	Néant
Bernard Pache	17 000	17 000	Néant	Néant
Christiane Marcellier	17 000	17 000	Néant	Néant
Itefin Participations (Gilles Rigal)	Néant	Néant	Néant	Néant
Patrick de Giovanni	Néant	Néant	Néant	Néant
Nicolas Roy	17 000	17 000	Néant	Néant
William Bitan	34 000	34 000	Néant	Néant
Jean-Paul Lepeyre ⁽¹⁾	34 000	34 000	Néant	Néant
TOTAL	136 000	136 000	NÉANT	NÉANT

(1) Il existe un contrat de services liant indirectement M. Jean-Paul Lepeyre à Cfi Informatique via la société JPL Consulting dont il est le Président et l'actionnaire unique. Ce contrat a donné lieu à une facturation d'honoraires au titre de l'année 2013 d'un montant de HT 70 071 euros.

Les jetons de présence versés aux administrateurs et aux censeurs sont répartis par le Conseil d'administration en fonction de leur participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social.

Néant.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Tableau 6 : Droits à actions de performance attribués durant l'exercice à chaque mandataire social

Nom	Date du plan ⁽¹⁾	Nombre de droits à actions attribués durant l'exercice	Valorisation des droits à actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'attribution définitive, sous conditions	Date de disponibilité ⁽²⁾	Condition de performance
Vincent Rouaix	01.03.2013	150 000	Tranche 1 : 121 875 euros Tranche 2 : 97 500 euros	Au plus tard le 01.03.2015	01.03.2017	Se rapporter au rapport du Conseil d'administration (cf. 6.1)

(1) Date du Conseil d'administration ayant attribué les droits à actions gratuites.

(2) Le Conseil d'administration a fixé à 30 % le quota d'actions qui doivent être conservées jusqu'à la cessation de fonction du Président-directeur général.



Tableau 7 : Droits à actions sous conditions de performance, attribués définitivement durant l'exercice par le Conseil d'administration à chaque dirigeant mandataire

Nom	Date du plan	Nombre d'actions attribuées définitivement durant l'exercice	Date de disponibilité ⁽¹⁾
Vincent Rouaix	10.03.2011	100 000	10.03.2015

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Tableau 9 : Historique des attributions des droits à actions sous conditions de performance

Autorisation d'Assemblée	29 juin 2007	19 mai 2010	19 mai 2010	22 mai 2012
Conseil d'administration	9 décembre 2009	10 mars 2011	14 mars 2012	1 ^{er} mars 2013
Total nombre de droits attribués	584 000	599 725	775 212	870 950
Dont mandataire social :				
Vincent Rouaix	100 000	200 000	250 000	150 000
Date d'attribution définitive	14 décembre 2011	7 juin 2013	En attente	En attente
Date de fin de période de conservation⁽¹⁾	9 décembre 2013	10 mars 2015	14 mars 2016	1^{er} mars 2017
Condition de performance	OUI	OUI	OUI	OUI
Nombre d'actions attribuées définitivement	156 600	282 360	0	0
Dont				
Vincent Rouaix	30 000	100 000	0	0
Nombre d'actions annulées ou caduques	427 400	317 365	63 720	11 565
Nombre d'actions non encore attribuées définitivement	0	0	711 492	859 385

Tableau 10 : Engagements pris en faveur des dirigeants mandataires sociaux

Nom	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non
Vincent Rouaix Président-directeur général	Non	Non	Non	Oui

Le 18 décembre 2007, la Société a conclu avec Monsieur Vincent Rouaix, une convention de non concurrence. À titre d'indemnisation de l'engagement de non concurrence souscrit par Monsieur Vincent Rouaix, ladite convention prévoit le versement à ce dernier, le jour de la cessation de son mandat, d'une somme forfaitaire qui a été portée à 850 000 euros par avenant du 29 mars 2013.

Il est précisé que le contrat de services du 15 octobre 2007, liant indirectement M. Vincent Rouaix à Gfi Informatique via la société Auteuil Conseil, dispose d'une clause de tacite reconduction avec un préavis de dénonciation d'une durée d'une année.

(1) Le Conseil d'administration a fixé à 30 % le quota d'actions qui doivent être conservées jusqu'à la cessation des fonctions du Président-directeur général.

4.1.3. Autres informations sur les mandataires sociaux

Tableau : Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société au cours de l'exercice

Néant

Autres informations

La Société n'a reçu aucune déclaration de la part des différents mandataires sociaux concernant :

- l'existence d'un lien familial avec un autre membre du Conseil d'administration ;
- ou l'existence d'un conflit d'intérêts dans l'exercice de leur fonction.

La Société n'a également reçu aucune déclaration de la part des différents mandataires sociaux lui faisant part d'une condamnation pénale ou d'une sanction administrative de nature à leur interdire d'administrer ou de diriger une société anonyme, ni d'aucune condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ou d'incrimination ou sanctions publiques officielles. La Société n'a également reçu aucune déclaration de leur part concernant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale.

Restrictions d'intervention sur le titre Gfi Informatique

Le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que les administrateurs ne doivent pas :

- effectuer d'opérations spéculatives à court terme sur les titres de la Société ;
- effectuer d'opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours des titres ;
- effectuer d'opérations sur les titres de toute autre société cotée en Bourse lorsqu'en vertu de leur fonction d'administrateur du Groupe Gfi Informatique, ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours de Bourse des titres de la société susvisée ;
- effectuer des opérations portant sur les titres de la Société pendant des périodes qui leur seront spécifiquement indiquées et pendant les quinze jours précédant l'annonce des résultats annuels et semestriels de la Société.

Les administrateurs ayant également des postes d'administrateurs ou gérants dans des fonds d'investissement (Sicav/FCP) qui détiennent eux-mêmes des titres Gfi Informatique ne doivent pas, dans le cadre de leurs fonctions, diffuser ou utiliser des informations concernant le Groupe Gfi Informatique. L'ensemble des règles ci-dessus est également applicable à toute opération effectuée par les conjoints, ascendants, et descendants des administrateurs.

4.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

Le tableau ci-dessous présente les honoraires pris en charges au titre des exercices 2012 et 2013.

(en euros)	GRANT THORNTON				ERNST & YOUNG				TOTAL			
	2013		2012		2013		2012		2013		2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	321 251	91 %	331 000	100 %	639 821	67 %	660 997	89 %	961 072	74 %	991 997	93 %
• pour l'émetteur	234 034	66 %	244 000	74 %	283 752	30 %	313 203	42 %	517 786	40 %	557 203	52 %
• pour les sociétés intégrées globalement	87 217	25 %	87 000	26 %	356 069	37 %	347 795	47 %	443 286	34 %	434 795	41 %
* Prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes	31 500	9 %	–	–	295 200	31 %	59 000	8 %	326 700	25 %	59 000	6 %
• pour l'émetteur	–	–	–	–	295 200	31 %	36 000	5 %	295 200	23 %	36 000	3 %
• pour les sociétés intégrées globalement	31 500	9 %	–	–	–	–	23 000	3 %	31 500	2 %	23 000	2 %
SOUS-TOTAL	352 751	100 %	331 000	100 %	935 021	98 %	719 997	97 %	1 287 772	99 %	1 050 997	98 %
AUTRES SERVICES												
* Juridique, fiscal, social	–	–	–	–	15 496	2 %	19 198	3 %	15 496	1 %	19 198	2 %
* Autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SOUS-TOTAL	–	–	–	–	15 496	2 %	19 198	3 %	15 496	1 %	19 198	2 %
TOTAL	352 751	100 %	331 000	100 %	950 517	100 %	739 195	100 %	1 303 268	100 %	1 070 195	100 %

4.3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 7, du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires : dans un premier temps, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'étendue des pouvoirs du Directeur général, de l'activité des comités créés par le Conseil, et dans un second temps, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place.

Ce rapport, qui couvre Gfi Informatique et ses filiales, a été préparé avec l'appui de la Direction financière, en partie sur la base des comptes rendus des travaux du Comité d'audit.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 25 mars 2014.

4

4.3.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société : www.gfi.fr. Il peut également être obtenu sous format papier auprès du siège social par tout actionnaire qui en fera la demande.

L'objectif de ce règlement est de préciser les modalités opératoires du Conseil d'administration assurant la transparence entre les acteurs et l'efficacité de la gouvernance de Gfi Informatique. Il intègre les bonnes pratiques déjà en vigueur dans l'entreprise et définit la composition, l'organisation, et les responsabilités des différents comités.

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 220/46/CE du 14 juin 2006, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en

décembre 2008 est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport, ceci ayant été décidé par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 décembre 2008 et les mises à jour ultérieures. Ce code peut être notamment consulté sur le site internet du MEDEF www.medef.fr.

Le Conseil arrête et fixe les principes et les règles des rémunérations de toute nature des mandataires sociaux sur proposition du Comité des rémunérations. Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration et les rôles des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, des censeurs, du Directeur général et éventuellement des Directeurs généraux délégués sont fixés par les statuts.

4.3.2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé, au 1^{er} avril 2014, de sept administrateurs dont une femme, d'un censeur et de deux représentants du Comité d'entreprise. La liste des membres du Conseil d'administration de la Société est citée en début du présent chapitre 4.1.

Au 1^{er} avril 2014, le Conseil d'administration comptait une femme sur un total de sept administrateurs. Le Conseil proposera à la prochaine Assemblée la nomination d'un second administrateur de sexe féminin. Le Conseil a lancé auprès de ses membres une évaluation sur son fonctionnement afin de faire apparaître des points d'amélioration de la gouvernance de la Société.

4.3.3. Administrateurs indépendants

Selon le Code AFEP-MEDEF, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice

de sa liberté de jugement. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 mars 2014, a interprété cette définition et a reconnu quatre administrateurs comme indépendants (cf. chapitre 4.1).

4.3.4. Censeurs

La Société est dotée d'un collège de quatre censeurs au maximum, nommés chacun pour une durée de trois ans par l'Assemblée générale ordinaire. Au 1^{er} avril 2014, un censeur est membre du Conseil d'administration, Monsieur Henri Moulard.

Les censeurs participent aux réunions du Conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Ils peuvent également siéger aux comités créés par celui-ci. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision, ni d'aucun droit de vote. Ils sont à la disposition du Conseil d'administration avec une voix consultative pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière.

4.3.5. Fréquence des réunions

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois (taux de participation 84,4 %).

4.3.6. Relations du Conseil d'administration avec les tiers

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché des événements clés qui concernent le Groupe Gfi Informatique.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration au cours desquelles ce dernier examine et arrête les comptes intermédiaires (comptes semestriels) et les comptes annuels.

4.3.7. Principales décisions adoptées par le Conseil d'administration

Les principales décisions du Conseil d'administration au cours de l'année 2013 ont été les suivantes :

- approbation du budget 2013 ;
- arrêté des comptes individuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2012, convocation de l'Assemblée générale ;
- plan d'attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux et à l'ensemble des salariés ;
- avis sur le projet d'offre public d'achat de la société Infocin sur les titres de la société Gfi Informatique ;

- arrêté des états financiers semestriels consolidés au 30 juin 2013, arrêté des états prévisionnels ;
- acquisition de la société Addstones Consulting.

Au cours des réunions qui ont été consacrées aux arrêtés de comptes, le Président du Comité d'audit a informé le Conseil d'administration des évaluations et options comptables retenues et de leur caractère approprié aux situations que les comptes semestriels et annuels retracent.

4.3.8. Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social, des pouvoirs attribués aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration par la loi et les statuts, et dans le respect du règlement intérieur.

Conformément à l'article 14 des statuts, les fonctions de Direction générale sont assurées par le Président du Conseil d'administration.

À cet égard, l'article 1-1 du règlement intérieur du Conseil d'administration précise que les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- les décisions significatives de partenariat stratégique, de création, d'acquisition, de prise de participation dans toute société de manière

directe ou indirecte ainsi que les décisions de cession de société ou de résiliation de partenariat stratégique ;

- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité ;
- les investissements de plus de 10 millions d'euros ou de 20 % de la valeur de la dette nette de Gfi Informatique et les cessions d'activité représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel de Gfi Informatique.

4.3.9. Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister. Ils prennent le titre de Directeur général délégué. Le Conseil détermine

l'étendue et la durée de leur fonction. Actuellement, il n'y a pas de Directeur général délégué.

4.3.10. Comité d'audit et de contrôle interne

COMPOSITION

Le Comité d'audit et de contrôle interne est composé de trois membres :

M. William Bitan *	Président
M. Patrick de Giovanni	Membre
Mme Christiane Marcellier *	Membre

* Administrateur indépendant.

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit et de contrôle interne a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux. Il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations permettent de garantir la qualité de l'information fournie. À cet effet, il s'assure du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et du suivi de la gestion des risques, du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes, et de l'indépendance de ces derniers. Il examine, notamment, les études d'évaluation des écarts d'acquisition et le niveau de provisionnement approprié des différents risques.

Pour assurer ses missions, le Comité d'audit et de contrôle interne rencontre régulièrement les principaux dirigeants et responsables internes chargés de l'élaboration des comptes, du contrôle interne et de la gestion des risques, ainsi que les Commissaires aux comptes chargés de leur contrôle. Ces auditions peuvent se tenir hors de la présence de la Direction générale de l'entreprise.

Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit et de contrôle interne, après audition des Commissaires aux comptes et du Directeur financier du Groupe :

- a analysé le contenu des états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2012 ;
- a analysé le contenu des états financiers consolidés au 30 juin 2013 ;
- a examiné les tests d'évaluation des différentes entités du Groupe ;
- a fait une revue de l'ensemble des risques.

Le Comité s'est réuni quatre fois (taux de participation : 91 %). Des réunions téléphoniques se sont également tenues à l'occasion de sujets particuliers.

4.3.11. Comité des nominations et des rémunérations

COMPOSITION

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres :

M. Henri Moulard *	Président
Mme Christiane Marcellier **	Membre
M. Gilles Rigal	Membre

* Censeur.

** Administrateur indépendant.

M. Moulard, censeur, répond à tous les critères d'indépendance d'un administrateur indépendant.

FONCTIONNEMENT

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission d'émettre des propositions au Conseil d'administration sur l'ensemble des conditions de nomination et de rémunération des membres du Conseil d'administration, des membres de la Direction générale du Groupe, des dirigeants de filiales internationales ou de l'un des pôles d'activité du Groupe et d'examiner toute candidature à ces fonctions.

Les recommandations auprès du Conseil d'administration concernent outre la rémunération brute, les rémunérations variables et les critères de performance associés, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers y compris, le cas échéant, les clauses de non-concurrence, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou les plans d'attributions d'actions gratuites de la Société.

Les règles de fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Comité des rémunérations applique les recommandations AFEP-MEDEF. Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil d'administration de ses travaux et conclusions.

TRAVAUX DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné les critères de rémunérations variables applicables aux mandataires sociaux-dirigeants, à savoir M. Vincent Rouaix pour 2013 et pour 2014. Les décisions prises sont rappelées au chapitre 4.1.2 – tableau 2, ci-avant.

Au cours de l'exercice 2013, le Comité des rémunérations :

- a examiné les rémunérations fixes et variables des principaux dirigeants du Groupe et le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration ;
- a délibéré sur le renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- a apprécié la réalisation des conditions de performance des plans d'attribution d'actions gratuites 2012 et 2013.

Le Comité s'est réuni trois fois (taux de participation : 88 %).

4.3.12. Comité des investissements

COMPOSITION

Le Comité des investissements est composé de trois membres :

M. Vincent Rouaix	Président
M. Gilles Rigal	Membre
M. Jean-Paul Lepeytre *	Membre

* Administrateur indépendant.

FONCTIONNEMENT

Le Comité des investissements reçoit mission du Conseil d'administration d'examiner et d'émettre des propositions sur :

- les opérations de restructurations internes ;
- les opérations de désinvestissements ;
- les projets d'investissements importants (croissance organique), préalablement recommandés par le Comité stratégique et approuvés par le Conseil d'administration ;
- les opérations de création, de prise de participation dans toute société, de manière directe ou indirecte ;
- les opérations/contrats significatifs susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe, son résultat ou de modifier sa structure financière.

TRAVAUX DU COMITÉ DES INVESTISSEMENTS

En 2013, le Comité des investissements a examiné les dossiers suivants :

- cession des activités « POS » de Gfi Portugal à la société Vériphone ;
- cession des activités « Actions sociales petites communes » de Gfi Progiciels ;
- acquisition de la société Addstones Consulting ;
- projet Haendel ;
- acquisition de la société Awak IT.

Le Comité s'est réuni 5 fois (taux de participation : 86 %).

4.3.13. Comité stratégique

COMPOSITION

Le Comité stratégique est composé de cinq membres :

M. Jean Paul Lepeyre *	Président
M. Vincent Rouaix	Membre
M. Gilles Rigal	Membre
M. William Bitan *	Membre
M. Nicolas Roy	Membre

* Administrateur indépendant.

FONCTIONNEMENT

Le Comité stratégique a pour mission d'analyser les marchés et d'émettre des propositions sur le développement du Groupe en particulier dans ses orientations industrielles et technologiques.

TRAVAUX DU COMITÉ STRATÉGIQUE

En 2013, le Comité stratégique s'est réuni plusieurs fois pour analyser les évolutions du marché des ESN, rencontrer des responsables de branches ou de secteur de l'entreprise, et établir les indications pouvant orienter la stratégie du Groupe.

4.3.14. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

DÉFINITIONS, OBJECTIFS ET LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe a décidé d'adopter le cadre de Référence de l'AMF comme référentiel en matière de contrôle interne et de s'en inspirer pour analyser et améliorer son dispositif de contrôle interne.

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Société, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, tout ce qui contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la Société seront atteints.

PÉRIMÈTRE RETENU PAR LA SOCIÉTÉ ET DILIGENCES AYANT SOUS-TENDU LA PRÉPARATION DU RAPPORT

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Gfi Informatique et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe, au niveau de la maison mère et des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

Dans cet esprit, les diligences mises en œuvre pour décrire les dispositifs de contrôle interne du Groupe ont été réalisées sur la base :

- d'un examen de la documentation relative au contrôle interne disponible au sein du Groupe ;
- d'un travail mené avec les responsables fonctionnels qui sont partie prenante de la pratique du contrôle interne au sein du Groupe, *via* des entretiens et la préparation de questionnaires d'auto-évaluation des risques. Le but de cette démarche étant la réalisation d'une cartographie des risques par service ;
- de la synthèse des revues effectuées dans un certain nombre de filiales étrangères du Groupe.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Cette description suit la structure du cadre de référence de l'AMF.

Organisation

LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'administration, assisté des différents comités selon leurs domaines de compétences, est responsable de la politique du Groupe pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique est mise en œuvre par des contrôles et des procédures de gestion financière, opérationnelles et de conformité aux lois.

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle, par les contrôleurs de gestion qui leur sont rattachés et par les Directeurs financiers des filiales.

L'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur financier Groupe à qui rapportent directement le contrôleur de gestion Groupe et les responsables financiers des filiales. Il a la charge de veiller au respect de l'application des procédures et règles de gestion du Groupe. Il assure cette fonction à travers le suivi mensuel de l'activité et des résultats ainsi qu'à travers des actions régulières d'analyse et de contrôle de l'application des procédures, effectuées dans les unités opérationnelles et les filiales. Au 1^{er} janvier 2013, il y avait 34 contrôleurs de gestion.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans un environnement de contrôle interne, qui recouvre notamment :

- les valeurs du Groupe, qui sont diffusées sur le site internet de Gfi Informatique ;
- la culture du Groupe, promue *via* divers séminaires de formation ;
- l'organigramme de la Société, avec notamment la mise en place de fonctions centralisées ;
- le système qualité de l'entreprise ;

- la fréquence des échanges *via* des réunions ou des échanges plus informels entre les Directions des différents pays ;
- la politique de gestion des ressources humaines, prévoyant notamment en France la réalisation d'entretiens annuels avec les collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, des délégations de pouvoir ont été formalisées et signées par les responsables pays et par les responsables financiers des pôles Espagne, Portugal, Belux et Maroc. Ces délégations de pouvoir définissent les opérations qui sont soumises à approbation ou information préalable de la Direction du Groupe, notamment en ce qui concerne les décisions de politique générale (opérations affectant le périmètre du Groupe, décisions stratégiques, locaux, communication externe, propriété intellectuelle, contentieux et décisions juridiques), les ressources humaines et la paie, les opérations et la gestion financières (contrats, banques et transactions financières), les investissements, les estimés comptables significatifs.

Enfin, une charte d'audit interne a été approuvée par le Comité d'audit.

Diffusion d'informations en interne

PROCESSUS DE REMONTÉE DES INFORMATIONS AUPRÈS DU CONSEIL

Il existe un reporting au niveau de la Direction générale puis du Conseil d'administration, notamment au travers des travaux du Comité d'audit. Ce reporting permet l'identification des éventuels écarts au regard des objectifs fixés.

DIFFUSION DES INSTRUCTIONS AUPRÈS DES FILIALES ET CONTRÔLE DE LEUR SUIVI

Le processus de définition et diffusion des instructions au niveau des filiales est géré par la Direction financière. Le contrôle de l'application de ces procédures est réalisé par le service de contrôle de gestion, l'audit interne et la Direction financière.

FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE DIRECTION

Il existe des Comités exécutifs et de Direction dans chaque entité, auxquels participent les managers ainsi que les fonctions supports. Chaque réunion donne lieu à la rédaction d'un compte rendu. Pour les points particuliers le nécessitant, un suivi est réalisé par les fonctions supports *ad hoc*.

Suivi de la gestion des risques

Un travail de cartographie générale des risques en France a été réalisé, afin de mieux identifier les risques, tant pour leur occurrence que pour leur criticité, d'évaluer les actions de maîtrise des risques, et de proposer un plan d'actions pour les risques jugés prioritaires.

La démarche suivie a consisté à rencontrer les principaux responsables fonctionnels pour les aider, *via* un questionnaire d'auto-évaluation, à identifier et mesurer leurs principaux risques, recenser et évaluer les actions et processus mis en place pour y faire face, puis estimer les risques résiduels, en face desquels sont proposées des mesures de remédiation ou de suivi.

Procédures

Les entités sont en charge de la formalisation et mise à jour de leurs règles et procédures internes, dans le respect des directives et normes adoptées dans le Groupe. Ces procédures couvrent des domaines opérationnels (industrialisation, activité commerciale...), fonctionnels (ressources humaines, achats...) et financiers.

Concernant la Direction financière en France et à l'étranger, le système est articulé comme suit.

Il existe en France :

- des procédures générales qui définissent les règles de gestion du Groupe ;
- des procédures opérationnelles qui décrivent la mise en œuvre des procédures en vigueur ;
- des manuels de procédures (manuel du contrôleur, manuel de l'assistante de gestion).

À l'international (Espagne, Portugal, Maroc), il existe des manuels de procédures comptables par pays, établis sous la responsabilité des responsables financiers locaux, en accord avec la réglementation locale et les normes Groupe.

Au niveau du Groupe : les procédures comptables et de gestion du Groupe ont été enrichies dans le cadre de la mise en place de l'outil informatique de gestion des affaires et de l'outil de business intelligence (*reporting*, budget...). Par ailleurs, un manuel de procédures de consolidation définit la relation et les flux d'informations nécessaires entre les filiales et le Groupe pour la consolidation, les principes de retraitements et d'éliminations, les procédures intragroupe et l'établissement des analyses des comptes consolidés et leurs annexes.

Système d'information de gestion des affaires homogène

En France, le système d'information de gestion des affaires permet un niveau de contrôle interne, *via* notamment :

- la remise à plat des processus & procédures concomitante à la mise en place du produit ;
- l'amélioration des interfaces ou le développement d'interfaces entrantes (clients, éléments liés aux feuilles de temps et à la paie) et interfaces sortantes (exportation automatique d'écritures d'encours vers la comptabilité) ;
- la centralisation de la gestion du fichier des clients ;
- la mise en place de contrôles bloquants au niveau des saisies utilisateurs ;
- une sécurité accrue, avec une meilleure gestion des accès utilisateurs et une amélioration de la traçabilité des opérations, la consolidation nocturne des données et une centralisation des sauvegardes ;
- l'amélioration de la qualité des factures ;
- des analyses facilitées par la simplification du mode d'extraction de données, qui permet de remonter au management une meilleure qualité d'information.

En 2012, le système a été étendu aux différentes filiales situées en Espagne et en 2013, au Portugal.

Gestion des projets clients

Les procédures générales et opérationnelles visent à s'assurer qu'aucun engagement anormal n'est pris ou formalisé avec un client, que l'exécution des projets est conforme aux conditions contractuelles et que les risques éventuels qui y sont associés sont maîtrisés.

Le système qualité de l'entreprise, certifié ISO 9001, déjà évoqué dans le rapport de gestion, définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières.

La Direction des Grands Comptes fournit l'assistance commerciale pour la rédaction de l'offre et la compréhension de la problématique du client. La Direction industrielle fournit l'assistance méthodologique et technique pour assurer la conformité technique des développements dans le respect d'un haut niveau de qualité et du budget retenu avec le client.

En sus de ces dispositions, il existe dans le Groupe des Comités des risques, qui ont pour objectif :

- a) le suivi du cycle de vente (de l'identification de l'affaire jusqu'à sa signature) :
 - au stade de l'appel d'offres, valider l'intérêt et la pertinence de l'engagement de Gfi Informatique en termes techniques et financiers,
 - au stade de la proposition, prendre une décision sur la participation ou la non-participation à l'appel d'offres en fonction des compétences du Groupe, identifier les appuis externes éventuels, identifier les éléments à risques, contrôler les aspects techniques, juridiques et financiers de la réponse,
 - au stade de la remise de l'offre, contrôler tous les éléments de prix et revoir entièrement la proposition ;

b) la gestion des projets sensibles :

- au stade de la réalisation du projet démarré, assurer le suivi des actions de contrôle technique et financier de gestion des risques.

En France, deux comités, qui se tiennent chaque semaine, assurent ce rôle :

- le *business committee* qui traite du cycle de vente (identification de l'affaire jusqu'à sa signature),
- le Comité de gestion des risques, qui se concentre sur la gestion des projets sensibles. Il est composé du Directeur industriel, du Directeur qualité et du Directeur juridique, auxquels peuvent se joindre un représentant de la Direction financière et un membre du Comité exécutif.

La Direction industrielle a par ailleurs mis en place en France un outil informatisé de suivi et de reporting des projets à engagements, qui génère des alertes automatiques lorsque certains critères ne sont pas respectés.

Hors France, les Comités des risques locaux sont composés des responsables locaux (Direction, finances et opérations).

Le Comité des risques Groupe examine également les projets internationaux et les projets des filiales étrangères qui dépassent un certain seuil. Il peut, par ailleurs, être sollicité sur simple demande d'une filiale étrangère.

CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

L'élaboration de l'information comptable, économique et financière de Gfi Informatique est sous la responsabilité du Directeur financier du Groupe assisté par les services consolidation Groupe, contrôle de gestion Groupe, comptabilité Groupe. Les contrôleurs de gestion valident les informations en provenance des entités ou des services comptables de l'ensemble des sociétés consolidées.

Tous les semestres, la communication des résultats du Groupe au Conseil d'administration est placée sous la responsabilité du Directeur

financier Groupe, après revue du Comité d'audit. La comptabilité des filiales ainsi que la consolidation sont gérées par des logiciels standards.

Le dispositif de production des informations comptables et financières s'articule à deux niveaux :

- un niveau local : au niveau de chaque pays, la responsabilité de la production d'informations financières et comptables (budgets, reporting, prévisions, comptes de gestion, comptes sociaux, liasses fiscales et liasses de consolidation, gestion et prévisions de trésorerie) est assurée par le contrôleur financier du pays ;
- un niveau centralisé : le contrôle de gestion du Groupe analyse les *reportings* des filiales françaises et étrangères, publie un *reporting* consolidé, assorti d'indicateurs clés de gestion. Le *reporting* de gestion est rapproché trimestriellement des comptes consolidés. La production des comptes consolidés trimestriels et des annexes financières est réalisée par le service consolidation. La communication financière et les relations avec l'ensemble de la communauté financière sont également centralisées.

Processus relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière

Le Groupe a mis en œuvre des moyens de maîtrise du risque adaptés pour chacun des processus identifiés comme critiques pour l'élaboration de l'information comptable et financière :

PROCESSUS D'ÉLABORATION DES COMPTES ET CONTRÔLE DE GESTION

Les comptes sont préparés dans le respect des normes locales. Ils sont ensuite, le cas échéant, retraités pour être en accord avec les normes Groupe.

Un calendrier de clôture est transmis aux responsables financiers, aux contrôleurs de gestion et aux responsables comptables.

Le contrôle de gestion établit un reporting mensuel et transmet à l'attention de la Direction financière et de la Direction générale du Groupe un certain nombre d'indicateurs clés. Ceux-ci permettent de suivre l'activité, de détecter des dérives éventuelles et mettre en place des actions de surveillance ou de prendre des mesures correctives.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU BUDGET ET SUIVI BUDGÉTAIRE

Le budget fait l'objet de revues à différents niveaux hiérarchiques. Après accord, le budget final est figé pour l'année entière. Le Groupe s'appuie sur un outil informatique du marché qui améliore l'homogénéité des pratiques et sécurise l'ensemble du processus budgétaire.

Le suivi de l'exécution budgétaire est un élément clé du contrôle de gestion et des revues de gestion mensuelles, au même titre que les projections d'atterrissage incluant le trimestre en cours et le trimestre suivant, réalisées mensuellement par le contrôle de gestion, en collaboration avec les opérationnels.

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DU REVENU

Le Groupe dispose d'une procédure écrite de reconnaissance du revenu.

La reconnaissance du revenu s'appuie sur les solutions informatiques déployées dans le Groupe. Le chiffre d'affaires non facturé (factures à établir) fait l'objet de revues périodiques par les contrôleurs de gestion, en lien avec les opérationnels.

Mensuellement, un suivi et un contrôle de l'évolution des revenus sur les projets les plus importants de chaque unité sont réalisés, ainsi que le suivi des provisions.

Au niveau de chaque business unit française, un tableau de justification des encours (factures à établir, produits constatés d'avance et avoirs à établir), est renseigné par chaque contrôleur de gestion sur la base des informations transmises par les opérationnels.

Le Groupe dispose d'un système de gestion des affaires qui sera totalement homogène en Europe d'ici la fin de l'année 2014, avec l'extension au Belux.

PROCESSUS DE SUIVI DES COMPTES CLIENTS

Les services de recouvrement assurent le suivi des comptes clients, sous l'autorité des Directions financières de chaque pays. Chaque mois, les services de recouvrement informent les responsables opérationnels (managers et Directeurs d'agence) et le contrôle de gestion de la situation des créances impayées. Le service recouvrement effectue un suivi journalier des encaissements et un suivi mensuel du délai de règlement client. Il réalise un reporting hebdomadaire de la balance âgée donnant le détail des retards supérieurs à 60 jours à destination du Directeur financier Groupe et du Président-directeur général.

Le provisionnement des créances âgées et douteuses s'effectue selon les normes définies dans le Groupe.

PROCESSUS DE SUIVI DE LA TRÉSORERIE

Le trésorier du Groupe effectue un suivi quotidien de la position de trésorerie du Groupe. Le département de la trésorerie dispose d'un outil lui permettant une lecture directe des comptes bancaires des filiales européennes et du Maroc. Des virements d'équilibrage sont effectués quotidiennement, sous le contrôle de la Direction financière du Groupe, pour équilibrer les positions de trésorerie, dans le cadre des conventions de trésorerie signées par les sociétés du Groupe.

L'endettement net du Groupe est transmis mensuellement au Directeur financier Groupe.

Le Groupe réalise des prévisions mensuelles consolidées de trésorerie à partir de prévisions de trésorerie issues de chaque filiale et le trésorier du Groupe réactualise mensuellement l'atterrissage de fin d'année sur le pôle France. L'ensemble de ces éléments sert de base à l'élaboration de la politique financière de l'entreprise avec la Direction générale.

PROCESSUS ACHATS

Le Groupe dispose d'une procédure d'achat qui comprend des modalités d'autorisation en termes de montant et de marge pour les achats de sous-traitance. Les achats de voyages et de déplacements sont réalisés par les unités opérationnelles en fonction des besoins de missions. Toute demande doit recevoir l'approbation du manager de l'unité opérationnelle. À chaque clôture comptable, les contrôleurs de gestion en France et les contrôleurs financiers locaux à l'étranger effectuent une revue du respect de la césure des exercices comptables.

ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les références comptables sont les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis trimestriellement par le service consolidation via un outil informatique standard du marché. Un manuel de procédures de consolidation Groupe définit les grandes étapes de l'établissement des comptes consolidés. Les filiales disposent d'un calendrier de clôture et d'un manuel qui définit la méthodologie de renseignement des liasses et la nature des informations à remonter au service consolidation.

Tout au long de l'année, le service consolidation assure un travail de veille sur les nouvelles normes IFRS en préparation, afin d'alerter et d'anticiper au mieux leur incidence sur les comptes du Groupe.

PROCESSUS DE SUIVI DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le suivi des engagements hors bilan est piloté directement par le service trésorerie de la Direction financière Groupe en relation avec le service juridique et la Direction financière Groupe.

Par ailleurs, dans les filiales étrangères (Espagne, Portugal, Belux, Maroc), la mise en place de délégations de pouvoirs, jointe aux efforts de sensibilisation des responsables financiers permet d'améliorer la qualité de l'information sur les engagements susceptibles de figurer au hors-bilan.

PERSPECTIVES ET POURSUITE DES TRAVAUX SUR 2014

Dans le cadre de l'amélioration de son contrôle interne, le Groupe Gfi Informatique prévoit sur 2014 :

- l'extension du système d'information de gestion des affaires aux filiales étrangères, en Belgique et Luxembourg ;
- la poursuite de l'augmentation du niveau de détail du reporting mensuel.

4.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société GFI Informatique

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GFI Informatique et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

4.4.1. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

4.4.2. Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 18 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Vincent Papazian

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Abily

**ÉVÉNEMENT
INTERVENU
APRÈS L'ARRÊTÉ
DES COMPTES**





ÉVÉNEMENT INTERVENU APRÈS L'ARRÊTÉ DES COMPTES

La Société n'a pas connaissance d'un événement significatif intervenu après l'arrêté des comptes.

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE



6.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES	84
6.1.1. Droits à l'attribution gratuite d'actions : Plan du 10 mars 2011	84
6.1.2. Droits à l'attribution gratuite d'actions : Plan du 14 mars 2012	84
6.1.3. Droits à l'attribution gratuite d'actions : Plan du 1 ^{er} mars 2013	85

6.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

6.1.1. Droits à l'attribution gratuite d'actions : Plan du 10 mars 2011

Le Conseil d'administration en date du 10 mars 2011, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2010, a décidé de consentir à :

- à certains salariés managers ou mandataires sociaux, des droits à attribution gratuite d'actions Gfi Informatique représentant 508 000 actions de 2 euros de valeur nominale ;
- à l'ensemble des salariés de Gfi Informatique et des filiales françaises du Groupe, 91 725 droits à actions gratuites Gfi Informatique de 2 euros de valeur nominale chacune.

Ces attributions ne devaient devenir définitives qu'à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de deux années et sous conditions de performance relatives aux exercices 2011 et 2012.

Le Conseil d'administration du 14 mars 2012, en arrêtant les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011, et après avoir validé des retraitements comptables qui paraissaient nécessaires, a constaté que la performance de la tranche 1 était atteinte pour le plan destiné aux salariés managers ou mandataires sociaux et également pour l'ensemble des salariés. Le Conseil d'administration du 14 mars 2012,

appréciant la situation économique 2012, a décidé pour ce qui concerne les droits attribués aux salariés managers, d'annuler la seconde tranche de ce plan soit 246 500 actions, sous réserve d'obtenir leur accord. En ce qui concerne les droits attribués à l'ensemble des salariés, le plan avait été maintenu en l'état.

Le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2013, en arrêtant les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012, a constaté que la performance de la tranche 2 du plan d'attribution d'actions gratuites 2011 destiné à l'ensemble des salariés, n'étaient pas atteintes. En conséquence, le plan d'attribution de la tranche 2 du plan 2011 dont les bénéficiaires étaient l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe Gfi Informatique était caduc.

Le Conseil d'administration du 7 juin 2013, après avoir constaté la présence des bénéficiaires dans les effectifs de la Société à la date du 10 mars 2013, a attribué à ces derniers globalement 282 360 actions Gfi Informatique. Ces actions ont été prélevées parmi les actions existantes et auto détenues grâce au programme de rachat d'actions mis en place par la Société.

6.1.2. Droits à l'attribution gratuite d'actions : Plan du 14 mars 2012

Le Conseil d'administration en date du 14 mars 2012, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2010, a décidé de consentir à :

- à certains salariés managers ou mandataires sociaux, des droits à attribution gratuite d'actions Gfi Informatique représentant 699 000 actions de 2 euros de valeur nominale ;
- à l'ensemble des salariés de Gfi Informatique et des filiales françaises du Groupe, 76 212 droits à actions gratuites Gfi Informatique de 2 euros de valeur nominale chacune.

Ces attributions ne devaient devenir définitives qu'à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de deux années et sous conditions de performance relatives à l'exercice 2012.

Le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2013, en arrêtant les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012, et après avoir validé les retraitements comptables qui paraissaient nécessaires, a constaté que les performances des tranches 1 et 2 du plan d'attribution d'actions gratuites 2012 pour le plan destiné aux salariés managers ou mandataires sociaux et également pour l'ensemble des salariés, étaient atteintes.

Le Conseil d'administration du 25 mars 2014, après avoir constaté la présence des bénéficiaires dans les effectifs de la Société à la date du 14 mars 2014 a attribué à ces derniers 661 188 actions Gfi Informatique. Le Conseil a décidé de prélever celles-ci parmi les actions existantes et auto détenues grâce au programme de rachat d'actions mis en place par la Société et de procéder à des achats complémentaires d'actions.

6.1.3. Droits à l'attribution gratuite d'actions : Plan du 1^{er} mars 2013

Le Conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2013, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2012, a décidé de consentir :

- à certains salariés managers ou mandataires sociaux, des droits à attribution gratuite d'actions Gfi Informatique représentant 756 500 actions de 2 euros de valeur nominale ;
- à l'ensemble des salariés de Gfi Informatique et des filiales françaises du Groupe, 114 450 droits à actions gratuites Gfi Informatique de 2 euros de valeur nominale chacune.

Ces attributions ne doivent devenir définitives qu'à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de deux années et sous conditions de performance relatives à l'exercice 2013.

Outre la condition de présence, les droits à attribution ont été donnés sous condition que le Groupe atteigne des niveaux de performance qui sont définis selon deux tranches, comme suit :

- Performance attendue pour l'attribution de la tranche 1, soit 438 540 actions :
 - un ratio marge opérationnelle sur chiffre d'affaires consolidé du Groupe Gfi Informatique de l'exercice 2013 d'au moins 6,4 %.
- Performance attendue pour l'attribution de la tranche 2, soit 432 410 actions :
 - un ratio marge opérationnelle sur chiffre d'affaires consolidé du Groupe Gfi Informatique de l'exercice 2013 de 6,6 %.

Il était précisé que le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'ajuster les conditions de performance en fonction de circonstances exceptionnelles et/ou particulières, notamment en cas de modification du périmètre de consolidation, de changement de méthode de comptabilisation ou d'autres circonstances justifiant un tel ajustement.

Conformément à l'article 225-197-4 du Code de commerce, il est précisé que les droits à attribution d'actions sous conditions de performance attribués à un mandataire social et à chacun des dix salariés dont le nombre de droits attribués est le plus élevé sont :

Nom	Statut	Quantité
Vincent Rouaix	Mandataire social	150 000
Cyril Malher	salarié	50 000
Michel Berjamin	salarié	50 000
Christophe Chauvin	salarié	35 000
Normann Hodara	salarié	35 000
Pierre Chiarelli	salarié	30 000
François Boncenne	salarié	25 000
Emmanuel Gauvin	salarié	25 000
Lionel Lavigne	salarié	25 000
Laurent Leenhardt	salarié	25 000
Xavier Leleu	salarié	25 000
Pierre Montcel	salarié	25 000

Le Conseil d'administration du 25 mars 2014, en arrêtant les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et suivant l'avis du Comité des rémunérations, a analysé les circonstances économiques exceptionnelles notamment dans la zone ibérique. Le Conseil a alors constaté que les performances de la tranche 1 et 2 du plan d'attribution d'actions gratuites 2013 tant pour le plan destiné aux salariés managers ou mandataires sociaux que celui pour l'ensemble des salariés étaient atteintes ; il a rappelé que la présence des bénéficiaires dans les effectifs sera appréciée à l'issue de la période d'acquisition venant à échéance le 1^{er} mars 2015.



RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE

Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2013



7.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	88		
7.1.1. État du résultat global consolidé	88	Note 14 Capitaux propres	114
7.1.2. Tableaux consolidés des flux de trésorerie	90	Note 15 Endettement	116
7.1.3. État de la situation financière consolidée	92	Note 16 Provisions non courantes	118
7.1.4. Variation des capitaux propres consolidés	93	Note 17 Autres passifs financiers non courants et courants	119
		Note 18 Provisions courantes	119
7.2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	94	Note 19 Passifs financiers courants	121
7.2.1. Informations générales	94	Note 20 Dettes fiscales et sociales	121
7.2.2. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation	94	Note 21 Autres passifs courants	121
7.2.3. Principes et méthodes comptables	98	7.2.6. Autres informations	122
7.2.4. Notes sur l'état du résultat global consolidé	103	Note 22 Informations sectorielles	122
Note 1 Chiffre d'affaires	103	Note 23 Instruments financiers	123
Note 2 Charges de personnel et effectifs	103	Note 24 Risques divers	125
Note 3 Résultat opérationnel	104	Note 25 Engagements hors bilan	125
Note 4 Coût de l'endettement financier net	105	Note 26 Événements postérieurs à la clôture	127
Note 5 Autres produits et charges financiers	105	Note 27 Informations relatives aux parties liées	127
Note 6 Impôts sur les résultats	106	Note 28 Objectifs et politique de gestion des risques financiers	128
7.2.5. Notes sur l'état de la situation financière consolidée	108	Note 29 Application IAS 19 Révisée, tableaux de passage	130
Note 7 Écarts d'acquisition	108	Note 30 Application IFRS 5, tableaux de passage	132
Note 8 Autres immobilisations incorporelles	110		
Note 9 Immobilisations corporelles	111	7.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	134
Note 10 Actifs financiers non courants	111	7.3.1. Opinion sur les comptes consolidés	134
Note 11 Autres actifs non courants	112	7.3.2. Justification des appréciations	134
Note 12 Clients et comptes rattachés	112	7.3.3. Vérification spécifique	135
Note 13 Autres créances	113		

7.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.1.1. État du résultat global consolidé

RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>		2013	2012 retraité ⁽¹⁾	2011
Chiffre d'affaires	<i>(note 1)</i>	742 741	667 333	618 060
Charges de personnel	<i>(note 2)</i>	(544 294)	(482 070)	(450 622)
Achats et charges externes		(133 569)	(129 037)	(117 052)
Impôts, taxes et versements assimilés		(13 107)	(11 620)	(11 210)
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels affectés)		(6 800)	(6 798)	(6 521)
Autres produits et charges opérationnels courants		6	1 990	1 650
MARGE OPÉRATIONNELLE		44 977	39 798	34 305
Marge opérationnelle en %		6,1 %	6,0 %	5,6 %
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		(1 845)	(1 495)	(1 463)
Restructurations	<i>(note 3)</i>	(7 097)	(6 686)	(6 199)
Résultat des cessions et liquidations	<i>(note 3)</i>	(396)	-	10
Dépréciation des écarts d'acquisition	<i>(note 7)</i>	-	(3 300)	(4 500)
Autres produits et charges opérationnels	<i>(note 3)</i>	(5 818)	(4 963)	(2 582)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		29 821	23 354	19 571
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		266	420	7
Coût de l'endettement financier brut		(6 350)	(6 315)	(5 234)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	<i>(note 4)</i>	(6 084)	(5 895)	(5 227)
Autres produits et charges financiers	<i>(note 5)</i>	(895)	(667)	(859)
Impôts sur les résultats	<i>(note 6)</i>	(9 323)	(8 035)	(6 880)
Résultat des sociétés intégrées par mise en équivalence		-	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		13 519	8 757	6 605
Résultat des activités abandonnées		-	3 349	6 262
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		13 519	12 106	12 867
dont part du Groupe		13 521	11 629	10 533
dont part ne donnant pas le contrôle		(2)	477	2 334
<i>Résultat de base des activités poursuivies par action (en euros)</i>	<i>(note 14)</i>	0,25	0,16	0,12
<i>Résultat dilué des activités poursuivies par action (en euros)</i>	<i>(note 14)</i>	0,25	0,16	0,12
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>	<i>(note 14)</i>	0,25	0,22	0,20
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>	<i>(note 14)</i>	0,25	0,21	0,19

(1) Exercice 2012 retraité compte tenu de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée. Dans l'ensemble des notes annexes ci-après, les comptes 2012 présentés sont les comptes 2012 retraités.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012 retraité ⁽¹⁾	2011
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	13 519	12 106	12 867
Éléments recyclables en résultat net			
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres	161	(269)	214
Recyclage des réserves consolidées	-	(5 056)	-
Variation des instruments de couverture	14	7	619
Autres éléments du résultat global			
Variation des écarts actuariels	383	(3 411)	161
Impôt sur les autres éléments du résultat global	(138)	1 174	(55)
RÉSULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	420	(7 555)	939
RÉSULTAT GLOBAL	13 939	4 551	13 806
dont part du Groupe	13 941	4 074	11 472
dont part ne donnant pas le contrôle	(2)	477	2 334

(1) Exercice 2012 retraité compte tenu de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée. Dans l'ensemble des notes annexes ci-après, les comptes 2012 présentés sont les comptes 2012 retraités.

Le recyclage des réserves consolidées en 2012 concernait la cession de la branche canadienne.

7.1.2. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012 retraité ⁽¹⁾	2011
Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat des activités abandonnées	13 519	8 757	6 605
Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie	11 302	11 975	12 961
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	1 397	1 680	626
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	617	178	(39)
Profits et pertes de dilution	-	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	26 835	22 590	20 153
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	4 687	4 214	4 514
Coût des swaps	16	65	786
Charge d'impôt	9 323	8 035	6 880
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40 861	34 904	32 333
Impôt versé	(10 288)	(8 334)	(8 532)
- Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	(7 313)	1 211	(3 237)
I- FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	23 260	27 781	20 564
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(5 933)	(6 055)	(7 265)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 292)	(3 128)	(3 683)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	655	1 430	927
- Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	60	(6)	-
+/- Incidences des variations de périmètre	1 586	31 675	(5 623)
+/- Variations des prêts et avances consenties	(291)	(427)	415
II- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(8 215)	23 489	(15 229)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
• Versées par les actionnaires de la société mère	-	-	382
• Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
+/- Rachats et reventes d'actions propres	705	(1 611)	(104)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(3 223)	(4 846)	-
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
+ Variation des capitaux propres liée à l'enregistrement de l'Océane	-	-	5 381
+ Souscription d'emprunts	-	37 656	43 400
- Remboursements d'emprunts	(8 000)	(44 507)	(16 092)
+/- Variation du tirage sur créances affacturées	(5 362)	(9 189)	(8 497)
- Intérêts financiers versés	(4 675)	(4 386)	(4 549)
- Coût des swaps	(16)	(65)	(786)
III- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(20 571)	(26 948)	19 135
+/- Incidence des variations de cours des devises	4	(3)	7
VARIATION DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(5 522)	24 319	24 477

(1) Exercice 2012 retraité compte tenu de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉE À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement comprend les versements pour un total de - 4 834 milliers d'euros effectués dans le cadre du litige TVA (cf. note 18 : *Provisions courantes*).

INCIDENCES DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les flux de trésorerie liés aux incidences des variations de périmètre, pour un montant de 1 586 milliers d'euros, se décomposent en :

- flux des entrées de périmètre pour - 9 751 milliers d'euros ;
- flux des sorties de périmètre pour + 11 337 milliers d'euros.

La créance sur cession de la branche canadienne s'élevant à 9 825 milliers d'euros au 31 décembre 2012 a été encaissée au 1^{er} semestre 2013.

VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012	Variation	31.12.2013
Valeurs mobilières de placement	21 539	3 608	25 147
Disponibilités	18 629	4 470	23 099
Concours bancaires courants	(556)	(13 600)	(14 156)
TRÉSORERIE NETTE	39 612	(5 522)	34 090
Endettement, part à long terme <i>(note 15)</i>	(72 840)	8 315	(64 525)
Endettement, part à court terme (hors concours bancaires courants) <i>(note 15)</i>	(20 062)	3 644	(16 418)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(92 902)	11 959	(80 943)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(53 290)	6 437	(46 853)

7.1.3. État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en milliers d'euros)		31.12.2013	31.12.2012 retraité ⁽¹⁾	31.12.2011
Écarts d'acquisition	(note 7)	200 527	192 144	165 301
Autres immobilisations incorporelles	(note 8)	35 901	32 891	25 100
Immobilisations corporelles	(note 9)	8 054	8 266	8 106
Actifs financiers non courants	(note 10)	4 877	4 609	3 595
Impôts différés actifs	(note 6)	5 686	5 448	2 209
Autres actifs non courants	(note 11)	25 960	18 244	6 462
ACTIFS NON COURANTS		281 005	261 602	210 773
Stocks de marchandises		524	602	807
Clients et comptes rattachés	(note 12)	251 291	255 462	220 376
Autres créances	(note 13)	21 045	28 697	25 373
Charges constatées d'avance		9 143	7 297	6 396
Trésorerie et équivalents de trésorerie		48 246	40 168	19 398
ACTIFS COURANTS		330 249	332 226	272 350
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE		-	-	107 984
TOTAL ACTIF		611 254	593 828	591 107

PASSIF

(en milliers d'euros)		31.12.2013	31.12.2012 retraité ⁽¹⁾	31.12.2011
Capital		108 901	108 901	108 901
Primes		36 259	36 259	36 259
Réserves consolidées		57 873	48 158	41 939
Autres		(503)	(3 943)	(1 452)
Réserves de conversion		96	175	6 913
Capitaux propres, part du Groupe		202 626	189 550	192 560
Part ne donnant pas le contrôle		(1 788)	(1 641)	15 892
CAPITAUX PROPRES	(NOTE 14)	200 838	187 909	208 452
Endettement, part à long terme	(note 15)	64 525	72 840	59 192
Impôts différés passifs	(note 6)	1 171	148	95
Provisions non courantes	(note 16)	24 013	20 712	21 842
Autres passifs financiers non courants	(note 17)	1 000	6 284	-
PASSIFS NON COURANTS		90 709	99 984	81 129
Provisions courantes	(note 18)	8 293	16 178	4 681
Endettement, part à court terme	(note 15)	30 574	20 618	45 148
Passifs financiers courants	(note 19)	-	6	13
Autres passifs financiers courants	(note 17)	7 743	2 100	100
Fournisseurs		50 127	52 167	42 874
Dettes fiscales et sociales	(note 20)	169 413	164 260	132 624
Autres passifs courants	(note 21)	11 784	10 248	9 966
Produits constatés d'avance		41 773	40 358	31 939
PASSIFS COURANTS		319 707	305 935	267 345
PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE		-	-	34 181
TOTAL PASSIF		611 254	593 828	591 107

(1) Exercice 2012 retraité compte tenu de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée. Dans l'ensemble des notes annexes ci-après, les comptes 2012 présentés sont les comptes 2012 retraités.

7.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves Groupe	Titres de l'entreprise consolidante	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
31.12.2010	108 588	36 190	28 029	(912)	(1 722)	6 328	176 501	6 333	182 834
Résultat 2011			10 533				10 533	2 334	12 867
Résultat reconnu en capitaux propres					725	214	939		939
Résultat global 2011	-	-	10 533	-	725	214	11 472	2 334	13 806
Reclassements ⁽¹⁾			(569)		569		-		-
Augmentation de capital	313	69					382		382
Titres de l'entreprise consolidante			8	(112)			(104)		(104)
Valorisation des paiements en actions			332				332		332
Valorisation de l'Océane			3 606				3 606		3 606
Variation de périmètre								6 715	6 715
Variation de la réserve de conversion						371	371	510	881
31.12.2011	108 901	36 259	41 939	(1 024)	(428)	6 913	192 560	15 892	208 452
Passage IAS 19 révisée ⁽⁵⁾			(558)				(558)		(558)
31.12.2011 RETRAITÉ ⁽⁵⁾	108 901	36 259	41 381	(1 024)	(428)	6 913	192 002	15 892	207 894
Résultat 2012			11 629				11 629	477	12 106
Résultat reconnu en capitaux propres					(2 230)	(5 325)	(7 555)		(7 555)
Résultat global 2012	-	-	11 629	-	(2 230)	(5 325)	4 074	477	4 551
Dividendes versés			(4 846)				(4 846)		(4 846)
Reclassements ⁽²⁾			1 707			(1 707)	-		-
Titres de l'entreprise consolidante			52	(1 663)			(1 611)		(1 611)
Valorisation des paiements en actions					1 402		1 402		1 402
Variations de périmètre ⁽³⁾								(18 111)	(18 111)
Put sur minoritaires			(1 765)				(1 765)		(1 765)
Variation de la réserve de conversion						294	294	101	395
31.12.2012 RETRAITÉ ⁽⁵⁾	108 901	36 259	48 158	(2 687)	(1 256)	175	189 550	(1 641)	187 909
Résultat 2013			13 521				13 521	(2)	13 519
Résultat reconnu en capitaux propres					259	161	420		420
Résultat global 2013	-	-	13 521	-	259	161	13 941	(2)	13 939
Dividendes versés			(3 223)				(3 223)		(3 223)
Titres de l'entreprise consolidante			(252)	954			702		702
Valorisation des paiements en actions					2 227		2 227		2 227
Variations de périmètre ⁽⁴⁾								(149)	(149)
Put sur minoritaires			(331)				(331)		(331)
Variation de la réserve de conversion						(240)	(240)	4	(236)
31.12.2013	108 901	36 259	57 873	(1 733)	1 230	96	202 626	(1 788)	200 838

(1) Les reclassements concernent la valorisation des paiements en actions.

(2) Les reclassements concernent des écarts de conversion reclassés des réserves de conversion aux réserves Groupe pour un montant de 1 707 milliers d'euros.

(3) Les variations de périmètre concernent principalement la cession de la branche canadienne, à hauteur de 16 683 milliers d'euros.

(4) Les variations de périmètre concernent principalement la prise de participation dans les filiales du Groupe Cognitis.

(5) Les impacts du passage à la norme IAS 19 révisée sont détaillés dans la note 29 : Application IAS 19 Révisée, tableaux de passage.

7.2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.2.1. Informations générales

Gfi Informatique SA est la société mère d'un groupe international de services en technologies de l'information.

Gfi Informatique met au service de ses clients son savoir-faire structuré en cinq branches : Consulting, Enterprise Solutions, Application Services, Infrastructure Services, Software. Dans le cadre de l'industrialisation de ses lignes d'activité, le Groupe dispose de 11 centres d'expertises, de 5 centres de services nationaux et de 3 centres *off-shore*.

En date des 4 mars 2014 et 25 mars 2014, le Conseil d'administration a examiné et arrêté les états financiers consolidés de Gfi Informatique. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

7.2.2. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Offre publique d'achat

Les Fonds Apax et Boussard & Gavaudan ont conclu un pacte d'actionnaires le 7 juin 2013 afin « de stabiliser le capital de Gfi Informatique, et de poursuivre la création de valeur de la Société dans l'optique de la recherche d'une liquidité de leur investissement dans le délai le plus approprié compte tenu des circonstances ».

Conformément à la réglementation applicable, le concert ainsi constitué a provoqué le lancement d'une offre publique d'achat dont l'initiateur est la société Infofin Participations, société constituée à cet effet.

Au terme de la période d'offre, la société Infofin Participations a acquis 7 483 083 actions et 163 755 Océanes, ce qui permet au concert de détenir 42 666 632 actions Gfi Informatique, et 10 053 919 Océanes, ce qui représente 78,36 % du capital et des droits de vote de la Société et 99,73 % des Océanes en circulation.

Les porteurs d'Océane ont renoncé au remboursement anticipé de l'Océane consécutivement à l'avis de remboursement diffusé par Gfi Informatique le 5 juillet 2013.

Plans d'actions gratuites 2013

Le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a attribué des droits à actions gratuites au profit des salariés et dirigeants des sociétés du Groupe. Les actions seront acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous des conditions de performances du Groupe. Elles sont également soumises à une condition de conservation par les bénéficiaires pendant une période de deux ans. Le nombre maximal d'actions gratuites attribuées sera de

756 500 actions au titre du plan réservé aux dirigeants et de 114 450 au titre du plan applicable à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe.

La juste valeur des actions à la date d'attribution s'élève à 3,25 euros avant décote d'incessibilité et, compte tenu de la probabilité d'atteinte des conditions de performances, la charge de l'exercice relative à ces plans 2013 s'élève à 988 milliers d'euros. Les cotisations sociales afférentes sont comptabilisées en « autres produits et charges opérationnels » pour un montant de 325 milliers d'euros.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Acquisitions

Le Groupe, a travers sa filiale Vanilla, a réalisé en septembre 2013 l'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de la société Addstones Consulting. La Société, dotée d'un effectif de 136 personnes, réalise du conseil et des prestations en assistance technique globalisée ou unitaire exclusivement pour les plus grandes banques françaises et internationales. Cette opération permet au Groupe d'accroître sa visibilité sur le segment porteur de la banque de financement et d'investissement. En effet, en combinant Addstones Consulting et Vanilla, le Groupe disposera d'un effectif de près de 250 personnes pour servir les clients du segment BFI.

Le prix agrégé net des trésoreries acquises s'élève à 9 millions d'euros. La détermination et l'affectation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à cette acquisition seront finalisées dans le délai d'affectation. Dans les comptes ci-après, cette acquisition a généré la constatation d'un écart d'acquisition et d'actifs incorporels à hauteur d'un montant global de 9 millions d'euros.

Cessions

Le Groupe a cédé au 1^{er} semestre 2013 son activité Terminaux de paiements au Portugal.

Impacts des variations de périmètre**ACQUISITIONS 2013**

Les impacts chiffrés comparatifs sur l'exercice 2013 de la contribution des activités entrées dans le périmètre en 2013 sont non significatifs.

L'impact de ces opérations sur les états financiers du Groupe étant inférieur au seuil de 25 % défini par l'AMF, il n'a pas été établi de comptes pro-forma.

Le tableau ci-dessous indique les ajustements de regroupement effectués ainsi que les écarts d'acquisition afférents aux acquisitions de l'exercice :

(en milliers d'euros)

Écarts d'acquisition provisoires	8 966
Immobilisations incorporelles et corporelles	75
Clients et rattachés	1 079
Fournisseurs, autres passifs et autres actifs	(1 183)
Trésorerie nette	86

**COÛT ACTUALISÉ
DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISE** **9 023**

Le flux net de trésorerie lié aux acquisitions de l'exercice se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

Coût actualisé du regroupement d'entreprise	9 023
- Dette sur acquisition de l'exercice	1 743
= Trésorerie versée	7 280
Trésorerie acquise	87

FLUX NET DE TRÉSORERIE **(7 193)**

Fusions et autres opérations juridiques

Néant.

Liquidations

Afin de simplifier et rationaliser son organigramme, le Groupe a procédé au cours de l'exercice à la liquidation des 2 filiales sans activités suivantes :

- Vanilla UK Consulting Ltd. en Angleterre ;
- Cognitis Systems Inc. aux États-Unis.

Ces opérations de liquidations sont sans impact significatif sur le résultat de l'exercice.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Nom de la société	Siège social Adresse	Code postal et ville	N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
FRANCE							
Gfi Informatique SA	⁽¹⁾ 145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	385 365 713	Société mère - tête de Groupe			France
Gfi-BUS SASU	⁽¹⁾ 145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	509 440 079	IG	100 %	100 %	France
Gfi Progiciels SASU	⁽¹⁾ 145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	340 546 993	IG	100 %	100 %	France
Cognitis Group SA	46/52, rue Albert	75013 Paris	339 713 042	IG	73 %	73 %	France
Cognitis France SAS	46/52, rue Albert	75013 Paris	348 786 799	IG	73 %	73 %	France
Vanilla SAS	46/52, rue Albert	75013 Paris	432 146 504	IG	73 %	73 %	France
Addstones Consulting SAS	19 rue du Général-Foy	75008 Paris	502 396 815	IG	73 %	73 %	France
Gfi Consulting SASU	⁽¹⁾ 145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	433 940 145	IG	100 %	100 %	France
Gfi Chrono Time SASU	⁽¹⁾ 145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	433 940 574	IG	100 %	100 %	France
Gfi Infogen Systems SASU	⁽¹⁾ 145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	387 554 710	IG	100 %	100 %	France
Gfi Informatique- Production SA	⁽¹⁾ 145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	428 286 496	IG	100 %	100 %	France
Adelior France SASU	⁽¹⁾ 145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	315 930 578	IG	100 %	100 %	France
Gfi Business Transformation (ex-Gifi 6) SAS	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	790 077 937	IG	100 %	100 %	France
S.C.I. Gifimo	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	350 934 139	IG	100 %	100 %	France
GEIE European Software and Services Group	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	508 402 179	IP	75 %	75 %	France
S.C.I. Via Domitia	151, rue Gilles-Roberval	30900 Nîmes	418 871 166	IG	100 %	100 %	France

(1) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France.

(2) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en Espagne.

IG = Intégration globale. MEQ = Mise en équivalence. IP = Intégration proportionnelle.

Nom de la société	Siège social Adresse	Code postal et ville	N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
EUROPE							
Gfi Benelux	Square de Meeûs 38/40	B-1000 BRUXELLES	0 427 608 266	IG	100 %	100 %	Belgique
Gfi NV	Square de Meeûs 38/40	B-1000 BRUXELLES	0 450 798 491	IG	100 %	100 %	Belgique
Gfi PSF SARL	ZI Am Bann, 2 rue de Drosbach	L-3372 LEUDELANGE	LU- 219 410 25	IG	100 %	100 %	Luxembourg
Genesis Informatique SA	Route des Jeunes 9, c/Fiduciaire Baumer SA	1211 Genève	CH-660 1 703.998-9	IG	100 %	100 %	Suisse
Gfi International	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates	CH-660 0 703 000-2	IG	100 %	100 %	Suisse
Grupo Corporativo Gfi Informatica SA	⁽²⁾ C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-82206400	IG	100 %	100 %	Espagne
Gfi Levante SL	⁽²⁾ C/Los Monegros S/N	03006 Alicante	B-53096749	IG	100 %	100 %	Espagne
Arcitel Iberica SA	⁽²⁾ C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-81958449	IG	100 %	100 %	Espagne
Gfi Cataluña Grupo Corporativo SA	⁽²⁾ C/ Comte Urgell, 240 - 7ªA	08036 Barcelona	A-82673542	IG	100 %	100 %	Espagne
Grupo Corporativo Gfi Norte	C/Licenciado Poza, 55	48013 Bilbao-Vizcaya	B-48301865	IG	100 %	100 %	Espagne
Advanced Software Technologies SA	⁽²⁾ C/Serrano Galvache, 56 - Edificio Olmo	28033 Madrid	A-78897964	IG	100 %	100 %	Espagne
Savac Consultores SL	Máximo Aguirre, 18-Bis 3º	48011 - Bilbao (Vizcaya)	B-48989990	IG	100 %	100 %	Espagne
Instituto Informatico de la Rioja SL	⁽²⁾ Lope Toledo, 6 1º F 26003	26003 - Logroño (La Rioja)	B-26219865	IG	100 %	100 %	Espagne
Gfi Portugal - Tecnologias de Informação, SA	Ed. Atlantis, Av. D. João II, lote 1,06,2,2, Parque das Nações	1990-095 Lisboa	PT502726890	IG	100 %	100 %	Portugal
Gfi Informatique Holding GmbH	Heilbronner Str. , 86	70191 Stuttgart	HRB20548	IG	100 %	100 %	Allemagne
HORS EUROPE							
Gfi Informatique Maroc	Parc Casa Nearshore, Sh. 2.2. 1100, Bd Al-Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	50 877	IG	100 %	100 %	Maroc
Holding Gfi Informatique Maroc	Parc Casa Nearshore, Sh. 2.2. 1100, Bd Al-Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	113 607	IG	100 %	100 %	Maroc
Gfi Maroc Offshore	Parc Casa Nearshore, Sh. 2A et Sh 2B, 1100, Bd Al-Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	163 083	IG	100 %	100 %	Maroc
SOCIÉTÉS LIQUIDÉES AU COURS DE L'EXERCICE							
Vanilla UK Consulting Ltd	28 Ely Place (3 rd Floor)	EC1N 6TD Londres	05811647	IG	73 %	73 %	Angleterre
Cognitis Systems Inc.	1013, Centre Road	DE 19805 Wilmington	13-4061438	IG	73 %	73 %	États-Unis

(1) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France.

(2) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en Espagne.

IG = Intégration globale. MEQ = Mise en équivalence. IP = Intégration proportionnelle.

7.2.3. Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, à l'exception des évolutions normatives suivantes :

- IAS 19 révisée – Avantages au personnel.

La révision de la norme relative aux avantages au personnel a conduit le Groupe à comptabiliser rétrospectivement en capitaux propres le montant du coût des services passés non amortis. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 29 : *Application IAS 19 révisée, tableaux de passage*.

- IAS 1 révisée – Présentation des autres éléments du résultat global ;
- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur ;
- IAS 12 amendée – Recouvrement des actifs sous-jacents ;
- IFRS 7 amendée – Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers.

L'application de ces nouvelles normes n'a pas d'impact significatif sur l'exercice.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2013 :

- IFRS 10 : États financiers consolidés ;
- IFRS 11 : Partenariats ;
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les filiales, les partenariats et les participations associées ;
- IAS 28 révisée : Participation des entreprises associées ;
- Amendement IAS 32 : Compensation des actifs et des passifs financiers ;
- IFRIC 21 : Taxes ;
- Amendement IAS 36 : Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Le processus interne de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (cf. « Méthodes d'évaluation » ci-après). Les domaines pour

lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE CONSOLIDATION

1. Règles de consolidation et périmètre

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Gfi Informatique et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Gfi Informatique détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont mises en harmonie avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

2. Date d'arrêt des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère.

3. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en Euros.

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique *Réserves de conversion* des capitaux propres consolidés.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

4. Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisées dans les capitaux propres.

PRÉSENTATION

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable à la clôture.

Ces actifs ou groupe d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « Actifs destinés à la vente » du bilan. Ces actifs ou groupe d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenu en vue de la vente sont présentés sur la ligne « Passifs destinés à la vente » du bilan.

Une activité abandonnée est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui :

- représente une activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou
- fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique principale et distincte ; ou
- est une filiale significative acquise uniquement dans le but de la revente.

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées. Les éléments bilanciels relatifs aux années antérieures présentées ne sont pas isolés, seuls les éléments de la dernière période précédant celle au cours de laquelle la cession a lieu, sont classés en actifs et passifs destinés à la vente.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (cf. § *Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés*).

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque regroupement d'entreprise, il est décidé de la manière de mesurer la fraction non acquise de la cible, soit à sa juste valeur, soit au montant de sa quote-part de situation nette réévaluée. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges opérationnelles de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ils donneront lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, dont les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées en résultat.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste écarts d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « *Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés* ».

Logiciels

Les logiciels acquis et les logiciels créés sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation.

- logiciels acquis : sur 1 à 5 ans ;
- logiciels créés : sur 10 ans.

Pour les logiciels créés, le montant des développements réalisés par Gfi Informatique pour elle-même est constitué des coûts directement attribuables au développement et au paramétrage du logiciel.

Frais de développement

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs, l'existence de ressources

disponibles pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Ces frais de développement sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet, sur la durée de commercialisation prévue des progiciels, celle-ci étant plafonnée à huit ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS 38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes, au fur et à mesure de leur engagement.

Crédit d'impôt

Crédits d'impôts recherche :

- Ils sont comptabilisés en marge opérationnelle courante lorsqu'ils ne sont pas rattachés à des développements activés. Ils sont présentés en réduction des charges de personnel. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en déduction du coût des développements activés.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi :

- Le CICE est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans l'Etat du résultat global.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Relations clientèle

Les relations clientèles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Les durées d'amortissement sont de 2 à 21 ans.

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- terrains : non amortis ;
- constructions : sur 20 à 40 ans ;
- matériels informatiques : sur 1 à 5 ans ;
- matériels de transport : sur 5 ans ;
- matériels de bureau/autres : sur 5 à 10 ans.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charge de l'exercice.

Les immobilisations dont le Groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité selon les principes décrits ci-dessus. La dette correspondante figure au passif.

Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre

des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice à venir avec des prévisions d'évolution des chiffres, des marges opérationnelles et des niveaux de BFR pour les quatre années suivantes ;
- la combinaison du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini est en ligne avec les valeurs usuellement retenues dans le secteur pour des groupes de profil comparables ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Stocks de marchandises

Les stocks sont constitués de matériel informatique et de licences. Ils sont valorisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Un actif d'impôt relatif à des déficits fiscaux reportables n'est enregistré qu'en cas d'assurance raisonnable d'imputation future.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale ou par Groupe d'intégration fiscale.

Les impôts différés figurent pour leur valeur nominale, aucune actualisation n'étant pratiquée.

Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Clients et comptes rattachés

AFFACTURAGE DES CRÉANCES

Gfi Informatique procède à l'affacturage d'une partie de ses créances. Les sociétés d'affacturage, selon le type de contrat négocié, prennent en charge ou non, le recouvrement des créances. Gfi Informatique et ses filiales possèdent un droit de tirage à hauteur d'une quote-part des créances cédées. Les créances clients faisant l'objet d'un tirage sont maintenues dans le poste «clients». En contrepartie du tirage est constatée une dette dans le poste «endettement, part à court terme».

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances ne sont pas maintenues dans le poste clients, elles figurent dans le poste trésorerie.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances faisant l'objet d'un litige identifié sont dépréciées à 100 %.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés

en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

Endettement

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif.

Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique *Litiges* correspondent à l'évaluation du risque par la Direction de Gfi Informatique et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

En ce qui concerne les provisions pour restructurations, le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

Engagements en matière de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de l'exercice auquel ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique *Gains et pertes enregistrées en capitaux propres*.

Conformément à la loi portant réforme des retraites, l'hypothèse d'âge de départ à la retraite prend en compte un âge minimum légal de départ à la retraite relevé progressivement de 4 mois par an, de 60 ans en 2010 à 62 ans en 2018.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe Gfi Informatique.

Chiffre d'affaires

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

ASSISTANCE TECHNIQUE, CONSEIL ET INTÉGRATION DE SYSTÈMES EN RÉGIE

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

PRESTATIONS FAISANT L'OBJET D'UN FORFAIT

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

INTÉGRATION DE SYSTÈMES ASSOCIÉE À DES VENTES DE PROGICIELS OU DE MATÉRIELS

La part de revenu relative aux progiciels et matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

VENTES DE PROGICIELS ET DE MATÉRIELS

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

MAINTENANCE

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *pro rata temporis* sur la durée du contrat.

TRANSACTIONS RÉALISÉES EN TANT QU'AGENT

Dans le cas où le Groupe se trouve en position d'agent, le chiffre d'affaires correspondant à l'opération n'est pas reconnu. Seule la marge réalisée sur cette opération est comptabilisée dans la rubrique *Chiffre d'affaires*.

Marge opérationnelle courante

L'indicateur principal de marge du Groupe, la marge opérationnelle courante, correspond au résultat opérationnel avant éléments non-récurrents (dont les dépréciations des écarts d'acquisition) et avant dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Charges de personnel

La participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste « Charges de personnel » du compte de résultat.

Actions gratuites

La juste valeur des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels sur la période d'acquisition des droits.

Les actions gratuites sont valorisées au cours du jour de l'attribution de l'action.

Résultat des activités abandonnées

Les produits et charges relatifs aux activités abandonnées à la clôture sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Résultats par action

Les résultats par action sont calculés :

- sur la base des résultats nets excluant le résultat des activités abandonnées ;
- ainsi que sur la base des résultats nets, part du Groupe.

Les résultats par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les résultats par action après dilution sont calculés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires potentielles dilutives.

Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe Gfi Informatique est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

7.2.4. Notes sur l'état du résultat global consolidé

NOTE 1 Chiffre d'affaires

L'évolution de la répartition géographique du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013		2012		2011	
France	631 809	85 %	546 550	82 %	496 705	80 %
International	110 932	15 %	120 783	18 %	121 355	20 %
Espagne	63 180	9 %	67 425	10 %	67 278	11 %
Portugal	16 473	2 %	21 507	3 %	24 443	4 %
Belux	23 839	3 %	24 228	4 %	23 011	4 %
Suisse	1 654	0 %	1 700	0 %	1 307	0 %
Maroc	5 786	1 %	5 923	1 %	5 316	1 %
TOTAL	742 741	100 %	667 333	100 %	618 060	100 %

NOTE 2 Charges de personnel et effectifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012	2011
Rémunération du personnel	382 234	337 358	314 988
Charges sociales	161 250	144 171	134 791
Participation et intéressement	810	541	843
TOTAL	544 294	482 070	450 622

L'effectif moyen du Groupe, hors effectif des activités abandonnées, est le suivant :

Effectif moyen	2013	2012	2011
Cadres	8 414	7 659	7 305
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1 427	1 352	1 289
TOTAL	9 841	9 011	8 594

Les avantages au personnel provisionnés sont présentés dans la note 16 afférente aux « Provisions non courantes ».

NOTE 3 Résultat opérationnel

RESTRUCTURATIONS

Les charges de restructuration comprises dans le résultat opérationnel concernent principalement la France et l'Espagne pour des montants respectifs de - 5 633 milliers d'euros et - 1 210 milliers d'euros.

RÉSULTATS DES CESSIONS ET LIQUIDATIONS

Les résultats des cessions ont été principalement générés par la sortie de l'activité « terminaux de paiement » au Portugal.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011
Opérations de périmètre	(1 223)	(1 566)	(458)
Actions gratuites	(2 557)	(1 578)	(496)
Litige TVA, intérêts de retard	(261)	(408)	(408)
Déménagements	(508)	(449)	(6)
Autres	(1 269)	(962)	(1 214)
TOTAL	(5 818)	(4 963)	(2 582)

Opération de périmètre

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, les frais liés aux opérations de regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges.

Actions gratuites

Les Conseils d'administration 10 mars 2011, 14 mars 2012 et 1^{er} mars 2013 ont attribué des droits à actions gratuites au profit des salariés et dirigeants des sociétés du Groupe. Les actions seront acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous des conditions de performances du Groupe.

Le nombre maximal d'actions gratuites attribuées s'élève à 1 570 877. Compte tenu de la probabilité d'atteinte des conditions de performances et des cotisations sociales, la charge de la période s'élève à 2 557 milliers d'euros.

Litige TVA

Les intérêts de retard portent sur les droits en principal du litige fiscal décrit en « note 18 : Provisions courantes ».

Autres

Les autres charges non courantes comprennent notamment la prime de partage des profits à hauteur de 430 milliers d'euros.

NOTE 4 Coût de l'endettement financier net

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012	2011
Plus-values sur cession de VMP et produits des VMP	266	420	7
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	266	420	7
Charges d'intérêt	(3 977)	(4 023)	(3 650)
Variation de juste valeur des emprunts et emprunts obligataires	(1 397)	(1 599)	(713)
Charges d'intérêt liées à l'affacturage	(976)	(693)	(871)
Coût de l'endettement financier	(6 350)	(6 315)	(5 234)
TOTAL	(6 084)	(5 895)	(5 227)

NOTE 5 Autres produits et charges financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012	2011
Gains de change	46	401	55
Pertes de change	(116)	(127)	(42)
Variation de valeur des instruments financiers	-	-	87
Coût financier des engagements envers le personnel	(669)	(588)	(515)
Dépréciations nettes des reprises	-	(14)	(9)
Autres produits financiers (SWAP et autres)	17	(6)	400
Autres charges financières (SWAP et autres)	(173)	(333)	(835)
TOTAL	(895)	(667)	(859)

NOTE 6 Impôts sur les résultats

ACTIVATION DE DÉFICIT FISCAL

Au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas activé de déficits fiscaux significatifs.

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA CVAE

La CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 est comptabilisée en impôt sur le résultat, pour un montant de 8,6 millions d'euros au titre de l'exercice.

INTÉGRATION FISCALE

En France, le périmètre d'intégration fiscale de Gfi Informatique au 31 décembre 2013 comprend le résultat de 8 sociétés (cf. tableau listant les sociétés consolidées, présenté dans la partie « II. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation »). Au titre de l'exercice, l'option pour l'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 873 milliers d'euros pour le Groupe.

RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE ET L'IMPÔT EFFECTIF

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable est le suivant :

(en milliers d'euros)	2013	2012 retraité	2011
Résultat * avant impôt sur les sociétés	22 842	16 792	13 485
Taux d'impôt de la mère du Groupe	36,10 %	36,10 %	34,43 %
Impôt théorique	8 246	6 062	4 643
Reports déficitaires non activés	969	1 253	312
Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(1 742)	(1 929)	(638)
Actifs d'impôts non recouvrables sur retraitements de consolidation	(717)	(27)	(1 039)
Effet des différences fiscales permanentes	(466)	1 109	679
Impact des dépréciations d'écarts d'acquisition	-	1 191	1 549
Impact des reports déficitaires activés	-	(3 403)	(2 608)
Impact des différences de taux d'impôt	(132)	(271)	(196)
Impact net d'impôt de la CVAE	5 481	4 830	4 469
Autres	(2 316)	(780)	(291)
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	9 323	8 035	6 880
Dont : Impôts courants	10 204	9 657	8 532
Impôts différés	(881)	(1 622)	(1 652)

* Hors résultat des activités abandonnées.

Le Crédit d'impôt recherche comptabilisé en France par le Groupe s'élève au titre de l'exercice 2013 à 5 945 milliers d'euros (à périmètre constant 5 183 milliers d'euros contre 3 947 milliers d'euros au titre de 2012). L'économie d'impôt réalisée au titre de ce produit non taxable est présentée avec les autres éléments de rapprochement entre la charge d'impôt théorique et l'impôt effectif.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Au 31 décembre 2013, les sources d'impôt différé sont les suivantes en France et à l'international.

(en milliers d'euros)	31.12.2012 retraité	Variations de périmètre	Autres et écart de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2013
Différences temporaires issues des déclarations fiscales					
Différences temporaires fiscales *	1 033	-	-	286	1 319
Autres différences temporaires fiscales	1 065	-	-	(111)	954
Différences temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	7 498	-	-	10	7 508
Immobilisations générées en interne et fiscalité liée	(8 138)	-	-	(542)	(8 680)
Provision pour indemnités de départ à la retraite	6 874	(222)	(152)	497	6 997
Relations clientèle	(2 887)	(1 191)	-	632	(3 446)
Retraitement Emprunt	(1 517)	-	-	341	(1 176)
Autres différences	1 405	-	-	(20)	1 385
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS FRANCE	5 333	(1 413)	(152)	1 093	4 861
Différences temporaires fiscales	229	-	(81)	(162)	(14)
Reports déficitaires activés	179	-	(18)	-	161
Autres différences	(441)	(1)	(1)	(50)	(493)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS INTERNATIONAL	(33)	(1)	(100)	(212)	(346)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	5 300	(1 414)	(252)	881	4 515
dont Impôts différés actifs	5 448	-	-	-	5 686
Impôts différés passifs	(148)	-	-	-	(1 171)

* Participation des salariés, participation à l'effort de construction et organic.

DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Les économies d'impôts au titre des reports déficitaires des filiales figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.2012	Utilisation de reports déficitaires	Création de reports déficitaires	Perte de reports, écarts de change et corrections	Variations de périmètre et reclass.	Base 31.12.2013	Économies futures d'impôt	
							Activées	Non activées
France	62 012	(4 651)	1 446	(4 562)	(19 388)	34 857	7 508	5 075
Espagne	9 224	(4)	1 157	(619)	-	9 759	161	2 734
Portugal	-	-	346	-	-	346	-	92
Benelux	453	(174)	-	235	-	513	-	174
Suisse	58 906	(31)	184	(993)	436	58 502	-	4 973
Maroc	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	130 595	(4 860)	3 133	(5 939)	(18 952)	103 977	7 669	13 048

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

	31.12.2013	Année d'expiration					2018 et au-delà	indéfini- ment
		2014	2015	2016	2017			
Déficits fiscaux reportés	103 977	3 025	32 898	21 682	197	10 806	35 369	

7.2.5. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

NOTE 7 Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2010	224 115	14 112	210 003
Activité en cours de cession	(40 419)	(484)	(39 935)
Acquisitions	3 243	-	3 243
Compléments de prix	(3 573)	-	(3 573)
Dépréciations de la période	-	4 500	(4 500)
Écarts de change	175	112	63
31 DÉCEMBRE 2011	183 541	18 240	165 301
Acquisitions	30 133	-	30 133
Dépréciations de la période	-	3 300	(3 300)
Écarts de change	40	30	10
31 DÉCEMBRE 2012	213 714	21 570	192 144
Acquisitions	10 160	-	10 160
Cessions	(1 743)	-	(1 743)
Écarts de change	(113)	(79)	(34)
31 DÉCEMBRE 2013	222 018	21 491	200 527

VARIATIONS DE L'EXERCICE

La variation des écarts d'acquisition relative aux acquisitions correspond principalement à l'acquisition de la société Addstones, à hauteur 9,0 millions d'euros. L'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice sera finalisée dans le délai d'affectation.

La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2012 (activité Thales Services et sociétés du Groupe Cognitis) a été finalisée, l'impact sur la valorisation des écarts d'acquisition s'élève à 0,3 million d'euros. Les ajustements correspondant sur les comptes comparatifs n'étant pas significatifs, ces derniers n'ont pas donné lieu à retraitement.

La variation des écarts d'acquisition relative aux cessions correspond à hauteur de 1,7 million d'euros à la sortie de l'activité « terminaux de paiement » au Portugal (cf. note 3 : Résultat opérationnel).

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Pour rappel, le Groupe présente une information sectorielle par pays correspondant au niveau principal de suivi de l'activité du Groupe par le management en « note 22 : Informations sectorielles ».

À l'échelle de chaque pays, les différentes activités de chaque service génèrent de fortes complémentarités – la présentation d'une offre intégrée faisant partie de la stratégie de l'entreprise – tandis que l'activité Logiciels présente une certaine indépendance, compte tenu

de ses caractéristiques propres. Le contour des UGT est ainsi articulé de la manière suivante : chaque pays représente une UGT regroupant les activités de services, une seconde UGT présentant séparément l'activité de logiciels, le cas échéant.

Compte tenu de cette articulation, le Groupe présente 7 UGT dont en particulier 2 UGT en France, 2 UGT en Espagne.

MÉTHODE D'ÉVALUATION APPLIQUÉE AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'usage est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les taux de croissance à l'infini, tenant compte de la dégradation des conditions économiques des perspectives en Europe depuis 2012, ressortent à :

- 2,0 % pour les UGT en France et en Europe du Nord (2,0 % fin 2012) ;
- 1,5 % pour les UGT en Europe du Sud (1,5 % fin 2012).

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 10,0 %.

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2014. Pour les années 2015 à 2018, les taux de croissance retenus sont ensuite compris entre 1 % et 6 % pour les UGT françaises, entre 2 % et 7 % pour les UGT d'Europe du Sud (Espagne et Portugal) et entre 5 % et 7 % pour celles d'Europe du Nord (Suisse et Benelux).

Compte tenu des hypothèses retenues en termes de rentabilité et de besoin en fonds de roulement d'exploitation, la réalisation de ces tests au titre de 2013 n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciations.

Les dépréciations des écarts d'acquisitions comptabilisées les exercices précédents sont détaillées par UGT dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Offre intégrée Espagne	(700)	(3 500)
Offre intégrée Portugal	(1 900)	(1 000)
Offre intégrée Suisse	(700)	-

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION (3 300) (4 500)

TESTS DE SENSIBILITÉS ET VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR UGT

Dans le contexte de la clôture, l'appréciation de la variation raisonnablement possible des hypothèses clés par le Groupe correspond aux fourchettes de valeurs retenues dans les tests de sensibilités et présentées ci-dessous :

- hausse de 0,5 point du taux d'actualisation ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini ;
- diminution de 0,5 point du taux de marge sur l'ensemble des périodes de flux 2014 à 2018 ;

Les résultats des tests de sensibilités au 31 décembre 2013 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Impact des tests de sensibilités sur la valeur des écarts d'acquisition (en millions d'euros)	Impact total		Détail de la répartition par UGT concernée			
	en %	en millions d'euros	Offre intégrée		Logiciels	
			Espagne	Portugal	Suisse	Espagne
Sensibilité à une hypothèse						
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation	0 %	- 0,2	- 0,2	na	na	na
Diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	0 %	0,0	na	na	na	na
Diminution de 0,5 point du taux de marge	- 1 %	- 1,2	- 1,0	- 0,2	0,0	na
Diminution de 0,5 point du taux de croissance du chiffre d'affaires	0%	0,0	na	na	na	na
Dégradation de 10% des hypothèses de BFR	0%	0,0	na	na	na	na
Sensibilité à une combinaison de variations raisonnables d'hypothèses						
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation combinée à :						
- une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	- 1 %	- 1,2	- 1,0	- 0,1	- 0,1	na
- une baisse de 0,5 point du taux de marge	- 2 %	- 3,7	- 2,9	- 0,6	- 0,2	na

- diminution de 0,5 point du taux de croissance du chiffre d'affaires sur l'ensemble des périodes de flux 2015 à 2018 ;
- dégradation de 10 % des hypothèses de BFR.

Les tests de sensibilités retiennent également la dégradation combinée de plusieurs de ces hypothèses, en fonction de leur sensibilité.

En France

Les écarts d'acquisition en France s'élèvent à 166 millions au 31 décembre 2013. L'UGT « activité de services » et l'UGT « activité de logiciels » représentent respectivement des valeurs nettes comptables d'écart d'acquisition de 138 millions d'euros et 28 millions d'euros. Aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne conduirait la valeur recouvrable de ces UGT à devenir inférieure à sa valeur nette comptable.

Les écarts d'acquisition des acquisitions Addstones, Cognitis et Thales Services, réalisées en 2012 et 2013, ont été rattachés à l'UGT activité de services de la France.

À l'international

À l'international, la répartition des valeurs des écarts d'acquisition par pays est présentée en note 22 « Informations sectorielles ».

Les écarts d'acquisition en Espagne s'élèvent à 21 millions d'euros au 31 décembre 2013. L'UGT « activité de services » et l'UGT « activité de logiciels » représentent respectivement des valeurs nettes comptables d'écart d'acquisition de 20 millions d'euros et 1 million d'euro.

NOTE 8 Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.13 Valeurs nettes	31.12.12 Valeurs nettes	31.12.11 Valeurs nettes
Logiciels acquis	8 776	7 630	1 146	1 116	1 150
Logiciels créés	8 984	5 952	3 032	3 038	3 737
Frais de développement	36 925	15 025	21 900	20 490	17 726
Relations clientèle	20 304	10 481	9 823	8 247	2 487
TOTAL	74 989	39 088	35 901	32 891	25 100

Les logiciels acquis correspondent aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels informatiques acquises. Les logiciels créés correspondent aux frais afférents au projet ERP pour le Groupe (projet Theseus).

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2011	50 076	24 976	25 100
Immobilisations acquises	484	-	484
Immobilisations générées en interne	5 571	-	5 571
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(523)	(504)	(19)
Amortissements de la période	-	5 831	(5 831)
Entrées de périmètre	10 979	3 398	7 581
Écarts de change	1	(4)	5
31 DÉCEMBRE 2012	66 588	33 697	32 891
Immobilisations acquises	765	-	765
Immobilisations générées en interne	5 168	-	5 168
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(1 013)	(855)	(158)
Amortissements de la période	-	6 188	(6 188)
Entrées de périmètre	3 458	36	3 422
Écarts de change	23	22	1
31 DÉCEMBRE 2013	74 989	39 088	35 901

Les immobilisations générées en interne comprennent principalement les frais de développement activés dans le cadre de l'activité « Édition de progiciels » du Groupe.

NOTE 9 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.13 Valeurs nettes	31.12.12 Valeurs nettes	31.12.11 Valeurs nettes
Constructions et terrains	626	499	127	150	173
Constructions acquises en crédit-bail	1 918	1 918	-	-	-
Installations techniques et matériel	6 999	5 820	1 179	1 324	1 702
Autres immobilisations corporelles	25 546	18 798	6 748	6 124	5 853
Autres immobilisations en crédit-bail	-	-	-	668	378
TOTAL	35 089	27 035	8 054	8 266	8 106

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2011	35 379	27 273	8 106
Immobilisations acquises	3 857	-	3 857
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(4 373)	(2 816)	(1 557)
Amortissements de la période	-	2 426	(2 426)
Entrées de périmètre	1 279	992	287
Sortie de périmètre et écarts de change	-	1	(1)
31 DÉCEMBRE 2012	36 142	27 876	8 266
Immobilisations acquises	4 227	-	4 227
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(5 259)	(3 208)	(2 051)
Amortissements de la période	-	2 457	(2 457)
Entrées de périmètre	146	73	73
Écarts de change	(167)	(163)	(4)
31 DÉCEMBRE 2013	35 089	27 035	8 054

Le Groupe ne génère pas d'immobilisations corporelles en interne.

NOTE 10 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.13 Valeurs nettes	31.12.12 Valeurs nettes	31.12.11 Valeurs nettes
Prêts construction / personnel	1 541	-	1 541	1 280	734
Dépôts, cautionnements et autres	3 371	47	3 324	3 240	2 758
Titres de participation	12	-	12	89	103
TOTAL	4 924	47	4 877	4 609	3 595

NOTE 11 Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Créances fiscales	25 960	18 244	6 462
Créance litige TVA (note 18)	4 834	-	-
VALEUR BRUTE	30 794	18 244	6 462
Dépréciations (note 18)	(4 834)	-	-
TOTAL	25 960	18 244	6 462

Les autres actifs non courants sont composés de la quote-part des créances fiscales présentant des échéances supérieures à un an, pour un total de 25 960 milliers d'euros, selon le détail suivant :

- la créance fiscale de *carry-back* de 2010, pour un montant de 4 567 milliers d'euros ;
- les créances de crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2011 à 2013, pour un montant de 14 802 milliers d'euros ;
- la créance de CICE au titre de l'exercice 2013, pour un montant de 6 591 milliers d'euros.

CRÉANCE DE CARRY BACK

Au cours de l'exercice 2010, le groupe d'intégration fiscale dont la mère est Gfi Informatique avait dégagé une perte fiscale significative, de 51 millions d'euros, liée notamment aux opérations de cessions. Dans les comptes de Gfi Informatique SA arrêtés au 31 décembre 2010, cette perte avait donné lieu à la constatation d'une créance de *carry-back* et du produit d'impôt correspondant pour un montant de 6,5 millions d'euros.

Le solde de cette créance de *carry-back*, qui s'élève à 5 425 milliers d'euros au 31 décembre 2013, sera recouvrable au plus tard en avril 2016. La part estimée recouvrable à plus d'un an est présentée en 'autres actifs non courants' à hauteur de 4 567 milliers d'euros.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI ("CICE")

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi ("CICE") est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale à partir de l'année calendaire 2013. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans l'État du résultat global.

Le crédit d'impôt CICE sera soit déduit d'un éventuel paiement d'impôt sur les sociétés au cours des trois prochains exercices, soit réglé par l'administration fiscale à la Société au plus tard en 2017.

NOTE 12 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Créances clients	67 190	92 524	87 483
Créances cédées au factor	114 656	102 083	87 142
Dépréciations	(3 294)	(3 452)	(2 665)
TOTAL	178 552	191 155	171 960
Effets à recevoir	354	115	1 275
Factures à établir	72 385	64 192	47 141
TOTAL	251 291	255 462	220 376

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

Les dépréciations des créances clients évoluent de la manière suivante au titre de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Dépréciations au 1 ^{er} janvier	3 452	2 665	3 786
Nouvelles dépréciations	1 017	1 927	1 037
Reprises de dépréciations	(1 207)	(1 036)	(1 224)
Dépréciations utilisées (décomptabilisation de la créance)	-	(310)	(934)
Variations de périmètre	32	206	-
DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE	3 294	3 452	2 665

Les créances clients nettes des provisions pour dépréciations se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.13	Créances non échues	Créances échues depuis		
			Moins de 6 mois	6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾ nets	178 552	130 643	42 473	3 819	1 617

(1) Hors Effets à recevoir et Factures à établir

Les dix principaux clients de Gfi Informatique représentent près de 39 % du chiffre d'affaires consolidé 2013. Aucun de ces dix principaux clients ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En France, des factures ont été cédées pour un montant de 2 251 milliers d'euros hors taxes dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours, et sont à ce titre déconsolidées.

NOTE 13 Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Créances fiscales	15 600	13 529	20 003
Autres créances	3 588	4 634	2 110
Avances et acomptes versés sur commandes	740	748	1 960
Créances sur cession d'actifs	1 117	9 825	1 300
TOTAL BRUT	21 045	28 736	25 373
Dépréciations	-	(39)	-
TOTAL NET	21 045	28 697	25 373

Le poste « Autres créances » est constitué principalement des créances sur les organismes sociaux. Il comprend également la quote-part des créances de CIR et de *carry-back* recouvrable en 2014.

NOTE 14 Capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres est présenté dans la première partie des états financiers consolidés.

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital, inchangé depuis le 31 décembre 2012, est composé au 31 décembre 2013 de 54 450 342 actions de 2 euros de valeur nominale et s'élève ainsi à 108 900 684 euros.

Au 31 décembre 2013, le nombre total d'actions dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires et pour lesquelles l'autorisation n'a pas été utilisée est de 129 050 actions.

NOMBRE MOYEN D'ACTION ET RÉSULTAT PAR ACTION

<i>Nombre moyen d'actions</i>	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	54 450 342	54 450 342	54 300 267
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenus	(737 678)	(672 732)	(350 686)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	53 712 665	53 777 611	53 949 582
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives	1 427 646	851 813	390 688
Nombre moyen pondéré d'actions dilué	55 140 311	54 629 423	54 340 270

<i>Résultat par action</i>	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Résultat, part du Groupe avant activités abandonnées (en milliers d'euros)	13 519	8 757	6 605
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>	0,25	0,16	0,12
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>	0,25	0,16	0,12
Résultat, part du Groupe (en milliers d'euros)	13 521	11 629	10 533
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>	0,25	0,22	0,20
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>	0,25	0,21	0,19
Résultat des activités abandonnées (en milliers d'euros)	-	3 349	6 262
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>	-	0,06	0,12
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>	-	0,06	0,12

NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE

<i>Nombre d'actions</i>	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Nombre d'actions ordinaires	54 450 342	54 450 342	54 450 342
Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées à titre gratuit	1 570 877	1 079 429	575 440
Nombre d'actions susceptibles d'être émises liées à l'Océane	10 571 735	10 080 645	10 080 645
Nombre d'actions susceptibles d'être émises liées aux Bsaar	849 992	849 992	849 992
Nombre d'actions susceptibles d'être émises	12 992 604	12 010 066	11 506 077
TOTAL	67 442 946	66 460 408	65 956 419

OPÉRATION SUR LES TITRES AUTO-DÉTENUS

La rubrique *Titres de l'entreprise consolidante* représentait 959 751 titres au 31 décembre 2012, valorisés à 2 687 milliers d'euros. Au cours de l'exercice :

- l'acquisition de 1 150 324 titres au prix moyen de 3,50 euros par titre ;
- la cession de 1 312 067 titres au prix moyen de 3,60 euros ;
- l'attribution de 282 360 titres aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites mis en place en 2011 ; et
- l'attribution de 44 actions en contrepartie de la conversion de 42 Océanes ;

ont porté ce nombre de titres à 515 604 au 31 décembre 2013.

Ces titres, valorisés à 1 733 milliers d'euros, représentent 0,9 % du nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2013.

DIVIDENDES

L'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2013 a voté le versement d'un dividende de 0,06 euro par action en 2013 dans le cadre de l'affectation des résultats 2012, qui a donné lieu à un versement global de 3 223 milliers d'euros au cours de l'exercice.

AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE 2013

Le projet d'affectation du résultat social soumis à l'Assemblée générale annuelle propose d'affecter le résultat social, s'élevant à 13 019 milliers euros de la manière suivante : aux actionnaires à titre de dividendes pour un montant de 5 445 milliers d'euros, au compte de réserve légale pour un montant de 651 milliers d'euros et le solde au compte de report à nouveau.

PLANS D' ACTIONS GRATUITES

Outre les conditions de présence et d'objectifs de marge, ainsi qu'une incessibilité de 2 ans à compter de la date d'attribution, les caractéristiques principales des différents plans d'attribution d'actions gratuite en-cours sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Plan 2011 spécifique	Plan 2011 général	Plan 2012 spécifique	Plan 2012 général	Plan 2013 spécifique	Plan 2013 général	Total
Date d'attribution	10.03.11	10.03.11	14.03.12	14.03.12	01.03.13	01.03.13	-
Cours de l'action à la date d'attribution	3,50	3,50	3,19	3,19	3,25	3,25	-
Nombre total de droits à attribution d'actions attribués	508 000	91 725	699 000	76 212	756 500	114 450	2 245 887
Nombre de droits à attribution annulés au cours de la durée de vie du plan 2011 et 2012	15 000	12 660	15 000	6 348	-	-	-
Nombre de droits à attribution annulés par le Conseil du 14.03.12	246 500	-	-	-	-	-	-
Nombre de titres potentiels maximum au 31.12.12*	246 500	79 065	684 000	69 864	-	-	1 079 429
Nombre de droits à attribution attribués en 2013	244 000	38 360	-	-	-	-	-
Nombre de droits à attribution sans atteinte de performance	-	39 533	-	-	-	-	-
Nombre de droits à attribution annulés au cours de la durée de vie du plan - 2013	2 500	1 173	36 000	6 372	-	11 565	-
Nombre de titres potentiels maximum au 31.12.13*	-	-	648 000	63 492	756 500	102 885	1 570 877

* Tenant compte des droits à actions gratuites perdus ou annulés.

NOTE 15 Endettement

ENDETTEMENT, PART À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Emprunt obligataire, part à long terme	46 113	44 979	43 900
Emprunt auprès des établissements de crédit, part à long terme	18 412	27 819	14 859
Dettes de crédit-bail, part à long terme	-	42	433
TOTAL	64 525	72 840	59 192

Emprunt obligataire

L'emprunt obligataire est constitué de l'Océane (obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) d'un montant nominal de 50 millions d'euros, émise en date du 30 juin 2011.

Les obligations à échéance 1^{er} janvier 2017 portent intérêt à un taux annuel de 5,25 %.

Ces obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Gfi Informatique, à raison initialement d'une action pour une Obligation. En tenant compte des ajustements ultérieurs liés au versement de dividende de 0,06 euro par action le 19 juillet 2013, le taux de conversion s'établit à 1,049 action par Océane.

À tout moment les porteurs d'Obligations peuvent demander l'attribution d'actions de Gfi Informatique. Ces obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

L'emprunt obligataire est retraité pour distinguer la composante dette d'une part et la composante capitaux propres d'autre part :

- la première composante s'analyse comme un instrument de dette qui se caractérise par l'existence d'une obligation contractuelle, à la charge de l'émetteur, de remettre au porteur de l'instrument financier des liquidités ou d'autres actifs financiers ;
- la seconde composante s'analyse comme un instrument de capitaux propres donnant au porteur l'option d'accéder au capital de la société.

La partie dette est évaluée selon la méthode du coût amorti préconisée par la norme IAS 39. Au 31 décembre 2013, la composante dette s'élève à 46,1 millions d'euros et la composante capitaux propres s'élève à 2,5 millions d'euros nette d'impôt.

Autres financements

Gfi Informatique a signé le 28 septembre 2012 une Convention de crédit avec un pool de banques. Cette Convention de crédit représente la majeure partie des emprunts auprès des établissements de crédit.

ENDETTEMENT, PART À COURT TERME

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Emprunt auprès des établissements de crédit, part à court terme	9 351	7 407	24 053
Dettes de crédit-bail, part à court terme	-	232	388
Concours bancaires courants	14 156	556	4 105
Tirages sur créances affacturées	7 020	12 382	16 408
Intérêts courus non échus sur emprunts et dettes financières diverses	47	41	194
TOTAL	30 574	20 618	45 148

ÉCHÉANCES DE L'ENDETTEMENT

(en milliers d'euros)	31.12.13	Échéances			
		2014	2015	2016	2017
Emprunt obligataire	46 113	-	-	-	46 113
Emprunt auprès des établissements de crédit	27 763	9 351	9 352	9 060	-
Dettes de crédit-bail	-	-	-	-	-
TOTAL	73 876	9 351	9 352	9 060	46 113

Le détail des échéances de l'endettement à moins d'un an par trimestre figure en note 23 : Instruments financiers, dans la partie traitant des maturités.

RÉPARTITION TAUX FIXES ET TAUX VARIABLES

Avant effet des couvertures de taux, les emprunts auprès des établissements de crédit ainsi que les dettes de crédit-bail sont souscrits à taux fixes ou à taux variables, selon la répartition suivante :

(en milliers d'euros)		31.12.13	31.12.12	31.12.11
Taux variable	29 %	18 412	27 763	14 647
Taux fixe	71 %	46 113	45 077	44 545
ENDETTEMENT, PART À LONG TERME	100 %	64 525	72 840	59 192

(en milliers d'euros)		31.12.13	31.12.12	31.12.11
Taux variable	100 %	9 351	7 251	23 335
Taux fixe	0 %	-	388	1 106
ENDETTEMENT, PART À COURT TERME	100 %	9 351	7 639	24 441

COUVERTURE

Les emprunts auprès des établissements de crédit disposent de couvertures en taux d'intérêt, dont les caractéristiques sont présentées dans la note 19 : « Passifs financiers courants ».

Les effets des couvertures de taux sur la répartition de la dette à taux fixe et taux variable sont mentionnés en note 28 : « Objectifs et politique de gestion des risques financiers ».

NOTE 16 Provisions non courantes

Les provisions non courantes concernent :

- les indemnités de départ en retraite en France et ;
- la quote-part présentant une échéance supérieure à un an du litige TVA (cf. note 18 : Provisions courantes).

(en milliers d'euros)	31.12.12	IAS 19 révisée	31.12.12 retraité	Périmètre	Augmen- tations	Dimi- nutions	Variations des écarts actuariels	Reclas- sement	31.12.13
Indemnités de départ à la retraite	19 884	828	20 712	(616)	2 476	(830)	(397)	-	21 345
Litige fiscal	-	-	-	-	-	-	-	2 668	2 668
TOTAL	19 884	828	20 712	(616)	2 476	(830)	(397)	2 668	24 013

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Le montant total de l'engagement actualisé du Groupe en matière de retraite en France évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2011	11 342
Entrées de périmètre	3 652
Coûts des services rendus au cours de la période	1 163
Coût financier	588
Effet de toute réduction ou liquidation	(318)
Coûts des services passés pris en charge de la période	46
Variations des écarts actuariels	3 411
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2012	19 884
IAS 19 révisée - intégration du coût des services passés	828
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2012 retraité	20 712
Entrées de périmètre	48
Entrées de périmètre, régularisation dans le délai d'affectation	(664)
Coûts des services rendus au cours de la période	1 807
Coût financier	669
Effet de toute réduction ou liquidation	(830)
Variations des écarts actuariels	(397)
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2013	21 345

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 révisée (Cf. note 29 : Application IAS 19 Révisée, tableaux de passage sur les impacts détaillés de la révision de cette norme).

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas. Le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2013 ressortant entre 9,4 % et 13,8 % selon les sociétés ;
- d'un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,25 % et 3,00 % ;
- et des tables de mortalité INSEE 2006-2008 par sexe.

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 3,25 % (versus 3,25 % fin 2012). En terme de sensibilité, une baisse de ce taux d'actualisation de 0,25 point générerait une augmentation de l'engagement de 3 %.

NOTE 17 Autres passifs financiers non courants et courants

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Autres passifs financiers non courants	1 000	6 284	-
Autres passifs financiers courants	7 743	2 100	100
TOTAL	8 743	8 384	100

Les autres passifs financiers non courants et courants regroupent les dettes liées aux acquisitions de titres consolidés ainsi que les options d'achat sur minoritaires.

Au 31 décembre 2013, les compléments de prix calculés portent sur les prévisions de performances des sociétés concernées. Dans le cadre

de l'acquisition de l'activité Business Solution de Thales Services, des compléments de prix sont prévus au titre des exercices 2014, 2015 et 2016 en fonction du chiffre d'affaires réalisé par Gfi Informatique avec le groupe Thales. Ces compléments de prix sont plafonnés à 1 million d'euros par an.

NOTE 18 Provisions courantes

(en milliers d'euros)	31.12.12	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassement	31.12.13
Litige fiscal TVA	10 908	-	261	(4 834)	(2 668)	3 667
Prud'hommes et restructurations engagées	2 048	125	611	(1 637)	(27)	1 120
Litiges divers	330	-	7	(128)	(6)	203
Risques fiscaux et sociaux	1 925	700	9	(29)	25	2 630
Autres	967	-	328	(630)	8	673
TOTAL	16 178	825	1 216	(7 258)	(2 668)	8 293

(en milliers d'euros)	31.12.11	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassement	31.12.12
Litige fiscal TVA	-	-	408	-	10 500	10 908
Prud'hommes et restructurations engagées	1 503	81	1 198	(810)	76	2 048
Litiges divers	324	-	50	(44)	-	330
Risques fiscaux et sociaux	704	1 465	-	(218)	(26)	1 925
Autres	2 150	1 833	-	(3 016)	-	967
TOTAL	4 681	3 379	1 656	(4 088)	10 550	16 178

PROVISIONS PRUD'HOMMES, RÉORGANISATIONS ET RESTRUCTURATIONS ENGAGÉES

Les dotations et reprises pour risques prud'homaux et réorganisation concernent pour l'essentiel la France.

LITIGE FISCAL TVA

La provision pour litige TVA correspond à la notification des redressements portant sur les années 2004, 2005 et 2006. Le vérificateur a remis en cause l'exonération de TVA sur certaines livraisons intracommunautaires. Les redressements notifiés en 2007 et 2008 portent sur une somme globale de 8,5 millions d'euros, à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard pour 1,3 million d'euros, ainsi que les majorations de 40 % pour manquements délibérés soit 3,4 millions d'euros, soit un total, intérêts et majorations compris de 13,2 millions d'euros.

Gfi Informatique a contesté vigoureusement les propositions de rectification et a fait les différents recours hiérarchiques durant toute l'année 2009. L'administration a confirmé sa position et émis un avis de mise en recouvrement en février 2010, rendant nécessaire pour Gfi Informatique le provisionnement des redressements (hors pénalités), soit un montant de 9 752 milliers d'euros qui a été comptabilisé en « Autres charges et produits opérationnels » dans les comptes de l'exercice 2009.

Les intérêts de retard à compter de cette date de mise en recouvrement ont été provisionnés. Ils s'élèvent à 261 milliers d'euros au titre de 2013 et 1 156 milliers d'euros au titre des exercices précédents.

Gfi Informatique considère toujours que ces redressements ne sont pas justifiés, ni en droit, ni en fait et a engagé la défense de sa position devant les juridictions compétentes. Une requête introductive d'instance a été déposée devant le Tribunal Administratif de Paris le

11 octobre 2010, puis renvoyée sur le nouveau Tribunal Administratif de Montreuil. Ce dernier, par jugement daté du 6 décembre 2012 a rejeté l'ensemble de la requête.

Gfi Informatique relevant de nombreuses contradictions dans le jugement et l'absence de réponse, notamment à une demande de question préjudicielle à poser devant la CJUE, a déposé un recours devant la Cour d'Appel de Versailles le 6 février 2013.

Maintenant son analyse, Gfi informatique a décidé de ne pas provisionner la pénalité pour manquement délibéré.

Les jugements des tribunaux administratifs pris dans le domaine fiscal étant exécutoires dès leur notification, la provision est classée en provision courante depuis fin 2012. Gfi Informatique a demandé et obtenu un échelonnement du règlement sur les années 2013 à 2015.

Au titre de 2013, les deux premiers versements sont intervenus pour un montant total de 4 834 milliers d'euros entraînant une reprise de provision pour risque du même montant.

Par ailleurs, la Société a procédé à l'enregistrement d'une créance sur l'État du même montant du fait qu'elle considère que sa position est justifiée. Toutefois, en application du principe de prudence, cette créance a été simultanément dépréciée en totalité. En conséquence, à l'exception des intérêts courus sur 2013, les autres éléments sont sans impact sur le résultat net de l'exercice.

Le solde des flux de trésorerie à venir présente l'échéancier suivant :

		31.12.13	Échéances	
			2014	2015
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Principal	(note 18)	3 667	3 667	-
Intérêts de retard jusqu'à fin 2013	(note 16)	2 668	-	2 668
Total provisionné		6 335	3 667	2 668
Estimation des Intérêts de retard à compter de 2014		119	-	119
Pénalités pour manquement délibéré		3 401	1 173	2 228
FLUX DE TRÉSORERIE		9 855	4 840	5 015

VARIATIONS DES PROVISIONS COURANTES

Les augmentations et diminutions se ventilent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Augmentations				Diminutions				Dont reprises sans utilisation
	Opérationnelle courante	Opérationnelle non courante	Financière	Total	Opérationnelle courante	Opérationnelle non courante	Financière	Total	
Litige fiscal TVA	-	261	-	261	-	(4 834)	-	(4 834)	-
Prud'hommes et restructurations engagées	-	611	-	611	-	(1 637)	-	(1 637)	(18)
Litiges divers	7	-	-	7	-	(128)	-	(128)	-
Risques fiscaux, sociaux	-	9	-	9	(3)	(26)	-	(29)	(26)
Autres	328	-	-	328	(605)	(25)	-	(630)	(25)
TOTAL	335	881	-	1 216	(608)	(6 650)	-	(7 258)	(69)

NOTE 19 Passifs financiers courants

Les passifs financiers courants correspondent aux instruments de couverture, comptabilisés à leur juste valeur. Certaines couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance, d'autres se réduisent progressivement jusqu'à l'échéance. Les valorisations de

ces instruments de couvertures sont réalisées selon le niveau II de la norme IFRS 7 amendée, soit sur la base de données observables autres qu'un prix coté sur un marché actif. Au 31 décembre 2013, la répartition par maturité est la suivante :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie	Couverture au 31.12.13	Échéances (en milliers d'euros)			Juste Valeur
					2014	2015	2016	
Swap Taux Fixe	17.12.12	15.12.15	CACIB	7 950	2 700	5 250	-	4
Swap Taux Fixe	17.12.12	16.06.14	CIC	14 810	14 810	-	-	4
				22 760	17 510	5 250	-	8

Au 31 décembre 2013, les instruments de couverture ont été comptabilisés en tant qu'actifs du fait de leur juste valeur positive.

NOTE 20 Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Dettes sociales	110 260	106 791	82 671
Dettes fiscales	58 250	54 799	44 698
Impôts sur les sociétés	903	2 670	5 255
TOTAL	169 413	164 260	132 624

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 21 Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Dettes sur immobilisations	932	1 016	287
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 326	8 185	9 053
Autres	526	1 047	626
TOTAL	11 784	10 248	9 966

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an.

7.2.6. Autres informations

NOTE 22 Informations sectorielles

INDICATEURS OPÉRATIONNELS SECTORIELS

Les indicateurs sectoriels de performance, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction, sont présentés ci-dessous.

(en milliers d'euros)	2013	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc
Chiffre d'affaires	742 741	631 809	63 180	16 473	23 839	1 654	5 786
Marge opérationnelle	44 977	42 234	1 294	167	1 088	(276)	470
Marge opérationnelle en %	6,1 %	6,7 %	2,0 %	1,0 %	4,6 %	(16,7)%	8,1 %
(en milliers d'euros)	2012	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc
Chiffre d'affaires	667 333	546 550	67 425	21 507	24 228	1 700	5 923
Marge opérationnelle	39 798	34 726	3 084	488	1 253	(290)	537
Marge opérationnelle en %	6,0 %	6,3 %	4,6 %	2,3 %	5,2 %	(17,1)%	9,1 %
(en milliers d'euros)	2011	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc
Chiffre d'affaires	618 060	496 705	67 278	24 443	23 011	1 307	5 316
Marge opérationnelle	34 305	28 675	4 060	230	1 334	(464)	470
Marge opérationnelle en %	5,6 %	5,8 %	6,0 %	0,9 %	5,8 %	(35,5)%	8,8 %

VENTILATION SECTORIELLE DES PRINCIPAUX ACTIFS

(en milliers d'euros)	2013	Intra-Groupe	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc
Écarts d'acquisition	200 527		166 356	21 558	4 804	5 116	2 182	511
Autres immobilisations incorporelles	35 901		34 771	860	32	209	2	27
Immobilisations corporelles	8 054		6 623	716	354	155	5	201
Clients et comptes rattachés	251 291	(1 821)	211 289	24 728	6 714	3 993	424	5 964
(en milliers d'euros)	2012	Intra-Groupe	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc
Écarts d'acquisition	192 144		156 449	21 559	6 547	5 116	1 959	514
Autres immobilisations incorporelles	32 891		31 523	1 058	0	264	4	42
Immobilisations corporelles	8 266		6 340	890	659	138	5	234
Clients et comptes rattachés	255 462	(2 106)	205 766	31 985	8 763	5 442	500	5 112
(en milliers d'euros)	2011	Intra-Groupe	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc
Écarts d'acquisition	165 301		126 318	22 259	8 447	5 116	2 644	517
Autres immobilisations incorporelles	25 100		23 541	1 142	0	348	6	63
Immobilisations corporelles	8 106		5 529	986	1 159	169	6	257
Clients et comptes rattachés	220 376	(2 020)	165 087	36 280	9 729	6 032	438	4 830

NOTE 23 Instruments financiers

INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

(en milliers d'euros)	31.12.13	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes en coût amorti
Actifs financiers non courants	4 877	-	-	-	4 877	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	251 291	-	-	-	251 291	-
Autres créances	5 445	-	-	-	5 445	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 246	48 246	-	-	-	-
ACTIFS	309 859	48 246	-	-	261 613	-
Endettement, part à long terme	64 525	-	-	-	-	64 525
Autres passifs financiers non courants	1 000	-	-	-	-	1 000
Endettement, part à court terme	30 574	-	-	-	-	30 574
Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	7 743	-	-	-	-	7 743
Fournisseurs	50 127	-	-	-	-	50 127
Autres passifs courants	11 784	-	-	-	-	11 784
PASSIFS	165 753	-	-	-	-	165 753
(en milliers d'euros)	31.12.12					
Actifs financiers non courants	4 609	-	-	-	4 609	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	255 462	-	-	-	255 462	-
Autres créances	15 207	-	-	-	15 207	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 168	40 168	-	-	-	-
ACTIFS	315 446	40 168	-	-	275 278	-
Endettement, part à long terme	72 798	-	-	-	-	72 798
Autres passifs financiers non courants	6 284	-	-	-	-	6 284
Endettement, part à court terme	20 386	-	-	-	-	20 386
Passifs financiers courants	6	-	6	-	-	-
Autres passifs financiers courants	2 100	-	-	-	-	2 100
Fournisseurs	52 167	-	-	-	-	52 167
Autres passifs courants	10 248	-	-	-	-	10 248
PASSIFS	163 989	-	6	-	-	163 983
(en milliers d'euros)	31.12.11					
Actifs financiers non courants	3 595	-	-	-	3 595	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	220 376	-	-	-	220 376	-
Autres créances	5 370	-	-	-	5 370	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 398	19 398	-	-	-	-
ACTIFS	248 739	19 398	-	-	229 341	-
Endettement, part à long terme	58 759	-	-	-	-	58 759
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-
Endettement, part à court terme	44 760	-	-	-	-	44 760
Passifs financiers courants	13	-	13	-	-	-
Autres passifs financiers courants	100	-	-	-	-	100
Fournisseurs	42 874	-	-	-	-	42 874
Autres passifs courants	9 966	-	-	-	-	9 966
PASSIFS	156 472	-	13	-	-	156 459

EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Effet en résultat des instruments financiers				
	2013	Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat	(156)	(156)	-	-	-
Prêts et créances	(520)	(710)	-	-	190
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Dettes en coût amorti	(5 374)	(3 977)	-	(1 397)	-
	(6 050)	(4 843)	0	(1 397)	190
(en milliers d'euros)	2012				
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat	(339)	(339)	-	-	-
Prêts et créances	(1 164)	(273)	-	-	(891)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Dettes en coût amorti	(5 622)	(4 023)	-	(1 599)	-
	(7 125)	(4 635)	-	(1 599)	(891)
(en milliers d'euros)	2011				
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat	(348)	(435)	87	-	-
Prêts et créances	(677)	(864)	-	-	187
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Dettes en coût amorti	(4 363)	(3 650)	-	(713)	-
	(5 388)	(4 949)	87	(713)	187

MATURITÉ

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2013, sur la base des paiements contractuels non actualisés.

(en milliers d'euros)	31.12.13	2014	2015	2016	2017
Emprunt obligataire*	49 986	-	-	-	49 986
Intérêts	10 484	2 621	2 621	2 621	2 621
Emprunts, part à long terme* (note 15)	18 900	-	9 600	9 300	-
Intérêts	659	-	464	195	-
Autres passifs financiers non courants (note 17)	1 000	-	1 000	-	-
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	81 029	2 621	13 685	12 116	52 607
Endettement, part à court terme* (note 15)	30 823	30 823			
Intérêts	733	733			
Passifs financiers courants (note 19)	-	-			
Autres passifs financiers courants (note 17)	7 743	7 743			
Fournisseurs	50 127	50 127			
Autres passifs courants (note 21)	11 784	11 784			
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	101 210	101 210			

* Capital restant dû, présenté en valeur nominale.

La part court-terme des emprunts bancaires au 31 décembre 2013 présente la maturité suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.13	Moins de 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 et 9 mois	Entre 9 et 12 mois
Emprunts, part à court terme*	9 600	-	4 800	-	4 800

* Capital restant dû, présenté en valeur nominale.

L'ensemble des autres passifs financiers courants du Groupe a des échéances inférieures à trois mois.

NOTE 24 Risques divers

L'ouverture d'un contrôle fiscal sur les exercices 2011 et 2012 de la société Cognitis France a été notifiée le 19 décembre 2013. Ce contrôle est actuellement en cours.

NOTE 25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont ceux consentis ou reçus par Gfi Informatique et ses filiales. Ils sont présentés ci-après.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE

Dans le cadre de ses cessions, le Groupe a accordé les garanties de passif suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.13
Échéance	Garanties de passif accordées dans le cadre des cessions suivantes :	Plafond
20.03.12	Gfi Monetic	750
28.02.14	Gfi Canada	15 985
30.06.16	Activité P.O.S	200

Dans le cadre de ses acquisitions, le Groupe a reçu les garanties de passif suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.13
Échéance	Garanties de passif reçues dans le cadre des acquisitions suivantes :	Plafond
29.06.15	Géosphère	250
29.06.15	JVS-Adix	50
15.10.14	Thales	1 500
17.09.15 ⁽¹⁾	Addstones	500

(1) Passif fiscal ou social : expiration de la période légale de prescription.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Nantissements, garanties et hypothèques donnés

Le Groupe a accordé, dans le cadre de son financement auprès des établissements bancaires, les nantissements et hypothèques suivantes.

<i>Nantissements et hypothèques</i>	31.12.13
Bénéficiaire	Objet
Trésor Public	Titres Gfi Informatique - Production détenus par Gfi Informatique
Établissements bancaires du pool	Titres Gfi Progiciels détenus par Gfi Informatique
Établissements bancaires du pool	Titres Cognitis Group détenus par Gfi Informatique
Trésor public	Caution / CIR 2009 Cognitis (montant de 1 248 en milliers d'euros)

Autres engagements donnés dans le cadre des opérations de financement

- Limitations contractuelles à la politique de distribution de dividendes

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Notamment, ces distributions sont limitées à 35 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,70 et elles ne sont pas autorisées pour un niveau de ratio R2 supérieur à 2.

- Remboursements complémentaires contractuels

Les modalités de remboursement du principal emprunt bancaire en France prévoient des remboursements complémentaires anticipés, notamment en fonction du niveau des flux de trésorerie générés par l'activité du Groupe, en cas de cession d'actifs immobilisés dans certaines conditions et en cas de paiement reçus au titre de garanties.

- Covenants

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe est engagé à respecter des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles. Ces engagements sont présentés dans la note 28 : « Objectifs et politique de gestion des risques financiers ».

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Garantie sur contrats clients	3 999	3 619	4 476
Garantie sur contrats fournisseurs	33	33	208
Garantie de facilités de caisse accordées au bénéfice des filiales	-	1 750	1 512
Garantie de paiement de loyers	440	432	481
TOTAL	4 472	5 834	6 677

Dans le cadre des activités poursuivies, les engagements au titre des contrats de locations immobilières non résiliables sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.13	- de 1 an	Échéances 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple	35 888	10 033	23 004	2 851

Le contrat de bail du siège social a été conclu en 2010 pour une durée ferme de 9 ans. Le montant des loyers dus au titre de ce contrat, présenté dans le tableau ci-dessus, s'élève à 19,9 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de retraite (coût des services passés non amortis) sont présentés en note 16 : « Provisions non courantes ».

À la connaissance du Groupe Gfi Informatique, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

NOTE 26 Événements postérieurs à la clôture

ACQUISITION AWAK'IT

Gfi Informatique a acquis fin janvier 2014 la totalité du capital de la société Awak'IT, agence conseil spécialisée dans la communication Digitale globale, Corporate, RH des grands groupes. Awak'IT s'est forgée une compétence reconnue sur les nouveaux canaux du Digital (Web TV, intranet, tablettes mobiles, réseaux collaboratifs et sociaux, e-formation...) et compte notamment parmi ses clients des groupes prestigieux dont beaucoup du CAC 40.

COGNITIS

Gfi Informatique a acquis le 24 janvier 2014, le solde des actions de la société Cognito Group encore détenues par un actionnaire minoritaire. Après cette acquisition, Gfi Informatique détient l'intégralité du capital de cette société, contre 73,4 % auparavant.

NOTE 27 Informations relatives aux parties liées

TRANSACTIONS CONCLUES AVEC L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

Néant

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2013 et de l'année 2012 aux membres des organes d'administration et de direction, de la part de Gfi Informatique et des sociétés contrôlées, se présente comme suit :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
2013	636 000	270 000	2 635	136 000	1 044 635	-
2012	636 000	189 110	3 026	136 000	964 136	-

La partie variable des rémunérations des mandataires sociaux est calculée, d'une part, en fonction de l'évolution de la rentabilité opérationnelle et des capitaux engagés par rapport au budget et, d'autre part, en fonction d'objectifs spécifiques aux responsabilités des dirigeants.

Le Groupe Gfi Informatique considère que seuls les mandataires sociaux ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités, directement ou indirectement (IAS 24.9).

Le 18 décembre 2007, la Société a conclu avec Monsieur Vincent Rouaix, une convention de non concurrence. À titre d'indemnisation de l'engagement de non concurrence souscrit par Monsieur Vincent Rouaix, ladite convention prévoit le versement à ce dernier, le jour de la cessation de son mandat, d'une somme forfaitaire qui a été portée à 850 000 euros par avenant du 29 mars 2013.

Il n'existe pas d'engagement post-mandats concernant les mandataires sociaux au 31 décembre 2013.

Le nombre de droits à actions gratuites attribué au cours des exercices antérieurs au profit des parties liées au titre des plans 2011 et 2012 sont de respectivement 200 000 et 250 000 droits.

Le nombre de droits à actions gratuites attribué au cours de l'exercice au profit des parties liées s'élève à 150 000.

AUTRE TRANSACTION AVEC DES ORGANES DE DIRECTION

Le nombre de Bsaar acquis par des parties liées au cours des exercices précédents s'élève à 65 384.

NOTE 28 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de crédit-bail et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Il contracte également des instruments dérivés, principalement des *swaps* de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité et le risque de contrepartie.

Les politiques de gestion de ces risques sont résumées ci-dessous.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et obligataires et de contrats d'affacturage.

Contrats d'affacturage

Le Groupe Gfi Informatique dispose, *via* des contrats d'affacturage, de lignes de financement en fonction du montant des créances clients cédées. Ces lignes de financement sont plafonnées à 68,0 millions d'euros en France.

Lignes de découvert bancaire

Le Groupe Gfi Informatique dispose de lignes de découverts bancaires négociés, plafonnées à 25,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, ces lignes de découvert bancaire sont utilisées à hauteur de 14,2 millions d'euros, principalement en France.

Clauses conventionnelles dites de défaut

Les contrats d'emprunts bancaires comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles.

- Critères financiers au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, ces ratios s'appliquent sur la Convention de crédit du 28 septembre 2012, dont le solde et les échéances en valeur nominale se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.13	Échéances		
		2014	2015	2016
Convention de crédit, refinancement 2012 en valeur nominale	28 500	9 600	9 600	9 300

Les exigences de ratios, au 31 décembre 2013 et sur les périodes à venir, sont résumées ci-dessous :

Covenants	Exigence	31.12.13	30.06.14	31.12.14	30.06.15	31.12.15
EBE / Frais Fi Nets Cash	R1 > à :	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Dettes Fi. Nettes / EBE	R2 < à :	2,20	2,20	1,90	1,90	1,75
Dettes Fi. Nettes / CP	R3 < à :	0,70	0,60	0,60	0,50	0,50

R1 : EBE retraité / Frais financiers nets cash.

R2 : Dettes financières nettes / EBE retraité.

R3 : Dettes financières nettes / capitaux propres.

Les agrégats de calcul utilisés dans ces ratios sont définis de manière détaillée dans la Convention de Crédit. A noté que la notion d'EBE retraité correspond, de manière synthétique, à un Ebitda opérationnel complété des effets des restructurations et de la CVAE.

Sur la base du bilan et des performances 2013, Gfi Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ce contrat bancaire, les covenants sont respectés à la date de publication. Par conséquent, il n'existe pas de risques d'exigibilité anticipée liée aux covenants pour le Groupe au titre de l'exercice 2013.

Remboursements complémentaires contractuels

Les clauses des remboursements complémentaires contractuels (cf. note 25 : « Engagements hors bilan ») ne trouvent pas à s'appliquer en France au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée au niveau de l'endettement financier du Groupe. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture de type contrats de *swap* classiques. Au 31 décembre 2013, après prise en compte des *swaps* de taux d'intérêt, environ 93 % de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe.

Dans un contexte où les couvertures seraient rendues actives, l'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse marginale de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 0,1 million d'euros dans les comptes consolidés du Groupe Gfi Informatique, sur la base des passifs financiers au 31 décembre 2013.

RISQUE DE CHANGE

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone Euro. Dans les autres cas (Suisse, Maroc), les produits issus de la vente sont générés dans la même devise que les coûts d'exploitation liés, limitant ainsi l'exposition au taux de change. Les flux intra-Groupe opérationnels en devises étrangères sont extrêmement limités.

Les actifs et passifs nets du Groupe en devise sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Francs Suisse	Dirham Marocain	31.12.13
Actifs	12 937	8 099	21 036
Passifs	(770)	(4 017)	(4 787)
Position nette avant gestion	12 167	4 082	16 249
Position de couverture	-	-	-
Position nette après gestion	12 167	4 082	16 249
Impact d'une évolution défavorable uniforme de 1 centime de l'euro	(122)	(41)	(162)

RISQUE SUR ACTIONS

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

INFORMATION SUR LE CAPITAL ET SA GESTION

Le Groupe a pour objectif de conserver un ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres limité. Dans le cadre de la gestion de cet objectif, le Groupe cherche à maintenir une structure financière optimale, en relation avec le financement de sa croissance externe et le rendement des fonds propres.

Au 31 décembre 2013, le ratio d'endettement est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Endettement financier net	46 853	53 290	84 942
Capitaux propres	200 838	187 909	208 452
Ratio Endettement financier net / Capitaux propres	23 %	28 %	41 %

Au titre du contrat de financement principal du Groupe, le Groupe s'engage à se couvrir, dans certaines limites, à la hausse du taux Euribor 3 mois.

RISQUES DE CRÉDIT

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en note 12 : « Clients et comptes rattachés ». Le tableau de passage de la dépréciation, présentant ses variations au cours de l'exercice, figure également dans cette note.

NOTE 29 Application IAS 19 Révisée, tableaux de passage

La révision de la norme a pour effet de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres, ce point est sans impact pour le Groupe qui les comptabilisait déjà de cette manière.

La modification de la Convention Collective Nationale du SYNTEC en 2004 avait généré un coût total des services passés de 1 219 milliers d'euros. Le solde du coût des services passés non comptabilisé en résultat au 31 décembre 2012 s'élevait à 828 milliers d'euros.

Les effets de modifications des régimes sont désormais à comptabiliser en résultat. Au titre de l'application rétrospective de la norme IAS 19

révisée, ce solde est donc comptabilisé dans les engagements postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2012 en contrepartie des capitaux propres, pour son montant net des impacts de fiscalité différée.

Les impacts détaillés de l'application de la norme IAS 19 révisée sur les états de la situation financière consolidée, le résultat et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2012 sont présentés ci-après. Compte tenu de la non matérialité des impacts de la norme IAS 19 révisée sur ces mêmes états au titre de l'exercice 2011, ces derniers n'ont pas été retraités.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	31.12.12	IAS 19 révisée	31.12.12 retraité
Écarts d'acquisition	192 144		192 144
Autres immobilisations incorporelles	32 891		32 891
Immobilisations corporelles	8 266		8 266
Actifs financiers non courants	4 609		4 609
Impôts différés actifs	5 149	299	5 448
Autres actifs non courants	18 244		18 244
ACTIFS NON COURANTS	261 303	299	261 602
ACTIFS COURANTS	332 226	-	332 226
TOTAL ACTIF	593 529	299	593 828
Capital	108 901		108 901
Primes	36 259		36 259
Réserves consolidées	48 687	(529)	48 158
Autres	(3 943)		(3 943)
Réserves de conversion	175		175
Capitaux propres, part du Groupe	190 079	(529)	189 550
Part ne donnant pas le contrôle	(1 641)		(1 641)
CAPITAUX PROPRES	188 438	(529)	187 909
Endettement, part à long terme	72 840		72 840
Impôts différés passifs	148		148
Provisions non courantes	19 884	828	20 712
Autres passifs financiers non courants	6 284		6 284
PASSIFS NON COURANTS	99 156	828	99 984
PASSIFS COURANTS	305 935	-	305 935
TOTAL PASSIF	593 529	299	593 828

RÉSULTAT

L'annulation de la charge d'amortissement correspondante comptabilisée au titre de l'exercice 2012 pour un montant non significatif (« coûts des services passés pris en charge de la période » à hauteur de 46 milliers d'euros), modifie légèrement le résultat net de l'exercice 2012.

(en milliers d'euros)	31.12.12	IAS 19 révisée	31.12.12 retraité
Chiffre d'affaires	667 333		667 333
Charges de personnel	(482 070)		(482 070)
Achats et charges externes	(129 037)		(129 037)
Impôts, taxes et versements assimilés	(11 620)		(11 620)
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels affectés)	(6 798)		(6 798)
Autres produits et charges opérationnels courants	1 944	46	1 990
MARGE OPÉRATIONNELLE	39 752	46	39 798
MARGE OPÉRATIONNELLE EN %	6,0 %		6,0 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	23 308	46	23 354
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(5 895)	0	(5 895)
Autres produits et charges financiers	(667)		(667)
Impôts sur les résultats	(8 018)	(17)	(8 035)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	8 728	29	8 757
Résultat des activités abandonnées	3 349		3 349
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	12 077	29	12 106
dont part du Groupe	11 600	29	11 629
dont part ne donnant pas le contrôle	477		477

FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31.12.12	IAS 19 révisée	31.12.12 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat des activités abandonnées	8 728	29	8 757
Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie et autres	12 021	(46)	11 975
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	1 680		1 680
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	178		178
Profits et pertes de dilution	0		0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	22 607	(17)	22 590
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	4 214		4 214
Coût des <i>swap</i>	65		65
Charge d'impôt	8 018	17	8 035
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	34 904	0	34 904
Impôt versé	(8 334)		(8 334)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	1 211		1 211
I- FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÈRE PAR L'ACTIVITÉ	27 781	0	27 781
II- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	23 489	0	23 489
III- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(26 948)	0	(26 948)
+/- Incidence des variations de cours des devises	(3)		(3)
VARIATION DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	24 319	0	24 319

NOTE 30 Application IFRS 5, tableaux de passage

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012 avant application IFRS 5	IFRS 5 Reclassement Canada	2012
Chiffre d'affaires	680 423	(13 090)	667 333
Charges de personnel	(489 313)	7 243	(482 070)
Achats et charges externes	(133 025)	3 988	(129 037)
Impôts, taxes et versements assimilés	(11 682)	62	(11 620)
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels affectés)	(6 798)	0	(6 798)
Autres produits et charges opérationnels courants	2 340	(396)	1 944
MARGE OPÉRATIONNELLE	41 945	(2 193)	39 752
<i>Marge opérationnelle en %</i>	<i>6,2 %</i>	<i>16,8 %</i>	<i>6,0 %</i>
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	(1 495)	0	(1 495)
Restructurations	(7 492)	806	(6 686)
Résultat des cessions et liquidations	2 301	(2 301)	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	(3 300)	0	(3 300)
Autres produits et charges opérationnels	(4 963)	0	(4 963)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	26 996	(3 688)	23 308
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	420	0	420
Coût de l'endettement financier brut	(6 397)	82	(6 315)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(5 977)	82	(5 895)
Autres produits et charges financiers	(700)	33	(667)
Impôts sur les résultats	(8 242)	224	(8 018)
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT	12 077	(3 349)	8 728
Résultat des activités abandonnées		3 349	3 349
Résultat des sociétés intégrées par mise en équivalence		0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	12 077	0	12 077
dont part du Groupe	11 600	0	11 600
dont part ne donnant pas le contrôle	477	0	477

FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012 avant application IFRS 5	IFRS 5 Reclassement Canada	2012
Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat des activités abandonnées	12 077	(3 349)	8 728
Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie et autres	12 021	0	12 021
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	1 680	0	1 680
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	(2 122)	2 300	178
Profits et pertes de dilution		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	23 656	(1 049)	22 607
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	4 296	(82)	4 214
Coût des <i>swap</i>	65	0	65
Charge d'impôt	8 242	(224)	8 018
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	36 259	(1 355)	34 904
Impôt versé	(9 033)	699	(8 334)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	3 458	(2 247)	1 211
I- FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÈRE PAR L'ACTIVITÉ	30 684	(2 903)	27 781
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(8 523)	2 468	(6 055)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 586)	458	(3 128)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 466	(36)	1 430
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(6)	0	(6)
+/- Incidences des variations de périmètre	16 529	15 146	31 675
+/- Variations des prêts et avances consenties	(427)	0	(427)
II- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	5 453	18 036	23 489
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			0
• Versées par les actionnaires de la société mère		0	0
• Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		0	0
+/- Rachats et reventes d'actions propres	(1 611)	0	(1 611)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(4 846)	0	(4 846)
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	0
+ Variation des capitaux propres liée à l'enregistrement de l'Océane		0	0
+ Souscription d'emprunts	43 805	(6 149)	37 656
- Remboursements d'emprunts	(51 837)	7 330	(44 507)
+/- Variation du tirage sur créances affacturées	(9 189)	0	(9 189)
- Intérêts financiers versés	(4 468)	82	(4 386)
- Coût des <i>swap</i>	(65)	0	(65)
III- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(28 211)	1 263	(26 948)
+/- Incidence des variations de cours des devises	98	(101)	(3)
VARIATION DE TRÉSORERIE HORS ACTIVITÉS ABANDONNÉES	8 024	16 295	24 319
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES		(16 295)	(16 295)
VARIATION DE TRÉSORERIE	8 024	0	8 024

7.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GFI Informatique, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

7.3.1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7 « Ecarts d'acquisition » de la section « Notes sur l'état de la situation financière consolidée » de l'annexe qui présente notamment les tests de sensibilité sur l'évaluation des écarts d'acquisition.

7.3.2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

CHIFFRE D'AFFAIRES

La note « Chiffre d'affaires » de la section « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et nous avons vérifié leur correcte application.

ECARTS D'ACQUISITION

La note « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés » de la section « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition tels qu'exposés dans la note 7 « Ecarts d'acquisition » de la section « Notes sur l'état de la situation financière consolidée » de l'annexe, à apprécier les

données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés utilisées, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

PROVISIONS

La note « Provisions » de la section « Principes et méthodes comptables » ainsi que les notes 16 « Provisions non-courantes » et 18 « Provisions courantes » de la section « Notes sur l'état de la situation financière consolidée » de l'annexe exposent les règles de comptabilisation des provisions ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

7.3.3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 18 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Vincent Papazian

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Abily



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2013



8.1. COMPTES SOCIAUX ANNUELS	138		
8.1.1. Bilan	138	Note 18 Participation des salariés	154
8.1.2. Compte de résultat	139	Note 19 Prime de partage des profits	155
8.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS	140	Note 20 Impôt sur les bénéfices	155
8.2.1. Principaux événements de l'exercice	140	8.2.6. Autres informations	156
8.2.2. Événements postérieurs à la clôture	140	Note 21 Engagements hors bilan	156
8.2.3. Règles et principes comptables	141	Note 22 Rémunération des dirigeants	157
8.2.4. Notes sur le bilan	143	Note 23 Effectif moyen	157
Note 1 Immobilisations incorporelles	143	Note 24 Droit individuel à la formation (DIF)	157
Note 2 Immobilisations corporelles	143	Note 25 Proposition d'affectation du résultat	158
Note 3 Immobilisations financières	144	Note 26 Informations concernant les entreprises liées	158
Note 4 Clients et comptes rattachés	145	Note 27 Tableau des filiales et participations	159
Note 5 Autres créances	145	8.3. AUTRES INFORMATIONS	162
Note 6 Valeurs mobilières de placement	146	8.3.1. Résultat financier des 5 derniers exercices	162
Note 7 Comptes de régularisation	146	8.3.2. Inventaire des valeurs mobilières détenues par Gfi Informatique SA	163
Note 8 Capitaux propres	147	8.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	164
Note 9 Provisions pour risques et charges	148	8.4.1. Opinion sur les comptes annuels	164
Note 10 Dettes financières	149	8.4.2. Justification des appréciations	164
Note 11 Dettes d'exploitation et autres	151	8.4.3. Vérifications et informations spécifiques	165
8.2.5. Notes sur le compte de résultat	152	8.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	166
Note 12 Chiffre d'affaires	152	8.5.1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale	166
Note 13 Production immobilisée	152	8.5.2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale	166
Note 14 Reprises de dépréciations, provisions et transferts de charges	152		
Note 15 Dotations aux amortissements et dépréciations	153		
Note 16 Résultat financier	153		
Note 17 Résultat exceptionnel	154		

8.1. COMPTES SOCIAUX ANNUELS

8.1.1. Bilan

ACTIF

(en euros)	2013			2012
	Montant Brut	Amort. & Dépréciations	Montant Net	Montant Net
Immobilisations incorporelles (note 1)	104 454 624	15 407 452	89 047 172	88 231 067
Immobilisations corporelles (note 2)	14 332 631	9 119 001	5 213 630	4 871 628
Immobilisations financières (note 3)	219 097 300	62 657 496	156 439 804	152 400 156
ACTIF IMMOBILISÉ	337 884 555	87 183 949	250 700 606	245 502 851
Stock de marchandises	198 722	38 395	160 327	175 703
Avances versées sur commandes en cours	199 132	0	199 132	360 939
Créances clients et comptes rattachés (note 4)	139 546 266	314 648	139 231 618	137 840 806
Autres créances (note 5)	51 033 757	4 833 722	46 200 035	36 368 419
Valeurs mobilières de placement (note 6)	23 998 043	0	23 998 043	21 391 616
Disponibilités	7 432 179	0	7 432 179	4 784 602
Charges constatées d'avance (note 7)	4 599 677	0	4 599 677	3 580 458
ACTIF CIRCULANT	227 007 776	5 186 765	221 821 011	204 502 543
Charges à répartir sur plusieurs exercices (note 7)	1 806 109	454 131	1 351 978	1 806 109
Écarts de conversion actif	0		0	58 287
TOTAL ACTIF	566 698 440	92 824 845	473 873 595	451 869 790

PASSIF

(en euros)	2013	2012
Capital	108 900 684	108 900 684
Primes d'émission, de fusion, d'apport	42 709 140	42 709 140
Réserve légale	5 792 263	5 272 044
Report à nouveau	12 143 653	5 482 349
Résultat de l'exercice	13 019 269	10 404 371
Provisions réglementées	2 978 428	3 383 339
CAPITAUX PROPRES	(NOTE 8) 185 543 437	176 151 927
Provisions (note 9)	7 539 886	12 517 255
Autres fonds propres	0	42 500
PROVISIONS ET AUTRES FONDS PROPRES	7 539 886	12 559 755
Emprunt obligataire (note 10)	49 986 468	50 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 10)	40 529 776	41 710 055
Dettes financières diverses (note 10)	33 568 318	22 043 839
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	357 595	408 578
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (note 11)	35 632 407	34 094 328
Dettes fiscales et sociales (note 11)	89 671 586	84 156 109
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (note 11)	2 640 015	2 204 177
Autres dettes (note 11)	7 547 484	7 447 028
Produits constatés d'avance	20 856 623	21 093 994
DETTES	280 790 272	263 158 108
TOTAL PASSIF	473 873 595	451 869 790

8.1.2. Compte de résultat

<i>(en euros)</i>		2013	2012
Prestations de services		449 501 275	422 731 022
Ventes de marchandises		1 150 091	1 768 623
CHIFFRE D'AFFAIRES	<i>(note 12)</i>	450 651 366	424 499 645
Production immobilisée	<i>(note 13)</i>	312 336	259 971
Subventions d'exploitation		49 500	82 712
Reprises de dépréciations et provisions et transferts de charges	<i>(note 14)</i>	3 855 747	6 668 530
Autres produits		340 264	154 401
PRODUITS D'EXPLOITATION		455 209 213	431 665 259
Autres achats et charges externes		162 328 525	145 800 486
Impôts et taxes et versements assimilés		12 294 443	12 017 915
Salaires et traitements		182 409 178	176 042 357
Charges sociales		82 997 981	83 451 051
Dotations aux amortissements et dépréciations	<i>(note 15)</i>	3 448 942	3 292 601
Autres charges		213 346	174 859
CHARGES D'EXPLOITATION		443 692 415	420 779 269
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		11 516 798	10 885 990
Produits financiers des participations		4 139 340	8 533 602
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		59 324	149 508
Autres intérêts et produits assimilés		126 286	742 637
Reprises sur provisions et dépréciations		330 810	0
Différences positives de change		0	7 477
PRODUITS FINANCIERS		4 655 760	9 433 224
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		136 071	17 327 173
Intérêts et autres charges financières		4 372 113	4 251 785
CHARGES FINANCIÈRES		4 508 184	21 578 958
RÉSULTAT FINANCIER	<i>(note 16)</i>	147 576	(12 145 734)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		11 664 374	(1 259 744)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		36 200	24 724
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 933 735	17 581 545
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges		6 540 712	3 332 239
PRODUITS EXCEPTIONNELS		8 510 647	20 938 508
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 425 946	7 978 877
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 294 650	4 158 497
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		5 749 010	1 458 678
CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 469 606	13 596 052
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	<i>(note 17)</i>	(3 958 959)	7 342 456
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	<i>(note 18)</i>	0	0
Prime de partage des profits	<i>(note 19)</i>	192 890	215 965
Impôt sur les bénéfices	<i>(note 20)</i>	(5 506 744)	(4 537 624)
RÉSULTAT NET		13 019 269	10 404 371

8.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS

8.2.1. Principaux événements de l'exercice

ACQUISITIONS DE FONDS DE COMMERCE

À compter du 1^{er} juillet 2013, Gfi Informatique a repris l'activité Oracle de sa filiale Gfi Progiciels constituée pour l'essentiel par des activités d'assistance technique. Cette activité représente environ 4,7 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel en 2012.

Le 2 août 2013, Gfi Informatique a repris le fonds de commerce de la société SA Techmind Forma Systemes. Cette activité représente environ 1,0 million d'euros de chiffre d'affaires annuel en 2012.

Le 1^{er} décembre 2013, Gfi Informatique a acquis le fonds de commerce de la société ST Informatique Services qui exerce des activités de prestations informatiques de développements JAVA. Cette activité représente environ 1,3 million d'euros de chiffre d'affaires annuel en 2012.

ACQUISITION DE TITRES

En janvier 2013, Gfi Informatique a souscrit 300 000 actions nouvelles de sa filiale Gfi-BUS lors de l'augmentation de capital de cette dernière, conservant sa participation à 100 %.

Offre publique d'achat

Les Fonds apax et boussard & gavaudan ont conclu un pacte d'actionnaires le 7 juin 2013 afin « de stabiliser le capital de Gfi Informatique, et de poursuivre la création de valeur de la Société dans l'optique de la recherche d'une liquidité de leur investissement dans le délai le plus approprié compte tenu des circonstances ».

Conformément à la réglementation applicable, le concert ainsi constitué a provoqué le lancement d'une offre publique d'achat dont l'initiateur est la société infofin participations, société constituée à cet effet.

Au terme de la période d'offre, la société infofin participations a acquis 7 483 083 actions et 163 755 Océanes, ce qui permet au concert de détenir 42 666 632 actions Gfi Informatique, et 10 053 919 Océanes, ce qui représente 78,36 % du capital et des droits de vote de la Société et 99,73 % des Océanes en circulation.

Les porteurs d'Océane ont renoncé au remboursement anticipé de l'Océane consécutivement à l'avis de remboursement diffusé par Gfi Informatique le 5 juillet 2013.

8.2.2. Événements postérieurs à la clôture

ACQUISITION D'AWAK'IT SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE DANS LA COMMUNICATION DIGITALE

Gfi Informatique a acquis fin janvier 2014, la totalité du capital de la société Awak'IT, agence conseil spécialisée dans la communication Digitale globale, Corporate, RH des grands groupes. Awak'IT s'est forgée une compétence reconnue sur les nouveaux canaux du Digital (Web TV, intranet, tablettes mobiles, réseaux collaboratifs et sociaux, e-formation...) et compte notamment parmi ses clients des groupes prestigieux dont beaucoup du CAC 40. Ses équipes comprennent des créatifs et des techniciens de haut niveau qui lui ont permis de remporter de nombreux prix, notamment deux « topcoms » avec BNPP et Air Liquide, le 6 février dernier.

À travers cette opération, Gfi Informatique a pour objectif de prendre une place de premier plan sur le marché (français) du Digital, tant en création qu'en capacité de réalisation. Le Groupe entend également développer des synergies commerciales importantes sur un secteur en très forte croissance.

COGNITIS

Gfi Informatique a acquis le 24 janvier 2014, le solde des actions de la société Cognitis Group encore détenues par un actionnaire minoritaire. Après cette acquisition, Gfi Informatique détient l'intégralité du capital de cette société, contre 73,4 % auparavant.

8.2.3. Règles et principes comptables

PRÉAMBULE

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général, homologué par le règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commerciaux

La valorisation des fonds de commerce est appréciée chaque année par référence à des critères d'évaluation incluant la rentabilité de l'activité et la croissance du chiffre d'affaires.

Une dépréciation est comptabilisée en cas de non-respect de ces critères.

La quote-part des fonds de commerce liée à la clientèle est amortie sur 5 ans linéairement.

Logiciels

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation de 1 à 5 ans.

Les logiciels créés à usage interne sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 à 10 ans.

Il est constaté un amortissement dérogatoire pour le montant des dépenses portées à l'actif.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- Matériel informatique : 1 à 5 ans ;
- Matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau/autres : 5 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les frais liés à ces acquisitions sont enregistrés en charges exceptionnelles.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment, de la quote-part de Gfi Informatique dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les quatre années suivantes ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Les actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions à objectifs multiples sont considérées comme des titres immobilisés. Lorsque leur valeur d'acquisition est inférieure à la moyenne des cours du dernier mois, une dépréciation est enregistrée correspondant à la différence entre le cours historique et la moyenne des cours du mois.

Créances rattachées à des participations

Dans le cadre de la gestion de leur trésorerie, Gfi Informatique et ses filiales ont des intérêts financiers communs. Une optimisation de la gestion de leurs flux et de leurs besoins et excédents de trésorerie est réalisée par la société mère. Ces opérations sont réglementées par les conventions de trésorerie signées entre Gfi Informatique et ses filiales.

Les sommes mises à la disposition de Gfi Informatique par ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1 %.

Les sommes prêtées par Gfi Informatique à ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 2,50 %.

Cette règle de calcul des intérêts sur comptes courants a pour objectif de se rapprocher de la réalité économique des taux d'intérêt pratiqués par les banques et les établissements de crédit.

La décision de déprécier les comptes courants et créances rattachées à des filiales de Gfi Informatique, est effectuée en tenant compte notamment des capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés.

ACTIF CIRCULANT

Affacturation des créances clients

Gfi Informatique procède à l'affacturation de la majeure partie de ses créances clients auprès de BNP Paribas Factor. Une assurance couvre partiellement le risque de non-paiement. Les créances clients faisant l'objet d'un tirage sont maintenues dans le poste « clients ». En contrepartie du tirage est constatée une dette dans le poste « dettes financières ».

Clients et comptes rattachés

Les créances dont l'échéance est dépassée depuis plus de 12 mois font l'objet d'une analyse au cas par cas et d'une dépréciation en fonction du risque de non recouvrement, le cas échéant, à l'exception des créances garanties par la société Euler Hermes Sfac et des créances sur les administrations qui ne font pas l'objet de litiges.

Les créances faisant l'objet de litiges sont dépréciées au cas par cas.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. L'évaluation est estimée globalement par type de placement en fonction des cours officiels à la date de clôture de l'exercice.

CHARGES À RÉPARTIR

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont constatés en charges au cours de l'exercice où ils sont souscrits à l'exception des frais de montage liés à la renégociation du contrat d'emprunt contracté en 2012 auprès d'un pool bancaire, et à ceux liés à l'émission d'Océane réalisée en 2011 qui sont comptabilisés en charges à étaler et repris sur la durée de l'emprunt.

CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVICES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre. Les pertes de change latentes dégagées à cette occasion sont provisionnées.

IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

L'impôt est calculé au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

La société Gfi Informatique est tête de groupe d'un périmètre d'intégration fiscale. Celui-ci comprend l'ensemble des filiales et sous filiales françaises détenues à 100 % au 1^{er} janvier de l'exercice.

Gfi Informatique constate en résultat la charge d'impôt correspondant au résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits des sociétés intégrées n'est pas rémunérée par Gfi Informatique.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

Assistance technique, conseil et intégration de systèmes en régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une

provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Intégration de systèmes associée à des ventes de matériels

La part de revenu relative aux matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

Ventes de Progiciels et de Matériels

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *pro rata temporis* sur la durée du contrat.

PROVISIONS

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui peuvent être évalués de manière fiable.

Gfi Informatique ne provisionne pas ses engagements relatifs aux avantages du personnel à long terme. Les engagements de retraite figurant en engagements hors bilan sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation n° 03-R-01 du CNC du 1^{er} avril 2003.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux et de change, Gfi Informatique est amené à souscrire des instruments dérivés. Gfi Informatique applique un traitement comptable de couverture conformément à l'article 372-2 du PCG. Pour être qualifié de couverture, il est notamment nécessaire que les instruments dérivés aient pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert et que les variations de valeur de l'élément couvert et l'instrument dérivé soit corrélées.

Les écarts de taux dégagés sur ces instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments, qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

8.2.4. Notes sur le bilan

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

Valeur brute (en euros)	31.12.2012	Acquisitions	Diminutions	31.12.2013
Frais d'établissement	436 550			436 550
Fonds commerciaux	91 896 384	1 060 001		92 956 385
Logiciels	10 188 684	756 451	278 328	10 666 807
Autres immobilisations incorporelles	216 330	283 930	105 378	394 882
	102 737 948	2 100 382	383 706	104 454 624
Amortissements	31.12.2012	Augmentations	Diminutions	31.12.2013
Frais d'établissement	406 541	30 009		436 550
Fonds commerciaux	2 066 001			2 066 001
Logiciels	6 500 746	1 148 890	278 328	7 371 308
	8 973 288	1 178 899	278 328	9 873 859
Dépréciation	31.12.2012	Augmentations	Diminutions	31.12.2013
Fonds commerciaux	5 533 593			5 533 593
	5 533 593	0	0	5 533 593
VALEUR NETTE	88 231 067	921 483	105 378	89 047 172

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des frais de développement initiés au cours de l'année 2013.

NOTE 2 Immobilisations corporelles

Valeur brute (en euros)	31.12.2012	Acquisitions	Diminutions	31.12.2013
Matériel de transport	150 519	9 711	9 768	150 462
Instal. techniques, matériel et outillage	6 728 827	2 559 493	1 127 771	8 160 549
Matériel et mobilier de bureau	2 230 811	284 852	156 763	2 358 900
Matériel informatique	4 237 304	746 732	1 325 761	3 658 275
Immobilisations en cours	585 528	17 364	598 447	4 445
	13 932 989	3 618 152	3 218 510	14 332 631
Amortissements	31.12.2012	Augmentations	Diminutions	31.12.2013
Matériel de transport	150 520	710	2 777	148 453
Instal. techniques, matériel et outillage	4 063 159	791 244	312 224	4 542 179
Matériel et mobilier de bureau	870 748	221 940	155 564	937 124
Matériel informatique	3 976 934	212 187	697 876	3 491 245
	9 061 361	1 226 081	1 168 441	9 119 001
VALEUR NETTE	4 871 628	2 392 071	2 050 069	5 213 630

NOTE 3 Immobilisations financières

Valeur brute (en euros)	31.12.2012	Acquisitions	Diminutions	31.12.2013
Participations	170 851 281	3 285 000		174 136 281
Actions propres	2 687 166	4 020 502	4 974 583	1 733 085
Versement d'apport non capitalisé	5 823 449			5 823 449
Créances rattachées à des participations	32 400 504	7 678 071	5 810 000	34 268 575
Prêts	856 790	102 863	104 241	855 412
Dépôts	2 574 914	189 184	483 600	2 280 498
	215 194 104	15 275 620	11 372 424	219 097 300

Dépréciation	31.12.2012	Augmentations	Diminutions	31.12.2013
Participations	44 800 000			44 800 000
Actions propres	212 522		212 522	-
Versement d'apport non capitalisé	5 823 449			5 823 449
Créances rattachées à des participations	11 911 263	136 070	60 000	11 987 333
Dépôts	46 714			46 714
	62 793 948	136 070	272 522	62 657 496
VALEUR NETTE	152 400 156	15 139 550	11 099 902	156 439 804

PARTICIPATIONS

Les participations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations figurant en note 27. La variation de la valeur brute des titres de participation se résume ainsi :

- augmentation de 3 000 milliers d'euros, correspondant à l'augmentation de capital de Gfi-BUS ;
- augmentation de 285 milliers d'euros, correspondant à l'acquisition des titres de Cognitis Group.

Les dépréciations de participation, d'un montant total de 44 800 milliers d'euros fin 2013, portent sur les titres des filiales françaises et suisses :

- Gfi Consulting pour 11 900 milliers d'euros ;
- Gfi International pour 32 900 milliers d'euros.

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Fin 2013, la dépréciation de créance rattachée à des participations concerne uniquement la filiale allemande Gfi Informatik Holding GmbH, pour un montant 11 987 milliers d'euros.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les actions propres s'élèvent à 1 733 milliers d'euros, correspondant à 515 604 titres représentant 0,9 % du capital social. Au cours de l'exercice :

- 1 150 324 actions ont été acquises au cours moyen de 3,50 euros ;
- 1 312 067 actions ont été vendues au cours moyen de 3,60 euros ;
- 282 360 actions ont été attribuées aux bénéficiaires au titre des plans d'actions gratuites mis en place en 2011 ; et
- 44 actions ont été attribuées en contrepartie de la conversion de 42 océanes.

Le versement d'apport non capitalisé correspond à un versement en « quasi capital » de 5 823 milliers d'euros au profit de la filiale allemande Gfi Informatik Holding GmbH. Ce montant est totalement déprécié.

NOTE 4 Clients et comptes rattachés

(en euros)	2013	2012
Clients hors Groupe	4 474 849	6 077 248
Clients Groupe	3 472 515	3 510 518
Créances cédées au <i>factor</i>	91 361 180	88 855 531
Factures à établir	39 761 119	39 463 898
Créances litigieuses	165 650	50 127
Effets à recevoir	310 953	106 481
TOTAL	139 546 266	138 063 803
Dépréciation des créances douteuses	(314 648)	(222 997)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	139 231 618	137 840 806

L'ensemble des créances clients et comptes rattachés présente des échéances inférieures à un an.

NOTE 5 Autres créances

(en euros)	2013	2012
Personnel	110 533	63 951
Stock de tickets restaurant	597 150	175 012
Créances sociales (IJSS, prévoyance, formation)	718 597	567 044
Créances fiscales (IS, TVA, CIR, Carry back)	27 692 150	24 293 067
Créance de CICE	4 182 791	-
Créance fiscale (litige TVA) (note 9)	4 833 722	-
Débiteurs divers	946 213	5 441 324
Comptes-courants Groupe et associés	11 742 898	5 679 776
Avoirs à recevoir	209 703	148 245
TOTAL	51 033 757	36 368 419
Dépréciation créance fiscale (litige TVA) (note 9)	(4 833 722)	-
TOTAL AUTRES CRÉANCES	46 200 035	36 368 419

CRÉANCE DE CARRY-BACK

Au cours de l'exercice 2010, le groupe d'intégration fiscale dont la mère est Gfi Informatique avait dégagé une perte fiscale significative, de 51 millions d'euros, liée notamment aux opérations de cessions. Dans les comptes de Gfi Informatique SA arrêtés au 31 décembre 2010, cette perte avait donné lieu à la constatation d'une créance de *carry-back* et du produit d'impôt correspondant pour un montant de 6,5 millions d'euros.

Le solde de cette créance de *carry-back* s'élève à 5 425 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale à partir de l'année calendaire 2013. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans le Compte de Résultat.

Le crédit d'impôt CICE sera soit déduit d'un éventuel paiement d'impôt sur les sociétés au cours des trois prochains exercices, soit réglé par l'administration fiscale à la Société au plus tard en 2017.

ÉCHÉANCES

Les autres créances ont toutes une échéance inférieure à un an, à l'exception :

- d'une partie de la créance fiscale de *carry-back*, estimée à 4 567 milliers d'euros, qui sera recouvrable au plus tard en avril 2016 ;

- de la créance de CICE ;
- des créances de CIR afférentes aux exercices 2011 à 2013, pour un montant de 12 144 milliers d'euros dont 2 147 milliers d'euros au titre des CIR des filiales.

NOTE 6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de :

- certificats de dépôt pour un montant de 12 551 milliers d'euros ;
- SICAV de trésorerie pour un montant de 11 447 milliers d'euros.

La valeur de marché correspondante s'élève à 25 185 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

NOTE 7 Comptes de régularisation

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux frais engagés :

- lors de l'émission de l'Océane en 2011 ;
- lors de la souscription de l'emprunt en septembre 2012.

Ces frais sont amortis sur la durée des emprunts.

(en euros)	Valeur brute au 31.12.2012	Amort. cumulés au 31.12.2012	Augmentation valeur brute en 2013	Amort. 2013	Valeur nette au 31.12.2013
Frais d'émission de l'Océane 2011	1 128 292	308 736	-	204 889	614 667
Frais d'émission d'emprunt 2012	1 050 912	64 359	-	249 242	737 311
TOTAL DES CHARGES À RÉPARTIR	2 179 204	373 095	-	454 131	1 351 978

NOTE 8 Capitaux propres

(en euros)	31.12.2012 avant affectation	Variation	Distribution Dividendes	Affectation du résultat 2012	Résultat 2013	31.12.2013 avant affectation
Capital	108 900 684					108 900 684
Primes d'émission	42 394 472					42 394 472
Primes de fusion	314 668					314 668
Réserve légale	5 272 044			520 218		5 792 262
Report à nouveau	5 482 349		44 173	6 617 132		12 143 654
Résultat de l'exercice	10 404 371		(3 267 021)	(7 137 350)	13 019 269	13 019 269
Provisions réglementées	3 383 339	(404 911)				2 978 428
TOTAL	176 151 927	(404 911)	(3 222 848)	0	13 019 269	185 543 437

Le capital social s'élève à 108 900 684 euros, composé de 54 450 342 actions de 2 euros de valeur nominale. Ces actions sont toutes de même catégorie. Les actions propres ne donnent pas lieu au versement de dividendes.

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires cumulés constatés sur les logiciels créés en interne.

BON DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

En novembre 2011, la Société a émis des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables. Les caractéristiques de ces BSAAR sont les suivantes :

Nature

Nombre de bons émis	849 992
Prix d'émission	0,45
Prix d'exercice	3,84
Montant de l'émission (en euros)	382 496
Date de péremption des bons	09.11.2016
Nombre de bons exercés au cours de l'exercice 2013	-
Nombre de bons en circulation au 31 décembre 2013	849 992
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	849 992
Augmentation de capital potentielle en valeur nominale (en euros)	1 699 984

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le 10 mars 2011, le Conseil d'administration a utilisé une autorisation de l'Assemblée générale du 19 mai 2010 pour attribuer 508 000 droits à actions gratuites à une quarantaine de salariés de différentes filiales françaises ou internationales du Groupe, et 91 725 droits à actions

gratuites à l'ensemble des salariés de la société Gfi Informatique et de ses filiales françaises. Ces attributions ne devaient devenir définitives qu'à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de deux années et sous conditions de performance relatives aux exercices 2011 et 2012.

Le Conseil d'administration du 14 mars 2012 a constaté la réalisation de la performance relative à l'exercice 2011 et a décidé d'annuler 246 500 droits qui concernaient la performance attendue pour l'exercice 2012. Le Conseil d'administration du 7 juin 2013, après avoir constaté la présence des bénéficiaires dans les effectifs de la Société à la date du 10 mars 2013 a attribué à ces derniers globalement 282 360 actions Gfi Informatique existantes et autodétenues grâce au programme de rachat d'actions mis en place par la Société.

Le 14 mars 2012, le Conseil d'administration a utilisé une autorisation de l'Assemblée générale du 19 mai 2010 pour attribuer 699 000 droits à actions gratuites à une cinquantaine de salariés de différentes filiales françaises ou internationales du Groupe, et 76 212 droits à actions gratuites à l'ensemble des salariés de la société Gfi Informatique et de ses filiales françaises. Ces attributions deviendront définitives à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de deux années et sous conditions de performance relatives à l'exercice 2012. Le 1^{er} mars 2013, le Conseil d'administration a validé les conditions de performance relatives à l'exercice 2012. Un prochain Conseil d'administration, après avoir constaté la présence des bénéficiaires dans les effectifs de la Société à la date du 14 mars 2014, leur attribuera définitivement les actions Gfi Informatique ou annulera les droits.

Le 1^{er} mars 2013, le Conseil d'administration a utilisé une autorisation de l'Assemblée générale du 22 mai 2012 pour attribuer 756 500 droits à actions gratuites à une cinquantaine de salariés de différentes filiales françaises ou internationales du Groupe, et 114 450 droits à actions gratuites à l'ensemble des salariés de la société Gfi Informatique et de ses filiales françaises. Ces attributions deviendront définitives à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de deux années et sous conditions de performance relatives à l'exercice 2013. Le Conseil d'administration du 4 mars 2014, après avis du Comité des rémunérations, considère que les critères de performance ajustés sont atteints tant en ce qui concerne la tranche 1 que la tranche 2.

NOTE 9 Provisions pour risques et charges

(en euros)	2013	2012
Litige TVA	6 335 087	10 907 880
Litiges prud'homaux et divers risques salariaux	476 250	685 500
Provision risque clients	301 431	-
Litige Urssaf	275 743	302 213
Litige Contrôle fiscal	-	412 000
Autres risques financiers	-	58 287
Autres	151 375	151 375
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	7 539 886	12 517 255
Autres charges	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 539 886	12 517 255

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	31.12.2012	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31.12.2013
Litige TVA	10 907 880	260 929	-	4 833 722	6 335 087
Autres	1 609 375	525 081	214 309	715 348	1 204 799
TOTAL PROVISIONS	12 517 255	786 010	214 309	5 549 070	7 539 886

Les dotations et reprises aux provisions pour risques sont comptabilisées en résultat exceptionnel, excepté pour la provision pour risque client qui est comptabilisée en résultat d'exploitation.

Les reprises de provisions utilisées correspondent à des risques clients résolus, à des risques salariaux dénoués.

Litige TVA

La provision pour litige TVA correspond à la notification des redressements portant sur les années 2004, 2005 et 2006. Le vérificateur a remis en cause l'exonération de TVA sur certaines livraisons intracommunautaires. Les redressements notifiés en 2007 et 2008 portent sur une somme globale de 8,5 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter les intérêts de retard pour 1,3 million d'euros, ainsi que les majorations de 40 % pour manquements délibérés soit 3,4 millions d'euros, soit un total, intérêts et majorations compris de 13,2 millions d'euros.

Gfi Informatique a contesté vigoureusement les propositions de rectification et a fait les différents recours hiérarchiques durant toute l'année 2009. L'administration a confirmé sa position et émis un avis de mise en recouvrement en février 2010, rendant nécessaire pour Gfi Informatique le provisionnement des redressements (hors pénalités), soit un montant de 9 752 milliers d'euros qui a été comptabilisé en « Résultat exceptionnel » dans les comptes de l'exercice 2009.

Les intérêts de retard à compter de cette date de mise en recouvrement ont été provisionnés. Ils s'élèvent à 261 milliers d'euros au titre de 2013 et 1 156 milliers d'euros au titre des exercices précédents.

Gfi Informatique considère toujours que ces redressements ne sont pas justifiés, ni en droit, ni en fait et a engagé la défense de sa position devant les juridictions compétentes. Une requête introductive d'instance a été déposée devant le Tribunal administratif de Paris le 11 octobre 2010, puis renvoyée sur le nouveau Tribunal administratif de Montreuil. Ce dernier, par jugement daté du 6 décembre 2012 a rejeté l'ensemble de la requête.

Gfi Informatique relevant de nombreuses contradictions dans le jugement et l'absence de réponse, notamment à une demande de question préjudicielle à poser devant la CJUE, a déposé un recours devant la Cour d'Appel de Versailles le 6 février 2013.

Maintenant son analyse, Gfi Informatique a décidé de ne pas provisionner la pénalité pour manquement délibéré.

Gfi Informatique a demandé et obtenu un échelonnement du règlement sur les années 2013 à 2015.

Au titre de 2013, les deux premiers versements sont intervenus pour un montant total de 4 834 milliers d'euros, entraînant une reprise de provision pour risque du même montant.

Par ailleurs, la Société a procédé à l'enregistrement d'une créance sur l'État du même montant car elle considère que sa position est justifiée. Toutefois, en application du principe de prudence, cette créance a été simultanément dépréciée en totalité. En conséquence, à l'exception des intérêts courus sur 2013, les autres éléments sont sans impact sur le résultat net de l'exercice.

Le solde des flux de trésorerie à venir présente l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Échéances	
		2014	2015
Principal	3 667	3 667	
Intérêts de retard jusqu'à fin décembre 2013	2 668		2 668
TOTAL PROVISIONNÉ	6 335	3 667	2 668
Estimation des Intérêts de retard à compter	119		119
Pénalités pour manquement délibéré	3 401	1 173	2 228
FLUX DE TRÉSORERIE	9 855	4 840	5 015

Litige Urssaf

La provision pour litige Urssaf correspond à la notification de redressement portant sur les années 2004 et 2005, pour laquelle Gfi Informatique a saisi le TASS.

NOTE 10 Dettes financières

Les échéances des emprunts et dettes au 31 décembre 2013 se décomposent de la façon suivante :

(en euros)	2013			2012
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	
EMPRUNT OBLIGATAIRE	49 986 468	0	49 986 468	50 000 000
Emprunts moyen terme auprès des établissements de crédit	28 547 027	9 647 027	18 900 000	36 034 754
Tirage <i>factor</i>	0	0	0	5 458 183
Concours bancaires courants	11 982 750	11 982 750	0	217 118
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	40 529 777	21 629 777	18 900 000	41 710 055
Dettes rattachées à des participations	33 474 919	0	33 474 919	21 988 071
Intérêts courus vis-à-vis des filiales à payer	93 399	93 399	0	55 768
DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	33 568 318	93 399	33 474 919	22 043 839
TOTAL	124 084 563	21 723 176	102 361 387	113 753 894

L'ensemble des emprunts est contracté en euros.

EMPRUNT MOYEN TERME AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Gfi Informatique avait souscrit un nouvel emprunt le 28 septembre 2012 avec son pool bancaire qui portait sur un montant total de 50 millions d'euros, amortissables sur 5 ans et dont les intérêts étaient à taux variables.

Le solde de cet emprunt au 31 décembre 2013 s'élève à 28 500 milliers d'euros et il représente la quasi-totalité des emprunts auprès des établissements de crédit.



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

OCÉANE

L'emprunt obligataire correspond à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Océane) réalisée en juin 2011. Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nature

Nombre d'obligations émises	10 080 645
Valeur nominale (<i>en euros</i>)	4,96
Prix d'émission (<i>en euros</i>)	4,96
Montant total de l'émission (<i>en euros</i>)	49 999 999
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)	5,25 %
Nombre d'obligations remboursées ou converties au cours de l'exercice	2 728
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31.12.2013	10 077 917
Date prévue de remboursement	01.01.2017
Coefficient de conversion	1,049
Augmentation de capital potentielle, en nombre d'actions	10 571 735
Augmentation de capital potentielle, en valeur nominale (<i>en euros</i>)	21 143 470

Le 12 août 2013, Gfi Informatique a remboursé par anticipation 2 686 obligations soit un montant de 13 323 euros. De plus, Gfi Informatique a converti 42 obligations en 44 actions pour un montant de 208 euros.

COVENANTS BANCAIRES

Le contrat d'emprunt bancaire contient des clauses conventionnelles de défauts dont certaines sont liées au non-respect de ratios calculés sur les données financières consolidées du Groupe. Sur la base du bilan et des performances 2013 du Groupe, ces ratios se situent à un niveau inférieur aux limites fixées par le contrat. Par conséquent, il n'existe pas de risque d'exigibilité anticipée pour la société mère Gfi Informatique au titre du respect des ratios. Des informations détaillées sont fournies en note 28 des États financiers consolidés.

NOTE 11 Dettes d'exploitation et autres

(en euros)	31.12.2013	dont charges à payer	31.12.2012
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	357 595		408 578
Dettes fournisseurs			
Fournisseurs	22 750 752	-	19 763 069
Factures non parvenues	12 881 654	12 881 654	14 331 259
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	35 632 406	12 881 654	34 094 328
Dettes sociales			
Comité entreprise et rémunérations dues	40 977	-	36 650
Provision congés payés, 13 ^e mois et ARTT	16 897 524	16 897 524	15 831 301
Provision pour bonus	1 512 853	1 512 853	1 661 461
Autres dettes envers le personnel	1 401 752	1 401 752	1 731 945
Dettes envers les organismes sociaux			
Organismes sociaux	18 574 861	-	17 545 564
Charges sociales sur provisions congés payés, 13 ^e mois et ARTT	8 277 549	8 277 549	7 757 337
Provision Organic	723 311	723 311	688 486
Autres provisions sur charges (bonus, taxe apprentissage...)	5 692 030	5 692 030	5 585 126
Dettes fiscales			
TVA	32 684 194	6 489 024	30 075 493
Impôt sociétés	3 648 579	-	3 035 699
CET	157 256	157 256	146 908
TVS	60 700	60 700	60 139
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	89 671 586	41 211 999	84 156 109
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Fournisseurs d'immobilisations	836 015		685 177
Factures non parvenues d'immobilisations	1 804 000	1 804 000	1 519 000
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	2 640 015	1 804 000	2 204 177
AUTRES DETTES	7 547 484	7 547 484	7 447 029

L'ensemble des dettes d'exploitation est à moins d'un an, à l'exception du montant de la dette d'impôt sur les sociétés. Elle correspond principalement au CIR des filiales dû au titre des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 pour un total de 3 564 milliers d'euros. Ce montant suivra le même échéancier que les créances liées (cf. note 5).

Les autres dettes comprennent 7 380 milliers d'euros d'avoirs à établir et 167 milliers d'euros pour diverses charges à payer.

8.2.5. Notes sur le compte de résultat

NOTE 12 Chiffre d'affaires

Le détail du chiffre d'affaires est le suivant :

(en euros)	2013	France	Étranger	2012
Ventes de marchandises	1 150 091	1 150 091	-	1 768 623
Ventes de services	449 501 275	444 928 261	4 573 014	422 731 022
Chiffre d'affaires	450 651 366	446 078 352	4 573 014	424 499 645
Chiffre d'affaires en %	100 %	99 %	1 %	100 %

NOTE 13 Production immobilisée

Les frais de développement immobilisés s'élèvent à 312 milliers d'euros, dont 213 milliers sont destinés à un usage interne.

NOTE 14 Reprises de dépréciations, provisions et transferts de charges

Ce poste comprend notamment les éléments ci-dessous :

- les reprises de dépréciations sur créances douteuses pour un montant de 197 milliers d'euros ;
- le transfert en charges exceptionnelles des coûts de licenciements pour 2 680 milliers d'euros ;
- le transfert en charges exceptionnelles lié aux divers déménagements pour un montant de 371 milliers d'euros ;
- le transfert en charges exceptionnelles lié à l'étude de plusieurs projets pour un montant de 197 milliers d'euros ;
- le transfert en charges exceptionnelles aux frais d'acquisitions de nouvelles sociétés pour 168 milliers d'euros ;
- le transfert en charges exceptionnelles lié à des cessions de fonds de commerce pour un montant de 43 milliers d'euros ;
- le transfert en charges exceptionnelles lié à diverses charges d'exploitation pour un montant de 200 milliers d'euros.

NOTE 15 Dotations aux amortissements et dépréciations

(en euros)	2013	2012
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 404 980	2 377 047
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir (note 7)	454 131	695 623
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	288 400	219 931
Dotations aux dépréciations pour risques et charges	301 431	0
TOTAL	3 448 942	3 292 601

NOTE 16 Résultat financier

Les éléments constitutifs du résultat financier sont les suivants :

(en euros)	2013	2012
Revenus des titres de participation	3 139 932	7 848 662
Revenus des comptes courants	999 409	684 940
Produits net sur cessions de VMP	59 324	149 508
Gains de change	-	7 477
Revenus des créances diverses	75 172	137 506
Autres produits financiers	51 114	605 131
Reprises de dépréciations des titres de participation	212 522	-
Reprises de provisions pour charges financières	58 287	
Reprises de dépréciation sur compte-courant	60 000	
PRODUITS FINANCIERS	4 655 760	9 433 224
Intérêts sur emprunts	3 545 986	3 480 574
Intérêts sur comptes-courants	305 160	126 907
Intérêts bancaires	136 705	142 208
Intérêts d'affacturage	139 010	185 537
Pertes de change	88 424	33 743
Intérêts sur swap	-	236 997
Provisions des pertes de change	-	58 287
Dépréciations des titres de participation	-	17 000 000
Dépréciations de créances rattachées à participation	136 071	180 419
Dépréciations des actions propres	-	65 110
Dépréciations des autres immobilisations financières	-	23 357
Autres charges financières	156 828	45 819
CHARGES FINANCIÈRES	4 508 184	21 578 958
RÉSULTAT FINANCIER	147 576	(12 145 734)

REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION

La Société a reçu un dividende de sa filiale Gfi Progiciels pour un montant de 3 140 milliers d'euros.

RÉPRISE DE PROVISION DES TITRES DE PARTICIPATION

Elle concerne la reprise pour dépréciation des titres autodétenus pour un montant de 212 milliers d'euros.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES RATTACHÉES AUX PARTICIPATIONS

Elle concerne la filiale Gfi Informatique Informatik Holding GmbH pour 136 milliers d'euros.

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

Les autres charges financières se décomposent ainsi :

- commission d'engagement, pour un montant de 59 milliers d'euros ;
- escomptes accordés, pour un montant de 81 milliers d'euros ;
- autres charges financières, pour un montant de 16 milliers d'euros.

NOTE 17 Résultat exceptionnel

Les éléments constitutifs du résultat exceptionnel sont les suivants :

(en euros)	2013	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Coûts des licenciements	(2 680 225)	-	(2 680 225)
Honoraires divers versés sur opérations exceptionnelles	(1 002 237)	-	(1 002 237)
Coût des loyers et charges versé sur bureaux vacants	(371 034)	-	(371 034)
Coûts du redressement fiscal 2009/2010	(197 691)	-	(197 691)
Autres	(138 559)	36 200	(174 759)
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION	(4 389 746)	36 200	(4 425 946)
Bonis et malis sur rachat actions propres	(251 687)	591 342	(843 029)
Cessions d'immobilisations corporelles, Prix de vente et valeurs nettes comptables des éléments cédés	(109 228)	1 342 393	(1 451 621)
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	(360 915)	1 933 735	(2 294 650)
Reprise de provision pour risques et charges / Litige TVA (Note 9)	4 833 722	4 833 722	-
Dépréciation de créance / versement Litige TVA (Note 9)	(4 833 722)	-	(4 833 722)
Provision intérêts courus / Litige TVA (Note 9)	(260 929)	-	(260 929)
Dotations et reprises aux amortissements dérogatoires	404 911	835 620	(430 709)
Dotations et reprises aux provisions sur litiges prud'homaux et autres risques sociaux	209 250	432 900	(223 650)
Reprise de provision pour risques et charges / contrôle fiscal et contrôle urssaf	438 470	438 470	-
REPRISES ET DOTATIONS DE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	791 702	6 540 712	(5 749 010)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 958 959)	8 510 647	(12 469 606)

Les coûts de licenciement relatifs aux restructurations réalisées ne sont pas considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ces coûts, nets des reprises de provisions correspondantes, s'élèvent à 2 680 milliers d'euros sur l'exercice 2013.

NOTE 18 Participation des salariés

Dans le cadre de l'accord passé au sein de l'unité économique et sociale regroupant Gfi Informatique et Gfi Progiciels, la participation de l'exercice est calculée selon une formule dérogatoire, sauf dans

le cas où la règle de droit commun serait plus avantageuse pour les salariés.

La société Gfi Progiciels distribuera de la participation au titre de l'année 2013 aux salariés de l'UES.

NOTE 19 Prime de partage des profits

Dans le cadre de la loi de finance du 28 juillet 2011, Gfi Informatique a versé une prime de partage des profits aux salariés d'un montant de 193 milliers d'euros.

NOTE 20 Impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice, la Société a enregistré un produit net d'impôts de 5 507 milliers d'euros, qui se décompose de la manière suivante :

(en euros)	Courant	Exceptionnel	Total
Résultat comptable avant impôt et participation	16 978 228	(3 958 959)	13 019 269
Impôt sur les sociétés	5 506 743		5 506 743
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	11 471 485	(3 958 959)	7 512 526
Réintégrations	1 780 432	260 929	2 041 361
Déductions	(4 466 535)	(4 890 025)	(9 356 560)
BASE IMPOSABLE TRANSMISE AU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE	8 785 382	(8 588 055)	197 327
Impôt sur les bénéfices, produit sur les sociétés intégrées			1 825 810
Impôt sur les bénéfices, charge du groupe d'intégration fiscale			(952 896)
TOTAL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			872 914
Contribution sur les dividendes versés			(98 011)
Crédit d'impôt apprentissage			57 467
Crédit d'impôt famille			19 794
Crédit d'impôt recherche			4 654 578
TOTAL IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			5 506 742

DÉFICIT FISCAL

Au titre du groupe d'intégration fiscale dont Gfi Informatique est la mère, la Société dispose d'un déficit fiscal reportable de 19 810 milliers d'euros.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, Gfi Informatique a utilisé des pertes fiscales de ses filiales intégrées (Gfi Chrono Time, Gfi Consulting

et Adeliior France) et n'a pas provisionné la restitution de l'économie d'impôt réalisée.

CARRY-BACK

Gfi Informatique dispose d'une créance de *carry-back* de 5 425 milliers d'euros (cf. note 5).

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(en euros)	Base	Impôts
Contribution solidarité	728 300	242 742
Participation à l'effort de construction	807 951	269 290
TOTAL ALLÈGEMENTS	1 536 251	512 032

8.2.6. Autres informations

NOTE 21 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la Société sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Objet		
Garanties de paiement des loyers	282	401
Garanties sur contrats clients	796	994
Garanties sur contrats fournisseurs	33	33
CAUTIONS BANCAIRES	1 111	1 428
Caution bancaire	1 750	1 750
GARANTIES DONNÉES AU PROFIT DE FILIALES	1 750	1 750
Sur contrats de location immobilière	19 914	27 797
Sur contrats de location mobilière	2 468	1 731
ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION	22 382	29 528
Sur indemnités de départ à la retraite	12 042	10 924
Engagement d'achat de titres d'actionnaires minoritaires	2 096	-
AUTRES	14 138	10 924

GARANTIES DONNÉES AU PROFIT DE FILIALES

Les cautions ont été données au profit des filiales suivantes : Gfi Progiiciels pour 1 000 milliers d'euros et Gfi Informatique-Production pour 750 milliers d'euros.

ENGAGEMENT SUR CONTRAT DE LOCATION IMMOBILIÈRE D'UNE DURÉE SUPÉRIEURE À 3 ANNÉES

Le contrat de bail du siège social à Saint-Ouen a été conclu en 2010 pour une durée ferme de 9 années. Au 31 décembre 2013, le cumul des loyers jusqu'au terme du bail s'élève à 19,9 millions d'euros.

ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION

Les loyers restants dus sur contrats de location de matériel au 31 décembre 2013 sont les suivants :

- à moins d'un an : 959 080 euros ;
- à plus d'un an : 1 509 050 euros.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les engagements pris par Gfi Informatique concernant les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 12 042 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 10 924 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Ces engagements sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à l'IAS 19. Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas, le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le *turn-over* par classe d'âge et des tables de mortalité INSEE 2004 (2006) par sexe. Le taux d'actualisation retenu s'élève à 3,25 % en 2013.

ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL

Il n'existe aucun engagement de crédit-bail au 31 décembre 2013.

COUVERTURES DE TAUX

L'exposition de Gfi Informatique au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée au niveau de l'endettement financier de la Société. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable. Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de *swap* (classiques) sont les principaux instruments utilisés. Au 31 décembre 2013, après prise en compte des instruments de couverture, la totalité de la dette de la Société envers les établissements bancaires est à taux d'intérêt fixe.

Au 31 décembre 2013, Gfi Informatique SA disposait des instruments financiers suivants :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie	Couverture au 31.12.2013	Échéances (en milliers euros)		Juste valeur
					2014	2015	
Swap taux fixe	17.12.2012	15.12.2015	CACIB	7 950	2 700	5 250	4
Swap taux fixe	17.12.2012	16.06.2014	CIC	14 810	14 810		4
				22 760	17 510	5 250	8

RISQUES DE CHANGE

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectués dans la zone Euro.

Les flux intragroupe en devises étrangères sont extrêmement limités. Lorsque Gfi Informatique investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE

Bénéficiaire	Objet
Trésor Public	Titres Gfi Informatique - Production
Établissements bancaires du pool	Titres Gfi Progiciels
Établissements bancaires du pool	Titres Cognitis Group

À la connaissance de la Société, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

NOTE 22 Rémunération des dirigeants

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2013 aux dirigeants se décompose de la manière suivante :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale
versé en 2013	636 000	270 000	2 635	136 000	1 044 635
versé en 2012	636 000	189 110	3 026	136 000	964 136

NOTE 23 Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société est le suivant :

Catégorie	2013	2012
Cadres	3 884	3 764
Employés, Techniciens, Agents de maîtrise	441	458
TOTAL	4 325	4 222

NOTE 24 Droit individuel à la formation (DIF)

Au 31 décembre 2013, l'engagement total de la Société au titre du DIF est de 388 831 heures. Le nombre d'heures qui n'a pas donné lieu à des demandes est de 356 749 heures.

NOTE 25 Proposition d'affectation du résultat

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2013 envisagée est la suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires :

- constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à : 13 019 milliers d'euros ;
- constate que le résultat distribuable après affectation de la réserve légale est de : 24 512 milliers d'euros ;
- décide d'affecter le résultat distribuable comme suit :
 - 5 445 milliers d'euros aux actionnaires à titre de dividendes,
 - 19 067 milliers d'euros au compte report à nouveau. »

NOTE 26 Informations concernant les entreprises liées

Les éléments concernant les entreprises liées et les participations sont résumés comme suit :

<i>(en euros)</i>	31.12.2013
Participations brutes	175 869 366
Versement d'apport non capitalisé	5 823 449
Créances rattachées à des participations	34 268 575
Dépréciations des immobilisations financières	62 610 782
Dépôt et cautionnement versé	16 838
Créances clients & comptes rattachés	5 194 678
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	10 826 240
Autres créances : débiteurs divers	0
Autres créances : avoirs à recevoir	59 799
Autres créances : impôt intégration fiscale filiales	1 825 811
Autres dettes : CIR filiales	3 563 644
Autres dettes : avoirs à établir	184 547
Comptes courants débiteurs	11 742 899
Dépréciations des comptes courants débiteurs	0
Comptes courants créditeurs	17 418 218
Dettes rattachées à des participations	16 150 100
Produits financiers	4 139 340
Charges financières	305 160

NOTE 27 Tableau des filiales et participations

Les filiales de Gfi Informatique SA sont les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Siège social		N° SIREN
Participations françaises			
Gfi Progiciels SASU	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	340546993
Gfi Informatique-Production SA	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	428286496
Gfi Consulting SASU	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	433940145
Cognitis Group SA	46/52, rue Albert	75013 Paris	339713042
Gfi-BUS SASU	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	509440079
Adelior France SASU	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	315930578
Gfi Business Transformation (ex. Gifi 6) SAS	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	790077937
S.C.I. Gifimo	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	350934139
Gfi Portugal - Techologias de Informaçao, SA	Ed. Atlantis, Av. D. João II, lote 1,06,2,2, Parque das Nações	1990 - 095 Lisboa	PT502726890
Gfi Benelux	Square de Meeûs 38/40	B - 1000 BRUXELLES	0427608266
Gfi PSF Sarl	ZI Am Bann, 2 rue de Drosbach	L - 3372 LEUDELANGE	LU-21941025
Gfi NV	Square de Meeûs 38/40	B - 1000 BRUXELLES	0450798491
Gfi International	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates	CH-660 0703000-2
Holding Gfi Informatique Maroc	Parc Casa Nearshore, Sh. 2.2. 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	113607
Gfi Maroc Offshore	Parc Casa Nearshore, Sh. 2A et Sh 2B. 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	163083

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION

		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %
<i>(en milliers d'euros)</i>				
A- FILIALES (10 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)				
Participations françaises				
Gfi Progiciels SASU	France	7 978	5 639	100,00
Gfi Informatique-Production SA	France	10 910	(1 790)	100,00
Gfi Consulting SASU	France	9 916	(757)	100,00
Cognitis Group SA	France	2 930	4 705	73,41
Gfi-BUS SASU	France	5 500	(1 925)	100,00
Adelior France SASU	France	347	2 254	100,00
Gfi Business Transformation (ex. Gifi 6) SAS	France	37	0	100,00
S.C.I. Gifimo	France	1	695	100,00
Participations étrangères				
Gfi Portugal - Techologias de Informaçao, SA	Portugal	60	9 498	100,00
Gfi Benelux	Belgique	225	(2 174)	100,00
Gfi PSF Sarl	Luxembourg	370	413	100,00
Gfi NV	Belgique	62	1 501	99,80
Gfi International	Suisse	30 161	(7 734)	100,00
Holding Gfi Informatique Maroc	Maroc	1 656	150	100,00
Gfi Maroc Offshore	Maroc	36	86	100,00
B- AUTRES PARTICIPATIONS		7 212	15 794	
C- ACTIONS AUTODÉTENUES		-	-	0,9
TOTAL				

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Provision sur créances	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute	Nette						
22 075	22 075	3 579	-	1 000	57 468	2 080	3 140
21 311	21 311	8	-	750	97 196	2 368	-
22 191	10 291	-	-	-	15 860	(203)	-
6 749	6 749	7 423	-	-	1 512	(630)	-
5 500	5 500	-	-	-	62 243	1 921	-
4 803	4 803	-	-	-	5 257	(529)	-
37	37	-	-	-	0	(1)	-
1	1	-	-	-	249	138	-
10 923	10 923	-	-	-	16 626	(306)	-
235	235	1 887	-	-	2 351	115	-
920	920	-	-	-	5 677	88	-
2 260	2 260	-	-	-	17 833	270	-
74 599	41 699	-	-	-	1 649	(323)	-
1 895	1 895	-	-	-	0	5	-
36	36	250	-	-	3 522	24	-
602	602	9 252	-	-	-	-	-
1 733	1 733	-	-	-	-	-	-
175 869	131 069	22 399	-	1 750	287 443	5 019	3 140

8.3. AUTRES INFORMATIONS

8.3.1. Résultat financier des 5 derniers exercices

Le capital social est actuellement constitué d'une catégorie d'actions.

	2013	2012	2011	2010	2009
I – SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE <i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	108 901	108 901	108 901	108 587	108 587
Nombre d'actions émises	54 450 342	54 450 342	54 450 342	54 293 742	54 293 742
Nombre d'obligations convertibles	10 077 917	10 080 645	10 080 645	-	-
II – RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	450 651	424 500	397 762	367 950	362 953
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	9 778	24 296	2 085	(39 143)	14 209
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	5 507	(4 538)	(4 000)	(10 309)	(3 077)
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	13 019	10 404	1 466	9 406	(64 201)
Montant des bénéfices distribués *	5 445	3 267	4 846	-	-
III – RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUITS À UNE ACTION					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,08	0,53	0,11	(0,53)	0,32
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,24	0,19	0,03	0,17	(1,18)
Dividende	0,10	0,06	0,09	0,00	0,00
IV – PERSONNEL					
Nombre de salariés (effectif moyen)	4 325	4 222	4 186	3 887	3 893
Montant de la masse salariale	182 409	176 042	173 293	157 221	153 162
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	82 998	83 451	82 120	74 420	70 760

* Soumis à décision de l'assemblée générale

8.3.2. Inventaire des valeurs mobilières détenues par Gfi Informatique SA

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre de titres	Valeur nette comptable au 31 décembre 2013
PARTICIPATIONS FRANÇAISES		
Gfi Progiciels SASU	10 466 439	22 075
Gfi Informatique-Production SA	351 925	21 311
Gfi Consulting SASU	991 600	10 291
Cognitis Group SA	2 151 000	6 749
Gfi-BUS SASU	550 000	5 500
Adelior France SASU	5 925	4 803
Gfi Business Transformation (ex. Gifi 6) SAS	3 700	37
S.C.I. Gifimo	651	1
PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES		
Gfi Portugal - Techologias de Informaçao, SA	12 000	10 923
Gfi Benelux	88 464	235
Gfi PSF Sarl	3 700	920
Gfi NV	1 259	2 260
Gfi International	9 428 334	41 699
Holding Gfi Informatique Maroc	185 000	1 895
Gfi Maroc Offshore	4 000	36
Grupo Corporativo Gfi Informatica SA	100 000	602
ACTIONS AUTODÉTENUES		
Gfi Informatique	515 604	1 733
TOTAL		131 069
Certificats de dépôt		
Dépôt à terme Banque Palatine		11 540
Dépôt à terme SG		1 000
TOTAL		12 540
Valeurs mobilières de placement		
SICAV Monétaire Plus	421	10 002
OPCVM Monétaire ODDO	1 426	1 445
TOTAL		11 447

8.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GFI Informatique, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

8.4.1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues

et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

8.4.2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

CHIFFRE D'AFFAIRES

La note « Chiffre d'affaires » de la section « Règles et principes comptables » de l'annexe expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et nous avons vérifié leur correcte application.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIÈRES

Les notes « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations financières » de la section « Règles et principes comptables » de l'annexe exposent les modalités d'évaluation des fonds de commerce, des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants, basées sur les perspectives de rentabilité appréciées par référence aux

flux de trésorerie futurs actualisés des sociétés concernées. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La note « Provisions » de la section « Règles et principes comptables » et la note 9 « Provisions pour risques et charges » de la section « Notes sur le bilan » de l'annexe exposent les règles de comptabilisation des provisions ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

8.4.3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements

consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Paris et Paris-La Défense, le 18 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français du Grant Thornton International

Vincent Papazian

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Abily

8.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce,

d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

8.5.1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLÔTURE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Auteuil Conseil (France)

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ

M. Vincent Rouaix.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration du 4 mars 2014 a autorisé votre société à signer un nouvel avenant au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007. Cet avenant fixe un complément exceptionnel d'honoraires d'un montant de € 270 000 hors taxes au titre de l'exercice 2013.

Votre société a comptabilisé au cours de l'exercice 2013 une charge totale de € 870 000 hors taxes au titre des avenants et du contrat initial.

8.5.2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Auteuil Conseil (France)

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ

M. Vincent Rouaix.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Votre société a signé le 15 octobre 2007 un contrat de prestations de services avec la société Auteuil Conseil (France), en remplacement du contrat initial du 30 janvier 2006. Ce contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Auteuil Conseil (France) intervient

au profit de votre société dans les domaines de la gestion de la stratégie marketing et commerciale, des processus relatifs aux acquisitions de sociétés de services informatiques et de ressources humaines.

Le collaborateur affecté à la réalisation des services en application dudit contrat est M. Vincent Rouaix. Le contrat a été conclu pour une période de deux ans à compter du 1^{er} février 2008 reconductible tacitement tous les ans, sauf résiliation un an avant la date d'échéance.

En contrepartie de sa mission, la société Auteuil Conseil (France) perçoit des honoraires. La dernière modification procède de l'avenant du 7 juillet 2011 qui a fixé une réévaluation du montant des honoraires à calculer sur une base annuelle de € 600.000 hors taxes à compter du 1^{er} juillet 2011.

Comme évoqué ci-avant, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice 2013 une charge totale de € 870 000 hors taxes au titre des avenants et du contrat initial.

2. Avec la société GFI Progiciels (France), filiale à 100 % de votre société

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Une caution d'un montant maximal de € 4.573.471 a été consentie par votre société au profit de sa filiale GFI Progiciels (France). Cette caution, non rémunérée, est destinée à couvrir les engagements pris par la société GFI Progiciels (France) vis-à-vis de différents établissements financiers ou bancaires. Au 31 décembre 2013, le montant de la caution ressort à € 1.000.000.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés du groupe

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Votre conseil d'administration du 17 mars 2009 a autorisé la modification de l'ensemble des conventions fiscales conclues avec les sociétés du périmètre d'intégration fiscale en France afin de permettre une restitution systématique à la filiale en perte, de l'économie d'impôt qu'elle procure au groupe sur le modèle de celle en vigueur avec la société GFI Consulting (France) au cours des exercices 2006 à 2010.

Aucune modification n'a été apportée à ce stade sur les conventions fiscales initiales. Aucune économie d'impôt n'a été restituée par votre société au titre de l'exercice 2013.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 17 mai 2013, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 26 avril 2013.

1. Avec la société Auteuil Conseil (France)

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ

M. Vincent Rouaix.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a autorisé votre société à signer un avenant au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007. Cet avenant signé le 15 mars 2013 prévoit un montant d'honoraires complémentaires de € 270.000 hors taxes au titre de l'exercice 2012.

2. Avec M. Vincent Rouaix, président-directeur général de votre société

NATURE ET OBJET

Clause de non-concurrence.

MODALITÉS

Le conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a autorisé votre société à signer un avenant à la convention de non-concurrence conclue avec M. Vincent Rouaix le 18 décembre 2007.

Cet avenant réévalue l'indemnisation de l'engagement de non-concurrence souscrit par M. Vincent Rouaix à € 850 000.

Le conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a autorisé votre société à signer un avenant à la convention de non-concurrence du 18 décembre 2007. Cet avenant signé le 29 mars 2013, prévoit que le montant forfaitaire à verser par votre société à titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence souscrit par M. Vincent Rouaix est porté de € 600.000 à € 850.000.

Paris et Paris-La Défense, le 18 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Vincent Papazian

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Abily



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

9

9.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	170	9.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ	172
9.1.1. Dénomination sociale et siège social	170	9.3. RESPONSABLE DU DOCUMENT	173
9.1.2. Forme juridique	170	9.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	174
9.1.3. Date de constitution et durée de la Société	170	9.4.1. Commissaires aux comptes titulaires	174
9.1.4. Objet social (article 2 des statuts)	170	9.4.2. Commissaires aux comptes suppléants	174
9.1.5. Registre du commerce et des sociétés	170	9.5. COMMUNICATION FINANCIÈRE	175
9.1.6. Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société	170	9.5.1. Calendrier de publication 2014	175
9.1.7. Exercice social	171	9.5.2. Responsable de l'information	175
9.1.8. Assemblées générales (article 17 des statuts)	171		
9.1.9. Affectation et répartition du résultat (article 19 des statuts)	171		
9.1.10. Modalités du paiement des dividendes (article 20 des statuts)	171		
9.1.11. Participations significatives	171		
9.1.12. Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables (article 7 des statuts)	172		
9.1.13. Nomination et révocation des administrateurs (article 11 des statuts)	172		
9.1.14. Rémunération des administrateurs (article 15 des statuts)	172		

9.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

9.1.1. Dénomination sociale et siège social

Gfi Informatique – 145, Boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen – France

9.1.2. Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie notamment par les articles L. 225-1 à L. 225-257 du Code de commerce.

9.1.3. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 8 avril 1992. Sa durée de vie est de 99 ans, et ce, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 5 mai 1992, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

9.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- la prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, relatifs à l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques ;
- la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques ;
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

9.1.5. Registre du commerce et des sociétés

385.365.713 RCS BOBIGNY Code APE et dénomination du secteur d'activité 6.202 A Conseil en systèmes informatiques.

9.1.6. Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la Société : 145, Boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen.

9.1.7. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

9.1.8. Assemblées générales (article 17 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions définies par la loi. Peuvent seuls participer aux Assemblées :

- les propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte cinq jours au moins avant le jour fixé pour la réunion ;
- les propriétaires d'actions au porteur ayant, cinq jours au moins avant la réunion, justifié de l'inscription en compte de leurs actions et de l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

9.1.9. Affectation et répartition du résultat (article 19 des statuts)

Le bénéfice distribuable est déterminé conformément à la loi. Il est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserves en application de la loi, l'Assemblée générale peut décider de prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

9.1.10. Modalités du paiement des dividendes (article 20 des statuts)

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale ou à défaut par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie de l'acompte sur dividende mis en distribution une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

9.1.11. Participations significatives

En matière de franchissement de seuils, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi.



AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Renseignements concernant la Direction de la Société

9.1.12. Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables (article 7 des statuts)

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure des titres au porteur identifiables.

9.1.13. Nomination et révocation des administrateurs (article 11 des statuts)

En cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. La durée de leurs fonctions est de trois années. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du

Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 70 ans, la proportion du tiers susvisé est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

9.1.14. Rémunération des administrateurs (article 15 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

9.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Monsieur Vincent Rouaix est Président directeur général.

9.3. RESPONSABLE DU DOCUMENT

Monsieur Vincent Rouaix

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste, à ma connaissance, que le rapport d'activité présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ou incluses par référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les observations suivantes :

Page 134, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, contient une observation attirant l'attention sur la note 7 « *Écarts d'acquisition* » de la section « *Notes sur l'état de la situation financière consolidée* » de l'annexe qui expose notamment les tests de sensibilité sur l'évaluation des écarts d'acquisition.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, incorporé par référence, contient une observation attirant l'attention sur la note 7 « *Écarts d'acquisition* » de la section « *Notes sur l'état de la situation financière consolidée* » de l'annexe qui expose notamment les tests de sensibilité sur l'évaluation des écarts d'acquisition.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, incorporé par référence, contient une observation attirant l'attention sur la note 7 « *Écarts d'acquisition* » de la section « *Notes sur l'état de la situation financière consolidée* » de l'annexe qui expose notamment les tests de sensibilité sur l'évaluation des écarts d'acquisition.

Le Président directeur général

Vincent Rouaix



AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Responsables du contrôle des comptes

9.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.4.1. Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Tour First – 1, place des Saisons – Paris La Défense 92400 Courbevoie
Représenté par M. Pierre Abily

Date de première nomination : 21 mai 2008 (en remplacement du cabinet Ernst & Young Audit nommé le 25 juin 1996).

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (durée du mandat : 6 exercices).

Grant Thornton

100, rue de Courcelles - 75017 Paris
Représenté par M. Vincent Papazian

Date de première nomination : 19 mai 2010

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (durée du mandat : 6 exercices).

9.4.2. Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Auditex

Tour First – 1, place des Saisons – Paris La Défense 92400 Courbevoie
Date de première nomination : 21 mai 2008

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (durée du mandat : 6 exercices).

Institut de Gestion et d'Expertise Comptable - IGEC

3, Rue Léon Jost – 75017 Paris
Date de première nomination : 19 mai 2010

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (durée du mandat : 6 exercices).

9.5. COMMUNICATION FINANCIÈRE

9.5.1. Calendrier de publication 2014

Date de publication

Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2013	11 février 2014
Résultats annuels 2013	4 mars 2014
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2014	29 avril 2014
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2014 et résultats du 1 ^{er} semestre 2014	29 juillet 2014
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2014	4 novembre 2014

Note : la publication a lieu après clôture de la Bourse.

Ce document de référence est disponible sur le site internet de Gfi Informatique : www.gfi.fr ou auprès de la direction de la communication, au 145 Boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen – 93 400.

9.5.2. Responsable de l'information

Cyril Malher

Directeur financier Groupe

145, Boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen – 93 400

Tél. : + 33 (0)1.44.04.50.64

E-mail : cyril.malher@gfi.fr



AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Communication financière

TABLE DE CONCORDANCE ET INDEX



La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence.

1	Personnes Responsables	
1.1	Personnes responsables	9.3
1.2	Déclaration des personnes responsables	9.3
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Information sur les contrôleurs légaux des comptes	9.4
2.2	Changements	n/a
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	n/a
3.2	Périodes intermédiaires	n/a
4	Facteurs de risques	1.13
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	n/a
5.2	Investissements	1.7 et 1.12
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	1.3
6.2	Principaux marchés	1.3
6.3	Dépendance	néant
6.4	Position concurrentielle	1.13
7	Organigramme	
7.1	Groupe	1.4
7.2	Filiales	1.4
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	néant
8.2	Aspects environnementaux	2
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1.5, 1.6
9.2	Résultat opérationnel	1.5, 1.6
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	3.4
10.2	Flux de trésorerie	1.5.3
10.3	Structure de financement	1.5.3
10.4	Restriction	n/a
10.5	Sources de financement	1.5.3
11	Recherche et Développement, brevet et licences	1.9
12	Informations sur les tendances	
12.1	Tendances	1.10
12.2	Influence	1.10
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	
13.1	Hypothèses	n/a
13.2	Rapport	n/a
13.3	Comparaisons	n/a
13.4	Actualisation	n/a
14	Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale	
14.1	Information sur les membres	4.1
14.2	Conflits d'intérêts	4.1.3

15	Rémunération et avantages	
15.1	Rémunération	4.1.2
15.2	Pensions de retraite ou autres avantages	4.1.2
16	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
16.1	Mandats	4.1.1
16.2	Contrats de service	4.1.2
16.3	Comités	4.3.10 à 4.3.13
16.4	Conformité	4.3
17	Salariés	
17.1	Informations sur les salariés	1.11 et 2.1
17.2	Participations et options de souscription d'actions des mandataires sociaux	4.1.2 et 6
17.3	Participation des salariés	1.11
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires	3.2
18.2	Droits de vote	3.2
18.3	Détention et contrôle	3.2
18.4	Accords liés au contrôle	3.2.2
19	Opérations avec des apparentés	néant
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière	
20.1	Informations financières historiques	n/a
20.2	Informations financières pro-forma	n/a
20.3	États financiers	7 et 8
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	7.3 et 8.4
20.5	Date des dernières informations financières	n/a
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7	Politique de distribution des dividendes	1.8.4 et 1.8.5
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.13.1
20.9	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	aucun
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	3.1,
21.2	Acte constitutif et statuts	9.1
22	Contrats importants	n/a
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclarations d'intérêts	n/a
23.2	Attestation	n/a
24	Documents accessibles au public	9.5
25	Informations sur les participations	1.8.2



Gfi Informatique – La Porte du Parc – 145, boulevard Victor-Hugo – 93400 Saint-Ouen

Tél. : +33 (0)1 44 04 50 00 – Fax : +33 (0)1 44 04 59 00

www.gfi.fr